

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2012

RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....	3
<i>Madame le Maire</i>	10
<i>Sylvette RIMBAUD</i>	11
<i>Frank MICHEL</i>	11
<i>Alain BAUDIN</i>	11
<i>Frank MICHEL</i>	11
<i>Jérôme BALOGE</i>	11
<i>Frank MICHEL</i>	11
<i>Michel PAILLEY</i>	12
<i>Josiane METAYER</i>	12
<i>Madame le Maire</i>	12
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	12
<i>Madame le Maire</i>	12
<i>Jérôme BALOGE</i>	13
<i>Madame le Maire</i>	13
DÉBAT D'ORIENTATIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE - ANNÉE 2012.....	14
<i>Madame le Maire</i>	15
<i>Jacques TAPIN</i>	17
<i>Madame le Maire</i>	18
<i>Alain BAUDIN</i>	19
<i>Madame le Maire</i>	19
<i>Marc THEBAULT</i>	20
<i>Madame le Maire</i>	21
<i>Bernard JOURDAIN</i>	21
<i>Jérôme BALOGE</i>	22
<i>Amaury BREUILLE</i>	23
<i>Christophe POIRIER</i>	25
<i>Frank MICHEL</i>	27
<i>Virginie LEONARD</i>	28
<i>Jérôme BALOGE</i>	29
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	30
<i>Alain PIVETEAU</i>	30
<i>Jean-Louis SIMON</i>	32
<i>Anne LABBE</i>	34
<i>Nathalie SEGUIN</i>	35
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	36
<i>Madame le Maire</i>	36
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	36
<i>Madame le Maire</i>	36
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	36
<i>Madame le Maire</i>	36
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	36
<i>Madame le Maire</i>	36
<i>Elsie COLAS</i>	36
<i>Madame le Maire</i>	37
<i>Amaury BREUILLE</i>	37
<i>Frank MICHEL</i>	39
<i>Jacques TAPIN</i>	39
<i>Madame le Maire</i>	40
BUDGET PRIMITIF 2013 : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES.....	42
<i>Alain PIVETEAU</i>	43
<i>Madame le Maire</i>	48
<i>Marc THEBAULT</i>	48
<i>Alain BAUDIN</i>	50
<i>Josiane METAYER</i>	52
<i>Hüseyin YILDIZ</i>	53
<i>Nathalie SEGUIN</i>	53
<i>Amaury BREUILLE</i>	55
<i>Jean-Louis SIMON</i>	56
<i>Nicolas MARJAU</i>	57
<i>Patrick DELAUNAY</i>	59
<i>Jacques TAPIN</i>	60
<i>Alain PIVETEAU</i>	61
<i>Madame le Maire</i>	62

ACTION DE SOLIDARITÉ À DESTINATION DES PEUPLES AUTOCHTONES D'AMAZONIE DANS LEUR LUTTE CONTRE LA DÉFORESTATION - ATTRIBUTION D'UN DON DE 5000 EUROS	63
<i>Madame le Maire</i>	64
SIEDS - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE 2011	65
<i>Jacques TAPIN</i>	67
<i>Madame le Maire</i>	67
CHAUFFE-EAU SOLAIRES - ATTRIBUTION DE L'AIDE AUX BAILLEURS.....	68
<i>Jacques TAPIN</i>	69
<i>Madame le Maire</i>	69
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	69
<i>Madame le Maire</i>	69
ETUDE SUR LE TEMPS DES FAMILLES MONOPARENTALES - CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES DEUX-SÈVRES ENCADRANT LA FOURNITURE DE STATISTIQUES	70
<i>Julie BIRET</i>	71
<i>Madame le Maire</i>	71
DÉCISION MODIFICATIVE N°3.....	72
<i>Pilar BAUDIN</i>	73
<i>Madame le Maire</i>	74
CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES	75
<i>Pilar BAUDIN</i>	76
<i>Madame le Maire</i>	76
GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À HABITAT SUD DEUX-SÈVRES AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS RUE DE CLARIS DE FLORIAN À NIORT, OPÉRATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN.	77
GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À HABITAT SUD DEUX-SÈVRES AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA RÉHABILITATION DE 2 IMMEUBLES SOIT 67 APPARTEMENTS - 2 À 12 DAGUERRE ET 2 À 6 FRESNEL À NIORT ET À LA DÉMOLITION DE LA CAGE D'ESCALIER 2 DAGUERRE.	80
GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SEMIE AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE COMMERCES ET D'UN LOGEMENT DE FONCTION, RUE JACQUES CARTIER, ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION D2012-399 DU 17/09/2012.....	82
GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SEMIE AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE COMMERCES, RUE JULES SIEGFRIED - ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION D2012-398 DU 17/09/2012.	84
PERSONNEL NON TITULAIRE - RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL À LA DIRECTION DES VIES PARTICIPATIVES.....	86
PERSONNEL NON TITULAIRE - RECRUTEMENT D'UN CHARGÉ DE MISSION BIODIVERSITÉ CONTRACTUEL À LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET À L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	87
<i>Jean-Louis SIMON</i>	88
<i>Marc THEBAULT</i>	88
<i>Madame le Maire</i>	88
DÉMATÉRIALISATION DES D.I.A. - CONVENTION DE DÉVELOPPEMENT	89
<i>Jean-Louis SIMON</i>	90
<i>Madame le Maire</i>	90
FOURNITURE DE MATÉRIELS DE TRAVAUX PUBLICS ET CHASSIS CABINE - APPROBATION DES MARCHÉS 91	
<i>Frank MICHEL</i>	93
<i>Madame le Maire</i>	93
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2011 - 2014 RÉORGANISATION DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES .. 94	
<i>Madame le Maire</i>	96
PARC DES EXPOSITIONS - DEMANDE DE MISE À DISPOSITION GRATUITE D'UN CHALET AU PROFIT DU BOULANGER DE SAINT LIGUAIRE	97
<i>Jean-Claude SUREAU</i>	98
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	98

<i>Jean-Claude SUREAU</i>	98
<i>Jean-Pierre GAILLARD</i>	98
<i>Jacques TAPIN</i>	98
<i>Madame le Maire</i>	98
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE CHALETS POUR LA PÉRIODE DE NOËL 2012.....	99
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LE CHALEUIL DAU PAYS NIORTAIS.....	101
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE CHALETS DE NOËL À L'ASSOCIATION NIORT EN VILLE.....	102
<i>Jean-Claude SUREAU</i>	103
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	103
<i>Jean-Claude SUREAU</i>	103
<i>Madame le Maire</i>	103
DISPOSITIF APPELS À PROJETS ET EXPÉRIMENTATION EN DIRECTION DE LA JEUNESSE.....	104
<i>Anne LABBE</i>	106
CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA SCÈNE NATIONALE LE MOULIN DU ROC - AVENANT N°17 - ACOMPTE SUR LA SUBVENTION 2013.....	107
CENTRE NATIONAL DES ARTS DE LA RUE EN POITOU-CHARENTES - CONVENTION D'OBJECTIFS 2012/2015 - AVENANT N°2 - ACOMPTE SUR LA SUBVENTION 2013.....	108
CONVENTION D'OBJECTIFS DU CAMJI - PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL 2011/2012/2013 - AVENANT N°5 - ACOMPTE SUR LA SUBVENTION 2013.....	109
<i>Nicolas MARJAULT</i>	110
<i>Madame le Maire</i>	110
CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET L'ASSOCIATION POUR L'INSTANT.....	111
<i>Nicolas MARJAULT</i>	112
DON AUX ORGANISATEURS DE LA SOIRÉE DE SOUTIEN AU FESTIVAL « LE NOMBRIL DU MONDE ».....	113
<i>Nicolas MARJAULT</i>	114
SUBVENTIONS - ASSOCIATIONS SPORTIVES.....	115
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION NON EXCLUSIVE ET D'EXPLOITATION PUBLICITAIRE DU TERRAIN DE LA PRAIRIE DE GALUCHET (SITE DE NORON) AVEC L'ASSOCIATION 'SECTEUR DE NIORT BOULES EN BOIS'.....	116
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION NON EXCLUSIVE ET D'EXPLOITATION PUBLICITAIRE DU PAS DE TIR AU STADE DE MASSUJAT AVEC L'ASSOCIATION 'LES ARCHERS NIORTAIS'.....	117
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION NON EXCLUSIVE DU CENTRE MUNICIPAL DE TENNIS DE TABLE À L'ASSOCIATION 'ENTENTE NIORTAISE DE TENNIS DE TABLE'.....	118
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION NON EXCLUSIVE ET EXPLOITATION PUBLICITAIRE DU STAND DE TIR DE LA MINERAIE À NIORT.....	119
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION NON EXCLUSIVE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX AVEC L'UNIVERSITÉ DE POITIERS.....	120
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION NON EXCLUSIVE DE LA SALLE DE SPORTS DE L'I.U.F.M. - UTILISATION ET RÉPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT - PARTICIPATION FINANCIÈRE.....	121
<i>Chantal BARRE</i>	122
<i>Madame le Maire</i>	122
PROJET INSERTION ET HANDICAP - CENTRE DE LOISIRS ERNEST PÉROCHON.....	123
<i>Patrick DELAUNAY</i>	124
RESTAURATION DE LA CHAUSSÉE DE LA ROUSSILLE - DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE - AVENANT N°1.....	125
<i>Madame le Maire</i>	126
EVOLUTION DES MODALITÉS DE STATIONNEMENT.....	127
<i>Amaury BREUILLE</i>	128
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	128

Amaury BREUILLE	128
TRAVAUX NEUFS, GROSSES RÉPARATIONS ET ENTRETIEN EN GÉNIE CIVIL - LOT N°1 : BARRAGES FIXES ET MOBILES - APPROBATION DU MARCHÉ	129
Amaury BREUILLE	131
OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS CENTRAUX - MARCHÉ DE TRAVAUX, LOT N°1 : TERRASSEMENT, VOIRIE ASSAINISSEMENT ET FOURREAUX POUR FIBRE OPTIQUE ET ÉCLAIRAGE - AVENANT N°3	132
Amaury BREUILLE	134
OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS CENTRAUX - MARCHÉ DE TRAVAUX, LOT N°2: ECLAIRAGE PUBLIC - AVENANT N°1	135
Amaury BREUILLE	136
OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS CENTRAUX - MARCHÉ DE TRAVAUX LOT N°3: ESPACES VERTS ET MOBILIERS - AVENANT N°1	137
Amaury BREUILLE	139
OPAH RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT	140
Frank MICHEL	141
MISE À JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES	142
Frank MICHEL	143
CLASSEMENT DE DIVERSES PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC	144
EVOLUTIONS PATRIMONIALES - CLASSEMENT ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX	145
Frank MICHEL	147
PROTECTION DE LA SOURCE DU VIVIER : RÉTROCESSION DES PARCELLES AU SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER (SEV)	148
Frank MICHEL	150
ACQUISITION DU BÂTIMENT SIS 7 RUE DE LA TOUR CHABOT (BH 543) DANS LE CADRE DU PRUS POUR LA RÉALISATION DE LOGEMENTS	151
Frank MICHEL	152
Marc THEBAULT	152
Frank MICHEL	152
Josiane METAYER	152
Madame le Maire	152
RUE DU BAS-PALAIS : CESSION DE PARCELLES À HABITAT SUD DEUX-SÈVRES (HSDS) - CL 24 ET 35	153
Frank MICHEL	154
CESSION DE PARCELLES À CARTONNAGE DU SUD OUEST	155
Frank MICHEL	156
CESSION DE PARCELLE DE TERRAIN À LA SCI DE L'ARRACHIS (HL 182)	157
CESSION DE PARCELLE DE TERRAIN À LA SOCIÉTÉ RESID WEST (HL 181)	158
Frank MICHEL	160
CESSION DE DROITS INDIVIS SUR LA PARCELLE BN N° 415 ET RENONCIATION PAR LA VILLE AU DROIT DE PASSAGE SUR LA PARCELLE BN N° 616	161
Frank MICHEL	162
BAIL EMPHYTÉOTIQUE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LE COMITÉ TERRITORIAL POITOU-CHARENTES DE RUGBY	163
Frank MICHEL	164
AVENANT AU BAIL EMPHYTÉOTIQUE PASSÉ ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LE STADE NIORTAIS RUGBY CONCERNANT LE STADE ESPINASSOU	165
Frank MICHEL	166
RÉHABILITATION DE LA VILLA ERNEST PEROCHON EN UN CENTRE D'ART CONTEMPORAIN - MARCHÉS DE TRAVAUX - AVENANTS N° 1 AUX LOTS 1, 3, 4, 5, 7 ET 10	167
Frank MICHEL	169

MAISON DE QUARTIER DE SAINT FLORENT - DÉPÔT DU PERMIS DE DÉMOLIR DE L'ANCIEN BLOC SANITAIRE ET DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LES NOUVEAUX SANITAIRES.....	170
<i>Frank MICHEL</i>	171
<i>Madame le Maire</i>	171
<i>Jacques TAPIN</i>	171
DÉNOMINATION DE VOIES ET ESPACES PUBLICS - SUPPRESSION D'UNE DÉNOMINATION	172
<i>Frank MICHEL</i>	173
AIDE AUX ASSOCIATIONS - AIDE AU DÉMARRAGE POUR UNE MONNAIE LOCALE SOL ANGÉLIQUE À L'ASSOCIATION CLAS DU SOL ANGÉLIQUE	174
<i>Jean-Pierre GAILLARD</i>	175
<i>Marc THEBAULT</i>	175
<i>Madame le Maire</i>	175
<i>Jean-Pierre GAILLARD</i>	175
<i>Madame le Maire</i>	175

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03/12/12

Président :**MADAME GENEVIÈVE GAILLARD****Présents :**

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Nicolas MARJAL, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Madame Blanche BAMANA, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Patrick DELAUNAY**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Delphine PAGE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude SUREAU,
Madame Nicolle GRAVAT, ayant donné pouvoir à Madame Virginie LEONARD,
Madame Annick DEFAYE, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE,
Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU,
Monsieur Aurélien MANSART, ayant donné pouvoir à Madame Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Recueil-décisions n° Rc-2012-7

Direction du Secrétariat Général**RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

1.	L-2012-182	<i>DIRECTION DE PROJET AGENDA 21</i> Action de sensibilisation au handicap auprès des encadrants dans le cadre professionnel	14 805,00 € HT soit 15 619,28 € TTC	7
2.	L-2012-215	<i>DIRECTION DE PROJET AGENDA 21</i> Convention passée avec le GRAINE Poitou-Charentes - Participation à l'atelier de l'éducation à l'environnement de Monsieur Denis GONTIER	100,00 € TTC	9
3.	L-2012-159	<i>DIRECTION DE L'AMERU</i> Mission de réalisation d'un levé des façades des places Denfert Rochereau/ Strasbourg	4 345,07 € TTC	11
4.	L-2012-163	<i>DIRECTION DE L'AMERU</i> Mission de réalisation d'un levé des bâtiments de l'îlot Denfert Rochereau	3 827,20 € TTC	13
5.	L-2012-165	<i>DIRECTION DE L'AMERU</i> Mission de réalisation d'un levé topographie et de recensement des réseaux des places Denfert Rochereau/ Strasbourg	1 990,14 € TTC	15
6.	L-2012-200	<i>DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ</i> Contrat de prestation artistique avec la Compagnie La Mouline dans le cadre du projet Mémoires Ouvrières	50 480,00 € net	17
7.	L-2012-202	<i>DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ</i> Contrat de commande d'interventions et de création artistiques avec l'association Crème Brulée dans le cadre de la manifestation Le 4eme Mur.	7 802,00 € net	25
8.	L-2012-205	<i>DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ</i> Convention territoriale dans le cadre du dispositif local d'accompagnement du Poitou-Charentes 2012	2 500,00 € TTC	30
9.	L-2012-174	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> Formation du personnel - Convention passée avec CSTA. - Participation d'un agent à la formation 'soudage OA'.	990,00 € HT soit 1 184,04 € TTC	37
10.	L-2012-184	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> Formation du personnel - Convention passée avec LEXSI. Participation d'un agent à une formation sur la sécurité informatique.	3 587,50 € HT soit 4 290,65 € TTC	38
11.	L-2012-189	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> Formation du personnel. Convention passée avec ADIAJ. Participation d'un agent au stage 'Statut des élus'.	950,00 € net	39
12.	L-2012-198	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> Formation du personnel. Convention passée avec CIBC 79. Participation d'un agent à un bilan de compétences.	1 000,00 € net	40

13.	L-2012-208	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> Formation du personnel. Convention passée avec CEGOS. Participation d'un agent à la formation 'Approfondir la connaissance de soi-même et des autres pour mieux travailler ensemble'.	2 595,00 € HT soit 3 103,62 € TTC	41
14.	L-2012-209	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> Formation du personnel. Convention passée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris GOBELINS. Participation d'un agent à la formation 'Les bases typographiques'.	1 000,00 € net	42
15.	L-2012-217	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> Formation du personnel. Convention passée avec SELDON Finance. Participation d'un groupe d'agents à la formation 'Gestion des garanties d'emprunts avec le logiciel Windette'.	358,80 € TTC	43
16.	L-2012-218	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> Formation du personnel. Convention passée avec APAVE. Participation de 2 agents au stage 'Soudage'.	3 890,00 € HT soit 4 652,44 € TTC	44
17.	L-2012-238	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> Formation du personnel - Convention passée avec FCT Solutions - Participation d'un agent à la formation 'ITIL FONDATION V3'	1 490,00 € HT soit 1 782,04 € TTC	45
18.	L-2012-133	<i>DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DE LA SÉCURITÉ</i> Avenant n°1 relatif au marché 'PARX' n° 11113M006 pour l'achat de parcètres individuels de technologie 'puce sans contact' et reprise des PIAFS ancienne génération	Valeur de la reprise des PIAFS : 8,40 € HT l'unité	46
19.	L-2012-195	<i>DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DE LA SÉCURITÉ</i> Remplacement de la barrière et des télécommandes sur le parking du Mûrier	4 680,50 € HT soit 5 597,88 € TTC	48
20.	L-2012-160	<i>DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS</i> Marché passé avec la société CHEOPS TECHNOLOGY concernant l'acquisition d'éléments d'architecture informatique - Baie de stockage SAN	37 002,33 € HT soit 44 254,79 € TTC	49
21.	L-2012-206	<i>DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS</i> Marché de mise à jour et support technique des licences Oracle avec la société ORACLE	18 366,63 € HT soit 21 966,49 € TTC	51
22.	L-2012-214	<i>DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS</i> Marché passé avec la Société ILEX concernant la mise en oeuvre et maintenance du 'Référentiel Central des Identités' base sur MEIBO PEOPLE PACK à la Ville de Niort	65 586,00 € HT soit 78 440,86 € TTC	53
23.	L-2012-252	<i>DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS</i> Marché de concession de droits d'usage, maintenance et assistance technique du logiciel 'WINDETTE / INFORMATIONS FINANCIERES' passé avec la société SELDON FINANCE	3 800,00 € HT soit 4 544,80 € TTC	55

24.	L-2012-253	<i>DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS</i> Marché de concession de droits d'usage, maintenance et assistance technique d'un logiciel de gestion des dossiers d'hygiène et de santé publique de la Ville de Niort	2 000,00 € HT soit 2 392,00 € TTC	57
25.	L-2012-153	<i>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT</i> Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs - 1er trimestre année 2012/2013 pour l'association : GODS	300,00 € net	59
26.	L-2012-154	<i>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT</i> Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs - 1er trimestre année 2012/2013 pour l'association : Amicale Sportive Niortaise	900,00 € net	63
27.	L-2012-155	<i>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT</i> Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs - 1er trimestre année 2012/2013 pour l'association : COMPAGNIE EGO	300,00 € net	67
28.	L-2012-166	<i>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT</i> Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs - 1er trimestre année 2012/2013 pour l'association : VENT D'OUEST	988,00 € net	71
29.	L-2012-170	<i>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT</i> Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs - 1er trimestre année 2012/2013 pour l'artiste : Corinne DOUVILLE	600,00 € net	74
30.	L-2012-179	<i>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT</i> Attribution du marché de remplacement des matériels de restauration - Fourniture et prestation d'installation - Année 2012	Marché à bons de commande fixé entre : 15 000,00 € HT et 60 000,00 € HT	77
31.	L-2012-229	<i>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT</i> Convention réglant l'organisation d'une exposition d'oeuvres à l'école maternelle J. Michelet avec l'artiste Claude BLONDEAU	150,00 € net	78
32.	L-2012-233	<i>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT</i> Avenant n°1 du marché de pains et brioches 11311M077 - lot n°18 - Jean Zay	Le montant annuel du marché passe de : 2 350,00 € TTC à 2 600,00 € TTC	81
33.	L-2012-235	<i>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT</i> Avenant n°1 du marché de pains et de brioches 11311M062 - lot n° 3 - Paul Bert	Le montant annuel du marché passe de : 1 950,00 € TTC à 2 150,00 € TTC	82
34.	L-2012-190	<i>DIRECTION ESPACES PUBLICS</i> Aménagements sécuritaires - Fourniture de barrières, potelets et fourreaux - Attribution du marché	9 201,49 € HT soit 11 004,98 € TTC	83

35.	L-2012-192	<i>DIRECTION ESPACES PUBLICS</i> Fourniture de matériel d'arrosage - Lots 1 et 2 - Attribution des marchés	Lot 1 : 5 000,00 € minimum 10 000,00 € maximum Lot 2 : 2 000,00 € minimum 5 000,00 € maximum	85
36.	L-2012-225	<i>DIRECTION ESPACES PUBLICS</i> Inspections détaillées d'ouvrages d'art et hydrauliques - Marché n° 11221M012 - Avenant n° 1	Avenant en moins value : 1 700,00 € HT soit 2 033,20 € TTC	87
37.	L-2012-185	<i>DIRECTION FINANCES ET MARCHÉS PUBLICS</i> Souscription d'une ligne de trésorerie de 5 millions d'euros (5 000 000 euros) auprès de la Banque Postale pour la Ville de Niort - Budget Principal	5 000 000,00 €	88
38.	L-2012-207	<i>DIRECTION LOGISTIQUE ET MOYENS GÉNÉRAUX</i> contrat de maintenance annuel pour machine compteuse de pièces	646,76 € HT soit 773,53 € TTC	90
39.	L-2012-240	<i>DIRECTION LOGISTIQUE ET MOYENS GÉNÉRAUX</i> Attribution d'un marché d'audit pour l'optimisation de la commande publique à la Ville de Niort	39 600,00 € HT soit 47 361,60 € TTC	91
40.	L-2012-146	<i>PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION</i> Parc des expositions - Achat de deux projecteurs pour le Centre de Rencontre et de Communication	5 200,00 € HT soit 6 219,20 € TTC	93
41.	L-2012-162	<i>PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION</i> Parc des expositions - Achat d'une étuve pour le Centre de Rencontre et de Communication	3 619,00 € HT soit 4 328,32 € TTC	95
42.	L-2012-164	<i>PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION</i> Parc des expositions - Achat d'un lave-vaisselle pour le Centre de Rencontre et de Communication	12 664,15 € HT soit 15 146,32 € TTC	96
43.	L-2012-171	<i>PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION</i> Parc des expositions - Achat de mobilier pour le Pavillon des Colloques	6 250,90 € HT soit 7 476,08 € TTC	98
44.	L-2012-172	<i>PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION</i> Parc des expositions - Pose de fournitures pour effectuer l'étanchéité des chalets de la Ville de Niort	8 087,30 € HT soit 9 672,41 € TTC	99
45.	L-2012-226	<i>PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION</i> Parc des expositions - Achat de fourniture d'ensembles de lestage	4 028,00 € HT soit 4 817,49 € TTC	100
46.	L-2012-230	<i>PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION</i> Foire - Attribution du MAPA impression offset feuille lot 2 pour la Foirexpo 2013	9 000,00 € HT soit 10 764,00 € TTC	101
47.	L-2012-243	<i>PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION</i> Foire Exposition - MAPA Conception, conduite de l'animation et réalisation du décor du thème pour la Foirexpo 2013	84 888,00 € HT soit 101 526,04 € TTC	103
48.	L-2012-136	<i>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS</i> Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'Association Centre Socioculturel de Souché	valeur locative globale annuelle : 26 397,25 €	105
49.	L-2012-148	<i>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS</i> Convention d'occupation d'une partie de l'immeuble sis 40 avenue de la Venise Verte à Niort entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération de Niort	337,50 € par mois + charges	115

50.	L-2012-151	<i>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS</i> Convention de mise à disposition entre la Ville de Niort et l'Association 'Cirque En Scène' d'une zone de stockage au sein du hangar situé 24 rue Blaise Pascal à Niort	Valeur locative annuelle : 5 000,00 €	121
51.	L-2012-152	<i>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS</i> Convention de mise à disposition entre la Ville de Niort et l'Association 'Cirque En Scène' de locaux au sein du Centre Du Guesclin	Valeur locative annuelle : 26 445,39 €	127
52.	L-2012-156	<i>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS</i> Place de la Brèche - Déconstruction de l'ancien kiosque TAN - Attribution du marché	5 815,00 € HT soit 6 954,74 € TTC	136
53.	L-2012-158	<i>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS</i> Groupe scolaire Louis Pasteur - Pose de panneaux photovoltaïques : contrat de raccordement électrique ERDF n° 7324477501	1 748,57 € HT soit 2 091,29 € TTC	137
54.	L-2012-161	<i>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS</i> L'Acclameur - Réparation d'un rideau acoustique - Attribution du marché	5 987,00 € HT soit 7 160,45 € TTC	139
55.	L-2012-167	<i>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS</i> Groupe scolaire Jean Jaurès - Pose de panneaux photovoltaïques - Contrat de raccordement électrique ERDF n°7324475402	1 749,53 € HT soit 2 092,44 € TTC	140
56.	L-2012-168	<i>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS</i> Parking de la Brèche - Mise en place d'un interphone dans le local d'exploitation - Attribution du marché	853,00 € HT soit 1 020,19 € TTC	142
57.	L-2012-169	<i>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS</i> Parking de la Brèche - Fourniture et pose d'une platine en applique sur bardage métallique du local d'exploitation - Attribution du marché	DSA (360,00 € HT soit 430,56 € TTC)	144
58.	L-2012-177	<i>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS</i> Convention de mise à disposition en date du 6 juillet 2009 d'un bureau au sein de l'Hôtel de Ville entre la Ville de Niort et Madame Geneviève GAILLARD, députée des Deux-Sèvres - Avenant n° 3	/	145
59.	L-2012-178	<i>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS</i> Convention de mise à disposition entre la Ville de Niort et l'association 'La Compagnie - La Chaloupe' d'une partie des locaux de l'ancien groupe scolaire Langevin Wallon	Valeur locative globale annuelle : 17 358,21 €	148
60.	L-2012-181	<i>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS</i> Réhabilitation d'un bâtiment associatif 'Théâtre de la Chaloupe et Cirque en Scène' - Marché subséquent de maîtrise d'oeuvre - Avenant n° 2	49 821,01 € HT soit 59 585,93 € TTC	159
61.	L-2012-193	<i>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS</i> Site Boinot - Acquisition de deux bâtiments modulaires sanitaires à usage du Centre National des Arts de la Rue (CNAR)	24 104,00 € HT soit 28 828,38 € TTC	163

62.	L-2012-196	<i>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS</i> Groupe scolaire des Brizeaux - Fourniture de nouvelles pompes de chauffage de classe énergétique de catégorie A - Attribution du marché	5 239,75 € HT soit 6 266,74 € TTC	165
63.	L-2012-197	<i>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS</i> Refuge pour animaux - Fourniture et pose de dix cages préfabriquées - Attribution du Marché	13 127,10 € HT soit 15 700,01 € TTC	167
64.	L-2012-211	<i>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS</i> Convention d'occupation entre la Ville de Niort et Madame Méral BULAM d'un kiosque situé sur la place de la Brèche	Redevance d'occupation mensuelle : 410,84 €	168
65.	L-2012-213	<i>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS</i> Convention d'occupation entre la Ville de Niort et Monsieur Huseyin BULAM d'un kiosque situé sur la place de la Brèche	Redevance d'occupation mensuelle : 410,84 €	175
66.	L-2012-227	<i>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS</i> Centre Technique Municipal de la Chamoiserie - Location de deux bâtiments modulaires	23 080,00 € HT soit 27 063,68 € TTC	182
67.	L-2012-228	<i>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS</i> Patinoire - Remplacement des batteries de la surfaceuse	6 686,00 € HT soit 7 996,46 € TTC	184
68.	L-2012-237	<i>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS</i> Parking de la Brèche - Etanchéité des gaines de ventilation des niveaux R -1 et R -2 - Attribution du marché	38 625,90 € HT soit 46 496,58 € TTC	185
69.	L-2012-249	<i>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS</i> Convention de mise à disposition entre HABITAT SUD DEUX-SEVRES et la Ville de Niort de l'appartement n° 184 situé 12 rue Jules Siegfried à Niort	Loyer mensuel : 330,25 € + Acompte de charges locatives : 118,81 € par mois	187
70.	L-2012-157	<i>DIRECTION DE PROJET PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS ET SANITAIRES</i> Passation d'une convention avec la société AGATE ADDIME pour une prestation de service d'informations météorologiques concernant la Ville de Niort	5 200 € HT soit 6 218,68 € TTC pour 3 ans	191
71.	L-2012-143	<i>DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ</i> Convention pour la mise à disposition et exploitation d'un distributeur automatique d'accessoires de patinage à usage public	Recettes : 5% du chiffre d'affaire	193
72.	L-2012-216	<i>DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ</i> Marché de sécurité patinoire - oct. 2012/mai 2013	4 238,58 € HT	195
73.	L-2012-250	<i>DIRECTION ESPACES PUBLICS</i> Fournitures et pose de repères de crues - Lots 1 et 2 - Signatures des marchés	<u>Lot 1</u> : 2 775,00 € HT soit 3 318,90 € TTC <u>Lot 2</u> : 4 890,00 € HT soit 5 848,44 € TTC	197

74	L-20120633	<i>DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES</i> Formation du Personnel – Convention passée avec SAFIRE – Participation d'un agent à la formation 'Licence professionnelle entrepreneuriat et management de projet'	3 000 € TTC	199
----	------------	---	-------------	-----

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

PROCES-VERBAL

Madame le Maire

Bonsoir à toutes et à tous, je vous demande de m'excuser pour le retard. Nous avons pensé qu'il était plus judicieux de reculer l'horaire de cette séance de Conseil municipal en raison de la Commission Départementale de l'Intercommunalité qui s'est tenue cet après-midi et qui nous a mobilisé une grande partie du temps.

Si vous voulez, et cela m'a été demandé, je vais vous en faire, avec plaisir, un compte-rendu.

Vous vous souvenez que nous avons validé une carte le 13 décembre 2011, que le Préfet nous a proposé le 27 septembre dernier une carte sur laquelle nous n'avions pas à nous exprimer en globalité, mais sur chaque territoire qu'il avait proposé. Sachant que les conditions du vote des amendements éventuels des problématiques étaient en fonction de qui présentait des amendements adoptés au 2/3, ou à 50% si c'était l'Etat. Je résume parce que c'est très compliqué.

Nous avons d'abord voté pour la Communauté d'Agglomération du Nord-Ouest qui, par rapport à la carte présentée par Madame la Préfète en 2011, intégrait la commune de Geay, et ensuite nous votions pour le Nord-Est, le Thouarsais, puis pour l'Airvaudais et le Val de Thouet ; avec un problème sur le Saint-Varentais que l'on mettait ou pas dans l'une ou l'autre des Communautés de Communes. Il a été voté contre cette proposition et c'est donc la carte du 13 décembre 2011 qui va être soumise aux Conseils municipaux.

Ensuite nous ne votions pas sur le Centre Est, nous ne votions pas non plus sur Gâtine – Autize. Nous étions amenés à nous prononcer sur le Sud Gâtine - Val d'Egray.

La proposition de l'Etat a été balayée et nous revenons pour le Sud Gâtine et le Val d'Egray au périmètre antérieur. Avec le Sud Gâtine d'un côté et le Val d'Egray qui reste tout seul pour l'instant.

Nous avons voté pour le Haut Val de Sèvre, il n'y a pas eu de problème, pour le Mellois il n'y a pas eu de problème et pour le territoire de la Communauté d'Agglomération et la Communauté de Communes, il a été rejeté la carte proposée par Monsieur le Préfet qui laissait la Communauté de Communes de Plaine de Courance en dehors de la Communauté d'Agglomération, aujourd'hui le schéma revient à ce qui existait avant à savoir, une Communauté d'Agglomération qui inclut la Communauté de Communes de Plaine de Courance.

Alors maintenant il y a un certain nombre de votes dans les Conseils municipaux, il y a une démarche qui devrait aboutir avant le mois de juin et l'Etat va proposer à ce moment-là, la carte définitive. Voilà ce qui s'est passé cet après-midi à cette importante réunion, difficile, car les règles étaient telles qu'il n'était pas facile de comprendre, et même l'Etat a du faire des interruptions de séance pour valider un certain nombre de choses qui n'étaient pas très claires et qui posaient un certain nombre de problèmes.

Nous allons passer à notre ordre du jour.

Sur le Recueil des Décisions avez-vous des choses à dire ? Madame RIMBAUD.

Sylvette RIMBAUD

La Mission de réalisation de levé de façades pour la place Denfert Rochereau et la place de Strasbourg, il y a 3 décisions, et je voudrais savoir ce qu'il se passe pour ce bâtiment, pour cet endroit-là.

Frank MICHEL

C'est une bonne question puisque aujourd'hui nous avons quasiment l'emprise foncière intégrale (dans les prochains mois), de tout l'îlot de la place Denfert Rochereau jusqu'à la place de Strasbourg, là où il y avait la CAPEB, le CSC, derrière le restaurant universitaire notamment et des bâtiments privés que nous avons acquis via l'Etablissement Public foncier Régional.

Nous avons eu cette opportunité, maintenant à nous de travailler sur des scénarios. L'idée c'est soit de faire construire par un opérateur, soit voir avec les bailleurs sociaux, soit monter un partenariat avec plusieurs acteurs pour notamment redonner de la surface aux équipements publics puisqu'il y en avait. Là nous sommes dans la phase d'acquisition foncière et aucun projet n'a été encore réellement défini.

Alain BAUDIN

Simplement par rapport à la place Denfert Rochereau, là où était la CAPEB, je sais qu'il y a une très belle cave voûtée, elle n'est pas classée ? Je dis ça dans le cadre du patrimoine.

Frank MICHEL

Vous avez raison, elle a été repérée et il va y avoir des prescriptions. Nous en avons eu connaissance.

Jérôme BALOGE

Je m'inquiète, comme Monsieur BAUDIN, de la qualité patrimoniale, du respect patrimonial de l'ensemble, parce que c'est vrai que c'est une place qui avait un cachet. Elle mérite une mise en valeur parce que le temps a fait un peu son œuvre. Elle mériterait d'être remise en valeur plutôt que d'être évacuée comme ça a été le cas pour les immeubles dont il ne reste plus que quelques façades hélas, et dont je sais qu'il y avait aussi à sauvegarder. Je crains encore une fois que le bulldozer soit peut-être plus fort que la sauvegarde du patrimoine, mais je n'attends qu'à être rassuré Monsieur MICHEL. Merci.

Frank MICHEL

Je vais vous rassurer de ce pas. D'abord, avons-nous déjà défiguré la ville depuis quelques années ? Il ne faut quand même pas exagérer, nous avons plutôt embelli le centre-ville et là nous sommes en train d'obliger les propriétaires à prendre soin eux-mêmes de leur patrimoine en les obligeant à procéder au ravalement de leurs façades, donc vous ne pouvez pas dire que nous sommes des gros destructeurs.

RETOUR SOMMAIRE

Cet îlot c'est aussi une entrée de ville, alors évidemment, nous n'allons pas raser les choses et faire un cube ou je ne sais quoi.

Michel PAILLEY

Je ne rebondis pas sur ce qui vient d'être dit et ça ne concerne pas directement le Recueil des Décisions, mais il y a une délibération qui a été retirée du Document de Travail qui nous avait été envoyé. Elle concernait une modification de bail pour la mosquée, serait-il possible d'avoir un point sur ce dossier, savoir où on en est ?

Josiane METAYER

Tout simplement, de façon simple et simpliste, nous avons proposé un bail emphytéotique à l'instar de ce qui se fait dans de nombreuses Villes, et puis le Notaire qui est en charge du dossier a fait savoir aux services juridiques de la Ville que cela aurait plutôt du être un bail à construction etc. Vérification faite, on doit pouvoir faire un bail emphytéotique. Comme il y a un flottement juridique entre les uns et les autres et bien nous cherchons à ce que ce soit le plus clair possible, et ce sera soit un bail emphytéotique soit un bail en construction mais au bout du compte ça ne changera rien aux conditions que nous avons énoncées au départ. Voilà ce que je peux dire aujourd'hui, c'est l'explication qu'a donné Monsieur MARTINEAU à la commission. Effectivement le bail à construction ailleurs ça ne se fait pas mais le Notaire avait peut-être vu ça quelque part ? Nous reviendrions apparemment vers un bail emphytéotique classique.

Madame le Maire

Le permis de construire n'a pas été déposé, rien n'a été fait. Je dois rencontrer dans peu de temps ceux qui s'occupent de ce projet, qui sont un peu pessimistes parce qu'il faut de l'argent pour faire un projet de cette nature.

Vous vous souvenez de la délibération que nous avons prise, il faudrait que le projet soit avancé dans les 3 ans qui viennent et aujourd'hui on n'est pas dans cette situation-là. Après, à eux de mettre tout en place pour avancer. Nous, nous serons prêts à ce moment-là.

Elisabeth BEAUVAIS

J'avais une question au sujet de la réparation d'un rideau acoustique à l'Acclameur, est ce que c'est un vice de construction ? Ça paraît très tôt pour une réparation déjà à l'Acclameur.

Madame le Maire

Alors c'est un rideau qui a été cassé pendant la journée « portes ouvertes », au moment où nous avons voulu faire visiter l'Acclameur à tous les gens qui le souhaitaient, et bien ce rideau a été cassé donc nous sommes obligés de le réparer.

Jérôme BALOGE

Dernier point Madame le Maire pour m'étonner que nous n'avons toujours pas de compte-rendu des Conseils municipaux depuis un certain temps, je ne compte plus, depuis presque un an, et là, on a problème de règle de vie du Conseil municipal. Parce que si nous n'avons pas de compte-rendu, si nous ne savons pas quel est l'état exact des votes, quel est l'état exact des débats, c'est quelque chose qui manque à la publicité de ces débats, je trouve ça dommageable. J'espère que ce n'est pas qu'une question de micros parce que sur un an ça fait beaucoup.

Madame le Maire

Merci, vous avez raison de le dire, moi-même je ne suis pas très satisfaite de cette situation. Vous savez que nous avons eu l'année dernière des questions de micros, que nos agents ont eu des difficultés, parce que faire tous ces comptes-rendus de débats que nous avons quand même fournis, ce n'est pas du tout évident, il faut pouvoir mettre au plus juste de la réalité et il y a donc eu du retard.

J'en suis contrariée, certes, mais je ne peux pas vous proposer des comptes-rendus qui ne soient pas donnés bien faits. Mais cela viendra, vous aurez les comptes-rendus de toute façon. Merci. D'autres questions ? Non.

Nous allons passer à l'Ordre du Jour.

Nous avons deux débats à notre Ordre du Jour, le Débat d'Orientations Développement Durable et le Débat d'Orientations Budgétaires.

Avant de laisser la parole aux responsables de ces points, Mesdames, Messieurs les élus, chers collègues, je suis amenée comme chaque année, à vous présenter ce Débat d'Orientations Budgétaires ainsi que le Débat sur le Développement Durable.

En raison de la soirée avancée, puisque nous avons été amenés à reculer notre Conseil municipal, je vais tenter de vous présenter les deux concomitamment.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012

Délibération n° D-2012-512

Direction de Projet Agenda 21

**DÉBAT D'ORIENTATIONS
DURABLE - ANNÉE 2012 DÉVELOPPEMENT**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Vu l'article L 2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu le Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Vu l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal – Débat d'orientations développement durable.

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 14 mai 2012, approuvant le plan d'actions 2012-2015 de son agenda 21 pour mettre en œuvre la stratégie niortaise de développement durable.

Depuis 2008, la Ville de Niort s'est engagée dans une démarche novatrice de débat d'orientations écologiques, rendez-vous annuel qui ouvre un espace d'échanges sur l'orientation de nos politiques en matière d'écologie.

Parallèlement, la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 impose aux collectivités de plus de 50 000 habitants de présenter un « Rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales » préalablement au débat d'orientations budgétaires.

Outre la prise en compte des finalités du développement durable dans les actions conduites et les politiques menées par la Ville de Niort, le rapport fait état de l'intégration des 5 éléments déterminants du développement durable dans la construction des projets menés par la Ville de Niort, à savoir : l'organisation du pilotage, la participation des acteurs, la transversalité de la démarche, l'évaluation, la stratégie d'amélioration continue.

Le rapport sert de support au débat d'orientations développement durable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la tenue du débat d'orientations développement durable 2012 ;
- entériner le rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Niort pour l'année 2012.

Le Conseil municipal a pris acte du débat d'orientations développement durable - Année 2012

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

RETOUR SOMMAIRE**Madame le Maire**

Ces deux débats étant de toute façon intimement liés, mon propos s'articulera donc autour de ce constat : nos objectifs en matière de développement durable guide nos actions, lesquelles sont traduites en terme budgétaire dans le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

Vous aurez évidemment un débat sur les deux.

Dans un contexte contraint qu'Alain PIVETEAU ne manquera pas de rappeler, nous afficherons encore cette année une même volonté de rester fidèles aux valeurs qui fondent le projet municipal depuis 2008, dans son ambition de construire une Ville attractive, dynamique, une Ville solidaire, une Ville par nature.

Cette Ville que nous construisons s'inscrit dans un territoire, dans un département, une région et tout simplement dans un pays, la France. Dans ce pays d'Europe où le Président de la République et sa majorité parlementaire ont décidé de redresser les finances publiques, de redéfinir les relations entre l'Etat et les collectivités, de donner un coup de pouce à l'emploi, à la compétitivité, à l'innovation, de lutter contre le chômage et les exclusions sociales, de refonder le pacte éducatif et de lutter contre les gaz à effet de serre en accord avec nos engagements européens.

Les réflexions menées au plan national, tant sur le nouvel acte de la décentralisation que sur une meilleure péréquation entre les collectivités ou la fiscalité, ne vont pas manquer de nous impacter. Nous devons donc cette année encore, en cette période difficile pour nos concitoyens, rechercher et activer tous les leviers d'un bon niveau d'investissement, tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement.

Cette exigence qui vise à préserver les capacités financières de la Ville pour les années à venir, nécessite de maîtriser sans relâche l'évolution des dépenses de fonctionnement, tout en continuant à améliorer de manière continue la mise en oeuvre et la qualité du service public. C'est pourquoi la démarche d'harmonisation des missions et des moyens que nous menons depuis deux ans, continue d'orienter les propositions budgétaires de la Ville.

De la même façon, l'Agenda 21 que nous menons depuis plus de trois ans et que Jacques TAPIN vous résumera à travers le rapport du développement durable en parfaite concertation avec les habitants et les services, nous permet d'opérer là encore des choix en bonne harmonie avec le projet que nous soutenons et pour lequel nous avons été élus. Il nous permet aussi de relocaliser nos moyens vers des réductions de dépenses à plus ou moins long terme.

Par exemple, et vous le savez tous, en matière d'énergie, les économies de fonctionnement ne se feront que si nous investissons dans l'isolation de nos bâtiments, c'est-à-dire en y consacrant des moyens considérables. Nous avons déjà commencé, à travers la remise en état des écoles.

RETOUR SOMMAIRE

Le chemin est loin d'être terminé mais il est maintenant tracé, les efforts devront être poursuivis, comme ils le seront d'ailleurs cette année dans d'autres domaines clés de nos compétences Ville, domaines sur lesquels nous ne transigerons pas cette année comme par le passé. Il s'agit d'abord de notre politique de solidarité qui se traduit au quotidien dans l'action du CCAS, Nathalie SEGUIN vous en parlera peut-être, mais aussi dans l'action en faveur du logement et de la jeunesse, Josiane METAYER et Anne LABBE en charge de ces politiques pourront vous en parler.

Il s'agit ensuite des politiques en matière de développement durable à travers lesquelles nous continuerons à intervenir en faveur de la limitation des gaz à effet de serre, enjeu mondial s'il en est, et si nous voulons épargner nos générations futures, les désagréments qui sont d'ores et déjà prévisibles. Cet engagement touche toutes nos politiques, elles vous seront exposées dans le rapport sur le développement durable.

De la même façon, la protection de la biodiversité qui est aussi une impérative nécessité, si nous voulons là encore assurer l'avenir de nos enfants, sera présente chaque fois que nous aurons à intervenir dans l'espace public.

En l'absence de Nicolle GRAVAT qui se rétablit de ses problèmes de santé, Virginie LEONARD ne manquera pas de vous présenter nos politiques en la matière si elle le souhaite.

C'est enfin en matière de culture, le maintien d'un haut niveau d'investissement, avec la remise en état du CAC en particulier par rapport aux gradateurs et aux fauteuils, et l'offre de nombreuses manifestations culturelles qui participent au lien social et qui sont un formidable outil d'émancipation populaire.

Pour mener ces politiques publiques, nous avons besoin d'agents de la fonction publique sur lesquels s'appuie le projet de Ville et qui méritent une large et pleine reconnaissance pour leur engagement. Je remercie donc nos Directeurs Généraux Adjointes de leur transmettre ce message. Jean-Louis SIMON ne manquera pas de vous éclairer sur les moyens et les politiques que nous maintenons dans un contexte budgétaire marqué par la stabilité du point d'indice.

Enfin, avant de terminer, il m'apparaît important de ne jamais oublier, comme je l'ai souligné en début d'intervention, que la Ville de Niort n'est pas un ovni déconnecté du territoire, elle est précisément la Ville Centre du territoire et endosse pour cela une responsabilité singulière. Elle continuera à développer les mutualisations déjà engagées depuis quelques années au sein de la Communauté d'Agglomération.

En 2013, il s'agira d'une mutualisation importante concernant l'autorisation du droit des sols, Frank MICHEL vous en dira un petit mot s'il le souhaite.

Ce travail commun, nous devons le faire sans tabou et toujours dans l'intérêt général.

RETOUR SOMMAIRE

Il nous permettra en plus de nous mettre en situation, d'anticiper des changements qui pourraient intervenir au plan national dans quelques années.

Niort, Ville Centre de la CAN, cela signifie aussi qu'il faut accueillir tous nos concitoyens, ceux qui viennent travailler, acheter, se distraire et se promener à Niort. Nous en sommes heureux et fiers, mais les charges afférentes à cette situation ne sont pas neutres, notamment en terme de parking, de voirie, de commerces, d'équipements sportifs et culturels. Nous les assumerons avec une volonté de justice et d'équité en toute transparence, afin que chacun sache qui fait quoi, qui paye quoi.

L'année 2013 sera une année où des grands projets seront achevés, la Brèche, l'Acclameur, le Pôle Enfance, le groupe scolaire Jean Zay, où d'autres se poursuivront comme les travaux liés aux projets de rénovation urbaine et sociale dans les quartiers du Clou Bouchet et de la Tour Chabot, sans oublier que nos politiques publiques dans les autres quartiers seront maintenues puisque nous prévoyons toujours 900 000 € de crédits délégués pour se faire. Nous ferons tout cela cette année encore sans augmentation de la fiscalité.

En synthèse et pour finir, nous maintenons un niveau élevé d'investissement pour mener à leur terme l'ensemble des projets, et nous poursuivons une gestion saine et rigoureuse des finances publiques, ce qui nous donne la garantie de pouvoir s'inscrire dans les modèles de développement que nous souhaitons, un développement durable et solidaire.

Notre budget 2013 réaffirmera les valeurs que nous portons, valeurs que sont la solidarité, la citoyenneté, la démocratie participative, conjuguées à une urbanisation cohérente, environnementale et dynamique.

Je laisse à présent le soin à Jacques TAPIN de vous présenter le rapport de Développement Durable et ensuite à Alain PIVETEAU de détailler avec la pédagogie qu'on lui connaît, le document qui vous a été transmis avec le Cahier Bleu. Je vous remercie.

Jacques TAPIN

Merci Madame le Maire. Je vais commenter le document qui est joint à la première délibération, c'est-à-dire le Débat d'Orientations Développement Durable – Année 2012.

Le rapport Développement Durable 2012 se présente cette année sous une forme délibérément illustrée par des exemples concrets.

Il vous propose en fait un itinéraire urbain sous le signe de la mise en œuvre du développement durable dans le quotidien de la vie des Niortaises et des Niortais.

La première partie a pour objet d'éclairer les 5 grandes finalités du développement durable à l'aune des politiques publiques menées par la municipalité.

RETOUR SOMMAIRE

Elle présente l'avancée des actions, la mise en œuvre dans la lutte contre l'effet de serre, dans la préservation et la promotion de la biodiversité, dans la recherche d'une meilleure cohésion sociale, dans l'accès de tous à l'épanouissement humain et dans la prise de responsabilité individuelle comme collective pour ce qui concerne les modes de production et de consommation.

La seconde partie interroge le fonctionnement de notre collectivité quant à ses évolutions qui permettent l'intégration progressive et pérenne du développement durable dans les projets des services municipaux, et dans les pratiques des agents du service public.

Mis en relation, les exemples présentés prennent sens et cohérence. Des exemples connus puisqu'ils sont la traduction de nos décisions prises cette année au cours des délibérations votées dans cette enceinte. Des exemples d'une grande diversité qui montrent que cet autre développement que nous souhaitons est possible dès aujourd'hui.

Le document ainsi établi, constitue le socle à partir duquel la construction d'une démarche du développement durable pourra s'ancrer dans les politiques publiques de manière effective, pragmatique et reconnue.

Vous le voyez dans ce document, vous le lisez dans les commentaires, les défis du développement durable nous invitent à l'action, une action collective autant qu'individuelle, qui passe par la mobilisation de tous, élus et agents de la collectivité bien sûr mais aussi acteurs locaux, institutions, associations et citoyens. Une action à différentes échelles, celle de la proximité, du quartier, celle de la commune dans son ensemble, au sein de la Communauté d'Agglomération et de son bassin de vie. Une action pour le futur, car c'est demain que nous avons à construire pour assurer un avenir pour les générations futures, qui soit vivable, viable et équitable.

La dynamique est donc enclenchée pour donner sens au développement durable dans notre collectivité. Les défis d'un développement soutenable, solidaire et responsable s'imposent à nos actions et à nos projets politiques, tout simplement parce que nous avons la conviction que le développement n'a rien d'autre finalité que l'épanouissement humain. Encore nous faut-il dénoncer et lutter contre les déséquilibres et les dérégulations de tous ordres qui le compromettent, qu'ils soient écologiques, économiques ou sociaux.

Il vous est donc demandé d'entériner le rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Niort pour 2012 et de contribuer au Débat d'Orientations Développement Durable pour 2013.

Je vous remercie.

Madame le Maire

Merci Monsieur Jacques TAPIN. Monsieur Alain BAUDIN.

Alain BAUDIN

Merci Madame le Maire. Notre sensibilité, vous le savez, a toujours été favorable à cette démarche globale en faveur du développement durable, elle l'a d'ailleurs pratiquée lorsqu'elle était aux affaires avant 2008, sans une formalisation aussi spécifique et sans le grand renfort de communication qui est déployé aujourd'hui.

Mais comme vous, cette démarche s'inscrivait dans le pensé global, agir local, pour préserver l'environnement, rechercher l'équité sociale, sans oublier le progrès économique.

Dans cet esprit, à la lumière du rapport que vous présentez - certes un petit peu fourre-tout, nous souscrivons globalement au plan d'action 2012-2015 de l'Agenda 21.

L'enjeu de l'Agenda 21 est le développement durable, nous partageons cette volonté de mise en place d'actions concrètes, même si nous nuancions la question du choix des priorités et des moyens mis en œuvre, comme nous l'avions évoqué lors du débat en 2011, nos observations d'ailleurs restent toujours d'actualité.

Depuis, nous rajoutons à nos remarques de l'an passé, en ce qui concerne notamment les jardins de la Brèche, nous ne retrouvons pas les actions de gestion de l'eau avec les bassins de récupération. Est-ce un oubli ? On ne voit pas trop, alors que théoriquement ça s'inscrit dans les actions du développement durable.

En ce qui concerne l'Acclameur, comme de nombreux Niortais, nous constatons la mauvaise gestion des flux de circulation au moment des manifestations, dans une démarche de développement durable, je crois qu'il faudrait peut être revoir la copie.

De même nous soutenons la démarche des usagers des véhicules électriques, pour un vrai maillage de bornes d'alimentation sur notre territoire.

Un volet du développement durable c'est aussi le « Vivre ensemble », notamment par des développements de coopération locale. Dans ce contexte, nous déplorons la dégradation des rapports entre la municipalité et l'association gestionnaire du Golf municipal. De même, la Ville affiche le bien-être de ses agents en plaçant l'humain au cœur du service public, c'est pourquoi nous nous étonnons des relations tendues avec le Comité d'Action Sociale et Culturelle (CASC) de Niort dont on connaît tout le rayonnement et la qualité de ses actions mises en places, qui participent au renforcement du lien social, et qui réduisent des inégalités dans l'accès aux loisirs.

Nous faisons donc appel à vos engagements pour débloquer cette situation.

Je vous remercie de votre écoute et des réponses que vous ne manquerez pas de nous apporter.

Madame le Maire

Merci. D'autres prises de paroles ?

Monsieur THEBAULT, ensuite Monsieur Bernard JOURDAIN.

Marc THEBAULT

Pour ma part, je serai moins dans le commentaire que sur des interrogations sur certains points, lorsqu'ils concernent la démarche collective de la municipalité ou au contraire lorsque ça concerne les habitants pris individuellement.

Bien évidemment, nous adhérons totalement aux principes exposés dans l'Agenda 21 et pour vous le prouver Madame le Maire, j'accroche le pin's à ma veste dès ce soir.

Maintenant, de manière plus interrogative sur un poste plus important, l'éclairage public. On sait que ça devient une vraie difficulté de financer l'éclairage public, notamment de nos monuments les plus beaux de la Ville. C'est un paradoxe d'avoir des monuments comme le Donjon ou Saint-André qui, lorsqu'ils sont éclairés de nuit, contribuent à la beauté de la ville la nuit, comme dirait Richard BOHRINGER, et ce qui est dommage c'est que malheureusement compte tenu du coût que cela représente nous sommes obligés de ne les éclairer que quelques semaines dans l'année ce qui est un petit peu dommageable. Alors quels sont les programmes que vous avez envisagés pour remplacer par des équipements plus économes d'énergie l'éclairage de ces monuments, et puis d'une façon générale, l'ensemble des bâtiments publics ? Est-ce que vous envisagez également en matière d'éclairage nocturne, de modifier la durée avec des plages horaires différentes ? Est-ce que vous envisagez par rapport aux vitrines dans la ville, de modifier également la réglementation existante ? Ça c'est pour les aspects plus collectifs.

Maintenant, sur un autre aspect plus individuel, on sait que nos concitoyens, et plus particulièrement à Niort malheureusement où le taux de pauvreté est assez important, on a pu le voir par de récentes études, sont affectés par la crise et puis par la politique d'austérité qui est conduite par les gouvernements successifs dans leur continuité, se pose pour eux un vrai problème parce que ce sont souvent les personnes qui sont les plus modestes qui habitent des maisons passoires, des maisons qui malheureusement coûtent beaucoup d'énergie et nécessitent une rénovation très importante en terme d'isolation, et puis d'installation par exemple de chauffe-eau solaire. Et le paradoxe, c'est que ce sont ces gens-là qui malheureusement en auraient le plus besoin et qui ne peuvent pas par rapport au coût que cela représente, que ce soit l'installation de panneaux solaires et à plus forte raison d'isolation, on sait que ça coûte très cher.

Est-ce qu'on pourrait envisager peut-être des programmes spécifiques, sur les bâtiments publics c'est important vous l'avez dit, il y a une démarche qui est engagée, il y a encore beaucoup à faire y compris dans le bâtiment que nous occupons ce soir, mais est-ce qu'on ne pourrait pas envisager, par rapport à nos concitoyens les plus modestes, un accompagnement ?

Evidemment se poserait la différence entre les propriétaires et les locataires.

RETOUR SOMMAIRE

Je suis dans une interrogation avec vous sur ce sujet Madame le Maire, je n'ai pas de réponse mais comme je vous le disais en introduction, j'étais plus sous la forme de questions sachant que sur les principes nous sommes totalement favorables.

Voilà quelques points que je voulais évoquer parmi d'autres.

Madame le Maire

Merci. Monsieur Bernard JOURDAIN, ensuite Monsieur BALOGÉ, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Christophe POIRIER.

Bernard JOURDAIN

Merci Madame le Maire. Tout d'abord je vous rejoins sur la nécessité d'un tel rapport, pour montrer et débattre sur les questions liées au développement durable, et c'est dommage que ce débat n'ait pas eu lieu ou n'a pas pu se développer la semaine dernière à la CAN, ce qui montre le peu d'intérêt pour certains élus à participer à ce débat. A croire que pour eux les questions de développement durable ne soient pas importantes.

J'ai aussi quelques questions sur le rapport.

Je commencerai par le bilan des gaz à effet de serre, je vois que le premier a été réalisé en 2009 et le second en 2012.

A-t-on aujourd'hui une analyse comparative de ces deux bilans ?

Est-ce que le plan d'actions du premier bilan a porté ses fruits ?

Quelles sont les avancées ?

Sur le Schéma Directeur Immobilier vous dites que l'étude se poursuit jusqu'au début 2013, puis viendra une stratégie immobilière et puis après la réalisation du diagnostic plus affiné dont celui en matière d'énergie.

Je pense que la question d'énergie doit être l'un des axes importants pour construire la stratégie et non pas être un point secondaire.

Dans la page sur la lutte des gaz à effet de serre, vous parlez des déplacements, je pense qu'il manque un point d'information sur la surveillance de la qualité de l'air. Et ainsi montrer que le climat, l'énergie et la santé sont liés. Vous le savez, les seuils d'alerte ont régulièrement été dépassés ces derniers temps sur Niort, ce qui met la Ville sous la procédure d'un possible Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), on peut se poser des questions sur ce qu'il faut faire pour améliorer la qualité de l'air à Niort.

L'année 2013 sera aussi l'année européenne de l'air, la qualité de l'air doit être un enjeu majeur sur la ville et elle doit être un élément que nous devons prendre en compte dans la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou du Plan de Développement Urbain (PDU).

RETOUR SOMMAIRE

Concernant la cohésion sociale, page 10, j'aimerais un peu d'explication sur le graphique qui est montré, parce que quand on le regarde on voit qu'en 2008 il y avait plein d'actions et en 2009, année de l'arrivée de l'Agenda 21, il y a moins d'actions. J'aimerais qu'on puisse avoir l'explication de ce graphique.

Et puis concernant l'école Jean Zay dont vous parlez, certains parents s'étonnent des odeurs dans certaines classes, pourriez-vous lancer une analyse de la qualité de l'air intérieure afin que l'on puisse savoir s'il y a quelque risque ?

Pour conclure, il manque peut-être un peu de liens avec ce que fait la Communauté d'Agglomération, sur des politiques comme les actions de développement durable, celles de l'énergie comme par exemple Cit'ergie, ou le plan climat. Cela permettrait de voir la volonté de la Ville à s'inscrire sur ces sujets dans une politique commune et d'un vrai projet de territoire. Nous pourrions ainsi montrer que ces deux bateaux, que sont la Ville et l'Agglomération, naviguent tous les deux dans la même direction.

Jérôme BALOGÉ

J'ai entendu avec beaucoup d'intérêt les questions que pose notre collègue Bernard JOURDAIN, j'espère qu'elles auront aussi des réponses puisque les questions s'enchaînent, la réponse sera certainement finale et donc peut être trop globale, ce serait dommage.

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de ce rapport sur le développement durable avec beaucoup de mesures qui sont en effet concrètes et sympathiques, certaines plus minimes, mais ça commence parfois par des mesures toutes simples et toutes bêtes comme on dit, puis d'autres plus importantes, le clapet des Vieux Ponts, Marc THEBAULT est un homme heureux puisque ça fait longtemps qu'il demande sa réalisation.

Mais c'est vrai que quand on s'intéresse au développement durable et qu'on lit ce rapport, en effet on est très intéressé, mais quand on pratique la Ville et qu'on voit en effet la circulation tous les matins vers le rond-point Saint Hubert depuis le crématorium route de Coulonges, et pas seulement quand il y a un spectacle à l'Acclameur, quand on voit en effet le Plan Local d'Urbanisme (PLU) où l'on s'apprête à construire sur la Vallée Guyot prêt de 2 000 logements, voire un peu plus, je m'interroge sur la capacité de nos équipements routiers à pouvoir accueillir ce trafic qui nécessairement sera aussi routier.

Parce que l'innovation avance, mais peut être pas aussi vite que les évolutions urbaines.

Je vois beaucoup d'équipements routiers saturés, et en conclusion je vois beaucoup de pollution qui se développe.

Ce que soulignait Bernard JOURDAIN était aussi dans mes intentions. C'est que nous faisons un rapport, c'est très bien, mais nous n'avons pas un compte exact, en tout cas il n'est pas public, de la qualité de l'air à Niort à certaines heures et à certains lieux. Je suis sûr qu'on est parfois sur des espaces de saturation, et quand je vois qu'il n'y a pas de plan d'infrastructure capable de répondre aussi à ce

RETOUR SOMMAIRE

développement-là qui sont souhaitables, mais il faut y répondre, et bien je m'inquiète pour la qualité de notre environnement aussi parce que c'est l'extérieur, c'est aussi le centre-ville, avec la rue du 24 février, la place du Roulage, comme on peut la pratiquer pour beaucoup.

Là on a une vraie question qui se pose, une question à la Ville, une véritable question de développement durable au-delà de toutes les actions éparses et certainement de qualité pour certaines, je ne les connais pas toutes mais j'en ai découvertes, d'autres que j'ai pu apprécier, importantes, ça c'est un point global. Je vais passer à ce qui me semble être un enjeu fondamental, peut être des choses plus propres aux trottoirs, je vois page 8 une image un peu taquine puisqu'on nous montre la biodiversité préservée avec une biodiversité qui s'exprime partout, même sur les trottoirs puisqu'on voit de jolis coquelicots s'épanouir sur les trottoirs de nos rues. Très bien, la limitation des produits phytosanitaires mais ça a quand même un impact sur la qualité esthétique de nos rues, ça a aussi un impact sur le traitement de ces chaussées et de ces trottoirs, puisque ça les dégrade, le système racinaire fait que, et je vois qu'elles sont très peu traitées, ni à l'eau bouillante, comme ça pourrait être fait de façon écologique, ni arrachées, comme ça pourrait être fait à base d'huile de coude, ce qui pose aussi d'autres problèmes humains j'imagine.

On a quand même un problème qui fait rouspeter à juste titre beaucoup de Niortais, vous serez peut être tenté, comme certain l'ont déjà fait, de renvoyer vers leur responsabilité de balayer devant leur trottoir, je pense que ce serait un peu trop facile, puisque certaines personnes sont âgées, n'ont pas la capacité etc., et que la Ville à aussi une responsabilité pour tous les équipements collectifs.

Je vois également le replantage des arbres au PRUS, avec 70 arbres, c'est bien, 38 arbres remarquables ont été replantés, transplantés, déplantés, j'espère qu'il en survivra un certain nombre, ça a coûté très cher et par contre je ne vois pas la politique de verdissement de la Ville qui elle non plus n'apparaît pas ou pas assez, si ça a été mené dans ce rapport, c'est dommage et je le regrette.

Voilà les différents constats et les interrogations que je pouvais poser en attendant bien sûr vos réponses.

Amaury BREUILLE

Quelques éléments de réponses aux différentes interrogations de nos collègues. Sur les jardins de la Brèche effectivement la récupération d'eau, elle n'est pas explicite, mais on a bien mis en place dans l'organisation des jardins, des récupérateurs d'eau de pluie qui se trouvent sous les pelouses, un plan en dessous du parking qui nous permet, peut-être pas sur les années les plus tendues en eau, mais assez fréquemment, de pouvoir être en autonomie sur l'arrosage de nos espaces verts sur cet équipement.

Sur l'Acclameur, puisqu'il y avait deux questions sur le sujet et la gestion des flux, deux remarques tout de même, mais je pense que Christophe POIRIER interviendra peut-être aussi sur le sujet tout à l'heure.

RETOUR SOMMAIRE

D'abord nous avons essayé, dans le cadre de la SO SPACE, d'encourager l'utilisation des transports collectifs qui fonctionnent très bien sur certains évènements selon la sociologie du public et moins bien sur d'autres, et d'autre part, une chose qu'il ne faut pas oublier, c'est que l'Acclameur est un équipement dans une zone d'aménagement concerté dont l'ensemble de l'aménagement n'est pas terminé c'est-à-dire que l'ensemble des voies et des stationnements, et notamment la répartition des stationnements sur le site n'est pas terminé.

Vous savez notamment qu'il y a l'implantation de DECATHLON et encore d'autres équipements sur ce secteur qui font que l'organisation des flux aujourd'hui n'est pas l'organisation des flux définitifs, ce qui complique l'organisation et ce qui peut effectivement amener à quelques perturbations.

Sur la question concernant les bornes électriques pour les véhicules électriques, oui c'est un programme qui est en cours dans le cadre de la société publique locale à laquelle nous avons contribué au montage avec la CAN, donc il y a un certain nombre d'implantations de bornes pour les véhicules électriques qui sont prévus dans ce cadre-là.

Sur l'éclairage public, Monsieur THEBAULT, d'abord je dirais qu'en terme de poids, l'éclairage extérieur des bâtiments publics n'est pas ce qui représente pour nous les charges les plus lourdes, évidemment le plus lourd de l'éclairage public c'est l'éclairage des voies. D'une façon générale, il y a évidemment des solutions technologiques qui peuvent contribuer à améliorer les choses, on en parlera peut-être, mais la première des démarches sur l'éclairage public qu'il va falloir engager, c'est de se dire : « Consommons à bon escient ». Et justement ça suppose d'éclairer lorsque c'est réellement utile, or si on prend l'exemple des bâtiments publics, effectivement on ne les éclaire qu'une partie de l'année parce qu'il serait aberrant sur les périodes estivales de les éclairer en plein cœur de la nuit, à 2 ou 3 heures du matin, le rapport coût-avantage, pour le public, serait vraiment difficilement défendable. Donc en matière d'éclairage, ayant cette logique-là de se dire « Oui bien sûr il y a des solutions technologiques à mettre en place », « Oui bien sûr il y a un certain nombre d'équipements vétustes qu'il faut renouveler pour pouvoir limiter les consommations », mais en amont de cela aussi, posons nous la question de « Bien consommer » et d'éclairer à bon escient ce qui doit l'être.

Dernier point sur les deux questions de Monsieur BALOGE, vous dites « Nous n'avons pas de plan général d'organisation de nos déplacements à l'échelle de la Ville », et bien si, on en a un à l'échelle de la Ville, on l'a même à l'échelle du territoire puisqu'il y a un plan de déplacement urbain qui est la trame de ce que nous devons mettre en œuvre pour réussir une gestion de la mobilité sur notre territoire dans les années à venir.

RETOUR SOMMAIRE

Effectivement il faut le mettre en œuvre, ça suppose des actions de la Ville, ça suppose des actions de la CAN, ça suppose y compris des actions de d'autres partenaires parfois extérieurs tels que le Conseil général, la Région et l'Etat. C'est donc très partenarial mais notre feuille de route on la connaît, on a mis quasiment 10 ans à la concevoir, elle a été adoptée, maintenant « En avant ».

Dernière question, vous parliez de verdissement de la ville alors forcément vous m'interpellez, si vous ne voyez pas le verdissement de la ville je vous rappellerai que dans la semaine écoulée on a juste planté une trentaine d'arbres sur la Brèche, une quinzaine sur la place du Donjon, et quelques autres encore, une petite dizaine de plus sur la rue Léon Blum, le centre-ville. Ce n'est pas pour dire que vous tombez au mauvais moment mais cela s'inscrit aussi dans un plan général et chaque année, dans le cadre de la commission d'innovation écologique avec les associations concernées, vous avez des représentants de l'Opposition qui y siègent, chaque année nous faisons avec les associations un bilan des abattages, des replantations, et je peux vous dire qu'on plante largement plus que ce qu'on est amené à abattre. Si c'est votre crainte rassurez-vous, on est dans un verdissement de la ville, on plante plus qu'on abat.

Christophe POIRIER

Je voulais réagir aux propos de Monsieur BAUDIN sur les difficultés d'accès à l'Acclameur, parce que je vois aujourd'hui qu'il y a certaines personnes qui voudraient faire - je ne parle pas de vous, je ne vous vise pas Monsieur BAUDIN - de ce succès de l'Acclameur un échec, alors je ne vais pas regarder ceux que je vise parce que la dernière fois ils m'ont accusé de les regarder trop instamment donc je ne vais surtout pas les regarder.

Je vais justement en profiter pour faire un petit point sur le lancement de l'Acclameur et je répondrai à votre question.

Ces dix derniers jours, les quatre spectacles qui ont été organisés à l'Acclameur, Véronique DICAIRE, Jamel DEBBOUZE, RFM Party 80 et Noël Russe, ont réuni près de 8 500 personnes. Si l'on ajoute à cela l'inauguration du 5 octobre et SEXION D'ASSAUT, l'Acclameur affiche une moyenne de près de 2 600 personnes par spectacle payant, depuis son lancement. En outre, trois entreprises majeures de notre territoire en partenariat avec la Ville de Niort y ont organisés des événements. Je pense en particulier à la soirée Vendée Globe qui permet d'ailleurs de faire rayonner notre territoire à travers le monde, lorsque François GABART qui porte les couleurs de la MACIF lance un message en plein milieu de l'Atlantique en disant qu'il a fait une belle rencontre avec les Niortais fin octobre et qu'il termine par un « Vive Niort » et « Vivent les Niortais », je crois que nous avons de quoi être fiers de ce que l'on a fait ce soir-là avec 2 belles entreprises de notre territoire.

S'agissant des tarifs, parce que là aussi on nous a interpellés sur le fait que les prix étaient élevés, je voudrais dire que la moyenne du billet est à ce jour plus près des 35 € que des 45 € comme annoncé par la droite.

RETOUR SOMMAIRE

Ce dernier week-end nous étions en moyenne à 32 € pour RFM Party 80, qui a fait guichet fermé et 31 € pour le Noël Russe.

Bien sûr ça représente encore une somme importante pour certaines familles, je le conçois, mais le public de l'Acclameur reste un public très large et les gens sont prêts à consentir quelques efforts financiers pour venir voir leur idole et passer un très bon moment de divertissement. Il suffit de venir de temps à autre pour s'en rendre compte, ou d'aller sur les réseaux sociaux pour se rendre compte de l'engouement qu'il y a autour des manifestations organisées à l'Acclameur.

Je rajoute que pour la plupart des spectacles ce n'est pas la Ville de Niort qui fixe les prix mais bien les producteurs et les tourneurs.

Les artistes eux-mêmes sont extrêmement contents de leur passage sur Niort, du public bien entendu, mais aussi de la qualité de la salle.

Alors il reste les bouchons, les fameux bouchons non pas lyonnais mais niortais mythe ou réalité j'ai essayé de savoir, notamment pour en avoir le cœur net, sur les deux derniers spectacles qui étaient à guichet fermé, je n'ai pas voulu me rendre sur le site trop tôt et j'y suis allé à peu près une demi-heure avant que ne commence le spectacle, et qu'elle ne fut pas ma surprise en y accédant sans trop de difficulté. Mais peut-être faudra t-il la prochaine fois que je fasse l'expérience avec un Huissier, une caméra de France 3, un journaliste de la Nouvelle République et un journaliste du Courrier de l'Ouest dans ma voiture, pour que l'on veuille bien me croire.

Donc sur ces deux spectacles encore une fois qui affichaient complet, y compris les dernières personnes qui ont accédé au site, sont arrivées avant le début du spectacle.

Alors oui il y a eu un souci sur un spectacle organisé par la MAIF en particulier, il se trouve qu'il y a eu un accident important sur une bretelle d'accès qui a impliqué deux camions.

C'est vrai que c'était organisé à une heure de forte influence, une heure de sortie des entreprises, j'en suis vraiment désolé, mais pas plus que je n'en suis responsable ni la SO SPACE, de la dégradation des conditions climatiques de ces derniers jours, je ne suis pas responsable des accidents qui se produisent autour de l'Acclameur. On va tout de même essayer de faciliter encore plus l'accès à ce site, en dehors de ce qu'a pu dire Amaury tout à l'heure, un site dont la configuration finale n'est pas encore complètement finalisée, c'est le cas de le dire, moi j'aimerais pouvoir pérenniser un système de navettes, aujourd'hui, comme j'ai pu le dire par voie de presse, j'essaye de réunir des partenaires pour pérenniser ce projet, alors ça ne va pas régler tous les problèmes mais il faut effectivement en appeler au covoiturage, et puis s'agissant des facilités de stationnement c'est vrai que l'installation prochaine du DECATHLON avec un parking de quelques centaines de places supplémentaires facilitera grandement les choses. Voilà ce que je voulais dire sur le sujet.

Frank MICHEL

Je vais répondre à quelques unes des interrogations, celle de Marc THEBAULT tout d'abord sur la précarité énergétique si j'ai bien compris, sur les fameuses maisons passoires. Nous avons engagé un programme de lutte avec l'Etat sur « Habiter mieux », c'est-à-dire de la lutte contre la précarité énergétique, c'est une action que nous allons mettre en place et renforcer dans le cadre de l'OPAH-RU à partir de 2013, donc dans quelques jours, où on a l'ambition de sortir de la précarité énergétique 80 propriétaires occupants. Et la limite de cette précarité énergétique ce sont les moyens qui peuvent être alloués à des gens qui n'en auraient pas les moyens justement, et là il y a des contraintes budgétaires mais en tous cas le programme est beaucoup plus ambitieux que ce qui a déjà été fait. Ça c'est une première chose.

Après il y a les propriétaires bailleurs. Là aussi nous poursuivons les aides à la rénovation et à la réhabilitation de l'habitat en centre-ville. Pour les propriétaires occupants c'est sur l'ensemble de la ville, alors que pour les propriétaires bailleurs c'est ciblé sur un périmètre de l'OPAH-RU un peu étendu au nord de la Ville dans le quartier « Sablières » parce qu'il y a des problèmes de vieillissement de la population, des gens en pavillon qui sont effectivement dans des situations de précarité de plus en plus importantes et il faut justement aider à la mutation de ces habitats.

Les propriétaires bailleurs vont recevoir, comme jusqu'à maintenant, des aides pour la rénovation thermique et la rénovation d'une manière générale de leur patrimoine immobilier, avec des locations à loyers plafonnés. Et pour les propriétaires bailleurs indécents, car il en existent sur Niort, même dans une proportion qui est de toutes les manières inacceptables, c'est de lutter contre l'habitat indigne. Alors en s'en donnant les moyens, permis par le code de l'urbanisme notamment, on a budgété de quoi faire des travaux d'office, c'est-à-dire que la municipalité va, quand il y a un péril avéré, un logement indigne ou indécent, se substituer au propriétaire pour faire les travaux de dignité du logement pour les locataires ensuite.

Et évidemment le propriétaire rembourse la Ville. Là on passe à la vitesse supérieure. Je tiens vraiment à donner le message que la lutte contre les marchands de sommeil s'intensifie et s'intensifiera en 2013, les services sont en ordre de marche et maintenant nous allons utiliser le bâton permis dans le code de l'urbanisme.

Je pense que ça répond à votre inquiétude pour l'avenir de ces gens-là, à la mesure de ces moyens la Ville de Niort s'en occupe et je dirais même que ça s'intègre aussi dans le programme local de l'habitat avec la CAN donc c'est une politique qui est étendue au niveau du territoire.

Après je vais aller plus vite sur le schéma immobilier, on est en train de réaliser une sorte d'audit de notre patrimoine immobilier, patrimoine bâti pour le rationaliser d'une part et voir par ordre d'importance et de priorité les travaux à faire notamment en terme de lutte contre l'énergie.

Et enfin, sur ce que disait Monsieur BALOGE sur le PLU et la Vallée Guyot. Sur le PLU, comme vous avez dû vous en rendre compte puisqu'on communique dessus, on associe des gens des quartiers ou des gens volontaires pour suivre nos ballades urbaines par exemple ou pour s'investir dans des groupes de travail, nous avons mis le paquet sur la biodiversité en Ville avec le fait que nous allons intégrer la trame verte et bleue dans le PLU d'une manière extrêmement volontariste avec tous les outils de droit qui nous sont permis.

Deuxième point sur la Vallée Guyot, alors juste un petit rectificatif, ce sont 1 200 logements et pas 2 000, mais peu importe, effectivement ce sera une ville dense mais aussi verte, c'est-à-dire qu'il y aura des espaces publics larges et généreux, et verts. Donc si vous avez peur du moindre verdissement de la ville et bien nous y répondrons.

Virginie LEONARD

Je souhaitais vous parler de nos actions en faveur de la biodiversité, j'en profiterais pour répondre à Monsieur BALOGE par rapport aux coquelicots qui fleurissent sur les trottoirs.

En 1992, lors du premier Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro, la diversité biologique avait fait l'objet d'une convention spéciale dont l'un des buts principaux était la conservation de la biodiversité.

Cette année, le Sommet de la Terre de l'ONU, « RIO + 20 », a réaffirmé la nécessité de protéger la biodiversité.

La biodiversité assure les fonctions indispensables à toutes les formes de vie et nous rend des services essentiels. Elle est source d'alimentation, fournit des matières premières, contribue au maintien de la qualité de l'eau, de l'air et des sols, offre un patrimoine culturel inestimable. Or de multiples pressions pèsent aujourd'hui sur elle dont les 5 principales sont : la destruction, l'altération des habitats naturels, l'introduction d'espèces exotiques, la pollution de l'environnement, la surexploitation des espèces et le changement climatique. Ces pressions qui menacent l'équilibre global du système ont pour conséquence un rythme d'extinction des espèces de 100 à 1 000 fois supérieures aux rythmes de disparitions normales.

En France, dans les vingt dernières années les effectifs des oiseaux communs ont ainsi diminué de 20%. Si l'enjeu de la biodiversité s'énonce à l'échelle mondiale, l'action pour répondre aux particularités des territoires ne peut être que locale.

Niort a été distinguée pour son action en faveur de la biodiversité puisqu'elle a obtenu le premier prix du concours « Capitale française de la biodiversité 2012 » pour les villes moyennes.

RETOUR SOMMAIRE

Notre collectivité a engagé depuis plusieurs années une politique ambitieuse en matière de préservation de la biodiversité : réalisation d'un inventaire de la biodiversité, identification des corridors écologiques, trame verte et bleue dont parlait Frank MICHEL, dont il sera tenu compte lors de la révision du PLU.

Etablissement d'un plan d'actions qui permettra de protéger et de favoriser la biodiversité, réduction significative de l'utilisation des pesticides dans l'entretien des espaces verts et sportifs, et de la voirie qui est en zéro pesticide depuis 2009.

Nous venons d'ailleurs de recevoir le deuxième papillon de la charte régionale « Terre Saine » pour notre action en faveur de la réduction des pesticides. Je rappelle que ce ne sont pas les herbes folles qui sont sales mais bien les pesticides qui polluent nos sols et l'eau.

Je parlerai aussi du cimetière naturel de Souché dont le projet a été présenté lors d'un précédent Conseil, qui sera lui aussi un lieu respectueux de l'environnement et de la biodiversité.

Toutes ces opérations ont fait l'objet de coûts maîtrisés par notre collectivité, en plus de veiller à changer les comportements en sensibilisant les Niortais à la biodiversité, quelle soit remarquable ou ordinaire. Les sorties « nature » ont un vif succès, les enfants des écoles et des centres de loisirs peuvent découvrir leur environnement ou les joies du jardinage avec des écoanimateurs. Des expériences de sciences participatives sont mises en oeuvre par le biais des conseils de quartier et Téciverdi « Festival de la Diversité Biologique et Culturelle » est un précieux outil de partage de la connaissance.

A Niort, nous avons choisi de donner une place importante à la préservation de la biodiversité car c'est en quelque sorte l'assurance vie de la Terre et des hommes.

Jérôme BALOGÉ

J'hésite à reprendre la parole, je ne voudrais pas que le débat s'éternise à travers une succession de propos.

De mon côté je rajouterai, pour revenir au développement durable, la question phytosanitaire c'est une chose, on est tout à fait d'accord, la question que je pose c'est la question des moyens que l'on met en face. On ne peut pas contempler les trottoirs et les coquelicots, pour revenir à cet exemple parmi d'autres que j'ai pris, pour dire que c'est la protection de la biodiversité, en effet ça passe peut être sur le bord des chaussées, mais il y a certaines routes et certains trottoirs de Niort qui se dégradent très vite, ça pose un problème d'entretien banal. Et moi quand je mets en rapport ces trottoirs qui sont en effet envahis d'herbes folles avec par contre, au prétexte qui en soi est un principe qui n'est pas mauvais mais qui a aussi ses limites de densification urbaine avec notamment la chasse aux dents creuses, c'est-à-dire aux jardins un peu trop grand, là on est aussi dans les limites de la protection de la biodiversité. C'est cette réflexion que j'ai, je n'ai pas forcément une réponse ou une position ferme là-dessus mais c'est vrai qu'on a quand même un certain nombre de problèmes, il y a certaines positions qui sont prises, certaines actions, il n'y a pas forcément les réponses humaines notamment qui sont apportées.

Pour ce qui est de la circulation, je ne veux pas pointer l'Acclameur, la question de la circulation se pose aussi sur cette partie de l'avenue de Limoges et sur la rocade à ce niveau-là, mais le PDU (Plan Déplacement Urbain), qui ne m'a pas échappé Amaury BREUILLE, pose la question de la circulation et du flux dans son ensemble mais n'aborde pas et ne donne pas d'élément de réponse, ça a d'ailleurs été dit en débat communautaire, à l'engorgement de certain axes. Je parlais tout à l'heure de la route de Coulonges, c'est le cas, on nous propose un transport commun en site propre à l'horizon, à partir de 2014, avec un coût assez cher mais qui risque plutôt d'encombrer, de rajouter en effet aux engorgements qu'à autre chose et ça ne répond pas encore une fois à l'accès par l'avenue de Nantes par toute cette partie dans Niort, ni même que la traversée du centre ville qui reste aussi quelque chose de très difficile, il y a des heures, c'est connu de tout le monde, où il est très difficile d'aller de la route d'Aiffres à l'avenue de Nantes. On peut débattre sans forcément se cacher les yeux et le nez, quand on parle de pollution et de circulation. Merci.

Elisabeth BEAUVAIS

Je ne voudrais pas polémiquer sur les difficultés de circulation pour arriver à l'Acclameur, cette salle est une belle réalisation et je crois qu'elle a un succès, mais je pense que si vous n'avez pas été pris dans les encombrements Monsieur POIRIER c'est parce que tout le monde à bien écouté vos conseils de partir nettement avant, et maintenant effectivement les gens prennent leurs dispositions.

Simplement, vous dites que la configuration finale est à venir, alors dans quel délai ? Et qu'envisagez-vous ? Parce que ça c'est quand même important, il va y avoir les 1 100 logements de la Vallée Guyot, envisagez-vous un doublement de l'avenue de Limoges ? Parce que tout le monde bute à ce rond-point de la rocade, nous ne sommes pas au courant de cette configuration ultime qui permettra une facilité pour arriver à l'Acclameur et pour fluidifier tout ce qui sort de la rocade. Ou alors je ne suis pas au courant. Merci.

Alain PIVETEAU

Quelques mots, d'abord merci pour l'épaisseur du projet qui est proposé, moi je suis assez effaré par une série de remarques qui ne sont pas à la hauteur à la fois de l'ambition de ce type d'approche et des difficultés.

Alors certaines difficultés ont été évoquées et on partage celles qu'a évoquées Marc THEBAULT à propos de la compatibilité entre un objectif environnemental à travers la maîtrise des économies d'énergies et puis un objectif plus social, on a montré un certain nombre de dispositifs, je ne les reprends pas, Frank MICHEL l'a fait, qui étaient mis en place à notre échelle, qui étaient déjà des réponses en soi, qui ne résolvent pas évidemment la globalité du problème mais qui mettent le doigt là où ça pêchait depuis des années, dans les approches en terme de développement durable.

RETOUR SOMMAIRE

Et ce qui est proposé ici c'est bien cette cohérence entre les trois, ensemble, qu'on doit rendre compatibles : environnement, question sociale et question économique. Nous savons pertinemment, en tant que décideurs, que si nous prenons une décision ou une autre nous tombons sur des contradictions et des intérêts contradictoires. Donc le petit jeu qui consiste ici à pointer un manque d'arbres, là un manque, pas de produit phytosanitaire, ça été corrigé dans la deuxième intervention, mais trop d'herbes, ou les remarques qui consistent à dire que finalement la ville n'est pas assez fluide, si ce n'est pas mis dans une vision d'ensemble de la durabilité, très franchement ça contribue à la discussion de certaines difficultés qui peuvent exister sur la ville, mais ce n'est absolument pas à la hauteur de ce document. Alain BAUDIN l'a dit et merci pour ça, unique, singulier et premier dans l'histoire de Niort.

Il permet quoi ce document ? Il permet aux populations, aux représentants de ces populations, d'interpeller l'ensemble des décideurs et des acteurs, pas que publics, également privés, je rappelle qu'il y a des partenaires externes qui sont engagés dans la démarche Agenda 21 sur la cohérence de leur politique. Or là j'ai entendu quelques points précis mais je n'ai pas entendu de réactions sur la cohérence d'ensemble qui est proposée et qui est finalement la coloration de l'Agenda 21 et donc du développement durable à Niort et qui est une coloration à la fois environnementale mais extrêmement sociale, et qui ne fuit pas devant les questions économiques. C'est suffisamment rare pour pouvoir le souligner.

Dit autrement, une vision de la durabilité qui consiste à avoir un petit peu plus de routes voire des autoroutes urbaines, à avoir un peu moins d'herbe dans la ville et un peu plus d'arbres, ce n'est pas celle que moi je défends et ce n'est pas cette portée limitée d'une approche du développement durable qui est proposée ici, c'est autre chose, et j'invite tous les acteurs et l'ensemble de la population niortaise à s'en saisir pour maintenant en faire un outil de participation aux décisions publiques.

Alors évidemment je redescends un petit peu d'un cran, il y a une question qui a été posée sur le golf, je ne vois pas en quoi elle est liée dans la réalité de ce dossier à la question de la durabilité mais je vais essayer de répondre quand même à Alain. Nous avons un espace naturel qui lui fait partie d'un outil de conservation voire d'amplification de la biodiversité sur le territoire, c'est une certitude. Le problème que nous avons, c'est un problème beaucoup plus basique de gouvernance de cet espace-là. Le modèle qui a été le modèle de gestion associative pendant des années est arrivé à terme, non pas parce que nous l'avons décidé, mais parce qu'il y a eu là, une interpellation de type juridique notamment de la cour régionale des comptes pour dire qu'il fallait changer de modèle, c'est le début de la réflexion. Maintenant nous sommes dans un processus où la Ville a réaffirmé son souhait d'avoir un golf et d'y injecter des intentions et des politiques publiques, d'où le choix de faire une DSP (Délégation de Service Public). Aujourd'hui ce qui est présenté comme une forme de désaccord, est en fait tout autre chose, il y a une possibilité de répondre à cette DSP aujourd'hui pour l'association si elle le souhaite.

RETOUR SOMMAIRE

C'est là où je voulais en venir et où je referme la boucle, oui il y a un choix de départ de la Ville qui est de dire que compte tenu de l'ensemble des dimensions du développement de la Ville et notamment durable qu'on soutient et dont on va reparler en terme budgétaire, nous ne faisons pas le choix de remettre 200 000 € sur la gestion de ce golf qui ne peut plus de toute façon être fait en direct par une association. Donc on trouve un outil pour garder la maîtrise publique de cette activité, au moins pour ce qui relève des politiques publiques à qui l'on propose une DSP, ce n'est rien d'autre que ça, un choix en pleine transparence et en accord avec ces enjeux contradictoires dont nous parlions.

Jean-Louis SIMON

C'est surtout Monsieur BAUDIN qui a dit deux choses qui méritent que nous donnions une réponse. La première, il parle de grand renfort de la communication j'espère qu'il ne va pas mettre mes quelques explications sous ce vocable-là, je profite qu'on parle des ressources humaines pour expliciter dans quel cadre de l'Agenda 21 nous avons pu faire telle ou telle chose. Je ne donne que quelques exemples :

- Le diagnostic de climat social, vous êtes un certain nombre d'entre vous à y avoir concouru, démarche considérable où des centaines et des centaines d'agents ont répondu, il y a eu des centaines de projets de plans d'actions et tout ça est en train d'atterrir et en particulier lors d'un CTP qui aura lieu le 12 décembre.
- La mutualisation DRH Ville de Niort avec le CCAS qui est une démarche importante et qui n'a pas qu'une vision économique, mais aussi d'harmonisation des modes de gestion du personnel et des fonctionnements.
- La création d'un service de santé et de sécurité au travail commun avec le CCAS où nous regroupons les médecins, les assistantes sociales, les préventeurs et tout ça pour aller dans le sens de la sécurité et du bien-être des agents.
- La refonte des supports d'évaluation des agents pour les entretiens professionnels, c'est quelque chose qui est très opportun.
- La formation de sensibilisation au handicap, je ne sais pas si certains d'entre vous y sont allés, Nicole IZORE y est allée en tous cas, nous avons lancé une très grande démarche où tous les agents de la Ville et en particulier tous les directeurs, travaillent à une réflexion sur quels sont les freins au recrutement d'handicapés, à leur évolution et à leur grande acceptation dans la maison. Ça je crois que c'est une démarche hautement sociale.

- Nous avons fait évoluer le service de la propreté urbaine, ça paraît peut être purement technique mais c'est un service qui était éclaté et qu'on ne regardait pas vraiment comme un service aussi valorisant que certains autres. Et bien nous avons fait en sorte qu'ils aient des nouveaux locaux, que les 2 équipes se regroupent et nous leur avons dit, et Madame le Maire est allée les voir récemment pour leur dire : « Redressez-vous, soyez fiers de vous parce que nous sommes fiers de vous, et vous ne pouvez pas savoir à quel point la démarche de nettoyage est une démarche importante dans une Ville ».

Jacques TAPIN d'ailleurs qui assiste au regroupement des villes moyennes nous a rapporté des témoignages d'attentes nouvelles des citoyens par rapport au nettoyage de leur Ville. Et bien nous cherchons à faire coller le mental et le regard de nos agents face à ces nouvelles demandes. Voilà pour le premier point.

Le deuxième point c'est aussi Monsieur BAUDIN qui a dit : « vous parlez souvent du bien-être de vos agents, si vous faisiez tout ce qu'il fallait pour eux, il n'y aurait pas des relations tendues avec le CASC ». Alors si les relations tendues avec le CASC sont le seul exemple du sujet qui nuit au bien-être des agents, c'est que vraiment tout va très bien.

Juste un petit mot, où est le problème de fond que vous voyez émerger mais sous l'angle de la forme ? Et bien, c'est que le CASC voudrait que tous ses administrateurs soient élus des organisations syndicales. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Organisation syndicale et agents individuels pouvaient monter à l'administration du CASC.

Trois organisations syndicales n'en veulent pas, le collectif employeur n'en veut pas, une organisation syndicale en veut et la direction du CASC en veut. Alors nous cherchons des terrains d'entente qui connaissent des hauts et des bas, il y a quelques mois que ça dure, nous nous sommes au milieu et nous essayons de séparer les visions syndicales tant elles sont tentées de se taper dessus, et ça se re-calme. Bref, je suis sûr qu'on se sortira de ce dossier par le haut, dès le prochain Conseil municipal vous aurez sans doute une délibération à voter, si elle est à voter ce sera bon signe, c'est que nous aurons évolué.

Si Monsieur THEBAULT et Monsieur BAUDIN, qui êtes des présidents de groupe, et comme le président du CASC vous a écrit pour appeler à ce que vous l'écoutez, je me tiens vraiment à votre disposition pour que vous m'écoutez aussi parce qu'il est opportun, sans polémique, que vous connaissiez depuis le début le dossier, parce qu'il est truffé de détails, de nuances et au moment où il se réglait, il repartait dans le mauvais sens. Bref, il faut que vous ayez tous les éléments mais vous n'en aurez peut-être pas besoin parce que ça pourrait être réglé avant.

Anne LABBE

Moi je ne parlerai pas de flux de position, de circulation, mais plutôt de démographie vous le savez bien. Je vais plutôt parler de politique en faveur de la jeunesse puisque aujourd'hui on s'inscrit dans un débat autour du développement durable, pour nous on s'inscrit effectivement dans une démarche globale. Aujourd'hui à la Ville de Niort on développe en même temps des coopérations avec la CAN, ce qui préfigure bien sur nos synergies de demain.

Notre politique de jeunesse s'inscrit aujourd'hui avec des pluralités de publics avec une diversité de thèmes d'actions, puisque par essence c'est pluridisciplinaire, c'est global. Ce que je veux dire aujourd'hui c'est que nous construisons l'avenir avec les jeunes de notre territoire. Ça c'est clairement une vision de société qui se porte avec un développement soutenable.

Evidemment je ne vais pas vous faire une liste à la Prévert, mais bien vous montrer combien les champs sont complets et divers puisqu'on parle de culture, de loisir, de santé, d'habitat, de citoyenneté et d'insertion, évidemment on pense à cet axe de travail avec une jeunesse qui est évidemment une ressource pour notre avenir commun, et non comme un problème structurel de société. Je ne vais pas vous détailler toutes les actions ni culturelles avec les ateliers impro-quartiers, ni les projets en faveur des CSC, ni le festival « En Vie Urbaine », je ne vais pas détailler évidemment tous nos projets de santé et de prévention avec nos partenaires de l'IREPS ou de la mutualité, je ne développerai pas non plus Niort Plage qui malgré tout dépasse les 11 000 personnes en deux mois cette année et qui est un réel encouragement à poursuivre nos efforts là aussi pour redécouvrir la Sèvre, pour la pratique des sports d'eau, pour les parcours d'orientations au site du Pré Leroy, je ne vais pas détailler tout ça, je ne parlerai pas non plus de l'ORU qui malgré tout développe des micro-sites dans les deux quartiers qui sont le Clou Bouchet et la Tour Chabot.

Vous l'avez compris c'est une démarche de développement durable, ce n'est pas qu'une vision théorique, ça prend racine dans des actions très concrètes, ça s'appuie sur un maillage fort avec des associations, des conseils de quartiers, des institutions et bien sûr l'Education Nationale, tout ça pour produire quoi ? Une politique qui s'inscrit dans son territoire et qui répond aux besoins d'une population qui aujourd'hui représente ¼ des Niortais, c'est-à-dire autant que les gens qui ont plus de 65 ans.

Donc ça c'est pour vous replacer la notion de la jeunesse au cœur de nos politiques, et cette dynamique aujourd'hui c'est un mouvement de fond qui se heurte à une population grandissante des jeunes, dans un contexte économique complexe. L'analyse des besoins sociaux vous l'avait montré il y a déjà plus d'un an et de façon criante aujourd'hui, c'est pour ça qu'on continue à s'inscrire dans l'accompagnement global des jeunes les plus éloignés de l'emploi, que nous nous inscrivons aussi dans le dispositif des emplois d'avenir, parce que nous avons un devoir d'accompagnement de notre jeunesse.

RETOUR SOMMAIRE

Et qu'il est clair qu'aujourd'hui notre engagement en matière de développement durable d'une façon globale, d'une façon diverse nous le faisons aujourd'hui, depuis le début de notre mandat, en maîtrisant nos budgets, nous le faisons au quotidien et de façon récurrente avec un seul objectif, faire une place à chaque jeune.

Nathalie SEGUIN

Je voulais répondre à Monsieur THEBAULT sur la précarité énergétique. Je voulais faire écho aux propos qui ont été tenus par Frank MICHEL à l'instant, tout ce qu'il a pu expliquer fait l'objet d'informations régulières auprès des travailleurs sociaux. Pour eux ce sont autant d'outils supplémentaires pour travailler soit l'accès au logement, soit au maintien dans le logement, ou tout simplement pour travailler sur la précarité énergétique.

Ces informations se font auprès des équipes de travailleurs sociaux et il y a même des formations qui sont faites puisqu'il y a quelques mois de cela, il y a eu des formations communes qui ont été organisées avec le CCAS, le Conseil général et la Communauté d'agglomération au cours desquelles, travailleurs sociaux et professionnels encadrants ont justement été formés sur les notions de précarité énergétiques. Tout ça pour permettre ensuite à ces mêmes travailleurs sociaux de mettre en place des actions soient individuelles soient collectives auprès des publics pour les aider. Je dirais que sur la précarité énergétique j'ai l'impression qu'on est sorti des discours un peu culpabilisants, du mauvais usage ou du changement d'ampoule à faire.

C'est-à-dire qu'aujourd'hui il y a une prise de conscience sur les logements passoires, les logements énergétivores, sur le coût de l'énergie aussi, aujourd'hui il y a cette prise de conscience et du coup ça mobilise tous les partenaires autour de cette problématique qui est partagée par tout le monde. Si je regarde du côté du CCAS de la Ville de Niort et des CCAS du Département, la précarité énergétique fait partie des préoccupations des élus, des services, parce que les secours par exemple ont été fortement mobilisés ces derniers mois sur les questions d'énergie.

L'idée c'est que les travailleurs sociaux soient véritablement mieux informés pour mieux accompagner les publics. Au CCAS par exemple cela passe par l'accompagnement social lié aux logements, les logements-relais, l'action éducative budgétaire pour travailler sur les budgets, les baux glissants aussi, ça peut aussi être l'équipe mobile de veille sociale qui va permettre à des publics très en marge d'accéder à des logements.

En tous cas tout le monde est mobilisé, je pense que le Conseil général pourrait aussi en dire beaucoup à travers le FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) sur la précarité énergétique, et aujourd'hui on a des partenaires, comme EDF et leur pôle solidarité, qui travaillent conjointement avec les équipes de travailleurs sociaux et qui nous sollicitent, qui sont conscients de toutes ces problématiques-là, et cet après-midi c'est même ErDF que je recevais.

A tout niveau, distribution, réseaux, fournitures, nous sommes préoccupés par ces problèmes de précarité énergétique. Et on essaye d'y répondre.

Jacqueline LEFEBVRE

J'ai une question extrêmement prosaïque mais d'ordre sanitaire, Jean-Louis SIMON a évoqué la propreté urbaine, je voulais vous demander où on en était dans le programme de dératisation, parce que cet été j'ai été interpellée dans mon quartier à ce sujet, et j'ai moi-même été témoin dans mon jardin de passage de ces animaux peu sympathiques. J'ai alerté les services de la Mairie qui m'ont dit qu'effectivement il y avait une prolifération, je m'en étais entretenue avec mon collègue Jean-Claude SUREAU que j'avais rencontré.

Je crois que ça fait partie du développement durable de la Ville et des problèmes phytosanitaires et je voulais simplement faire un petit point avec vous à ce sujet.

Je vous en remercie.

Madame le Maire

Vous pouvez aller chercher du produit raticide dans nos services.

Jacqueline LEFEBVRE

Mais il y a quand même un énorme problème.

Madame le Maire

Oui, mais sincèrement je ne peux pas gérer la prolifération des rats et leur capacité à se reproduire.

Jacqueline LEFEBVRE

C'est quand même notre responsabilité.

Madame le Maire

C'est de la responsabilité collective. C'est pour ça que nous avons des campagnes de dératisation et que vous pouvez, comme tous les citoyens, aller chercher des raticides.

Jacqueline LEFEBVRE

Je l'ai fait Madame.

Madame le Maire

Et bien voilà. Merci Madame LEFEBVRE.

Madame COLAS.

Elsie COLAS

Pour moi une simple question, je me demande si juridiquement on a le droit, même tout en étant Maire, d'aller chez quelqu'un et de faire les travaux à sa place et le faire payer après.

J'adhère au fait qu'on oblige à réparer les logements insalubres, mais même si c'est possible, je pense que c'est une attitude qu'on doit avoir vraiment en dernier ressort.

Après il vaut mieux obliger juridiquement quelqu'un à le faire. Je trouve que là ça pose un problème.

Madame le Maire

C'est le cas Madame COLAS, on ne le fait qu'en dernier ressort, pour éviter au moins que les personnes qui sont dans des logements de cette nature soient, soit écrasées par leur plafond ou quelque chose comme ça, puisque notre responsabilité est de protéger nos concitoyens. On ne le fait qu'au dernier moment, il y a une négociation très longue auparavant pour amener les personnes à prendre conscience de l'état de leur logement.

Evidemment qu'on ne se précipite pas chez quelqu'un, qu'on soit Maire ou pas, avec un marteau, une truelle pour dire : « On vient réparer votre logement », je pense que ce n'est pas du tout comme ça qu'on envisage la vie.

Amaury BREUILLE

Je reviens sur les deux questions des herbes en ville et puis de la circulation. Sur le problème de désherbage, question que posait Monsieur BALOGE, et sur l'hypothèse de mettre des moyens humains pour avoir le même niveau d'entretien que celui qu'on avait quand on utilisait la chimie. On va être clair, parmi les Villes qui sont passées à zéro pesticide, il y a quelques années quand nous avons commencé elles étaient relativement peu nombreuses mais aujourd'hui il y en a quand même beaucoup, il n'y a pas une seule Ville qui prétend passer au zéro pesticide en maintenant le même niveau de désherbage. Ce n'est clairement pas possible, parce que si il y a une chose qui est certaine, que nous pouvons reconnaître à la chimie, c'est qu'elle avait une efficacité redoutable, comme vous le rappelait Virginie LEONARD, avec le léger inconvénient de polluer l'eau, et quand on dit polluer l'eau ça veut dire que c'est l'eau que boivent nos concitoyens des communes à laval, ou l'eau qui finit dans la baie de l'Aiguillon et qui finira dans les huîtres que vous mangerez à Noël. Cette question-là n'est pas tout à fait indifférente à nous, humains.

Il n'y a pas de Villes en France qui prétendent maintenir ce niveau-là, donc ça passe forcément par le fait de dire : « A quel endroit est-ce que l'on peut accepter des herbes dans la ville sans dommage et à quel endroit ça pose des problèmes ? » Donc on les enlève là où ça pose des problèmes et si je peux vous rassurer sur quelque chose, oui, on a des difficultés sur la dégradation de la voirie, je ne dis pas le contraire. Mais si vous voulez savoir quelle est la part des dégradations due aux herbes, c'est vraiment zéro, c'est epsilon, les herbes dont on parle ont un impact vraiment négligeable, comparé à l'impact de tous les autres éléments de dégradations, les voitures, les camions et tout ce que vous voulez.

Ce n'est vraiment pas les herbes folles qui causent les dégradations de la voirie.

Sur les questions de circulation et du PDU. Je vais reprendre l'expression d'Alain PIVETEAU, que j'aime bien, ça permet d'élargir un petit peu le débat : « Avoir une vision de la durabilité ». C'est ce que nous avons essayé de faire collectivement et à l'échelle du territoire en mettant en place le PDU.

RETOUR SOMMAIRE

Parce que quand vous dites : « Il y a un problème de circulation ici, un problème de circulation là, etc. », en les pointant un par un, avec ce genre de démarche on n'aboutit pas, il faut avoir une démarche globale et justement, quand vous dites : « Regardez, la circulation est difficile à certaines heures dans le centre-ville », oui c'est difficile dans le centre-ville, on a un centre-ville ancien. Ça veut dire qu'il est contraint par du bâti.

Vous qui vous posez comme un zélé défenseur du patrimoine, vous n'allez pas demander demain qu'on rase tout un linéaire de maisons depuis l'avenue de Limoges jusqu'à la route de Coulonges, pour faire une autoroute urbaine, c'est impossible, et à partir du moment où on est au moins d'accord sur ce diagnostic commun, ce que nous dit le PDU c'est qu'à partir du moment que cette hypothèse-là n'est pas tenable, pas durable, pas vivable, ça suppose que pour garantir la mobilité future sur notre territoire, on réussisse à augmenter la part des déplacements qui se font en transports en commun, augmenter la part des déplacements qui se font à vélo, augmenter la part des déplacements pour les petits déplacements courts qui se font à pied, c'est-à-dire ne pas prendre la voiture à mauvais escient etc. Voilà. Et tout ça nécessite un plan d'action qui a été quand même été débattu pendant 10 ans.

Voilà une véritable réponse à chaque problème individuel que vous évoquez et qui est justement une réponse avec une vision de la durabilité, comme le disait Alain PIVETEAU.

Juste pour ne pas oublier la question d'Elisabeth BEAUVAIS sur l'Acclameur.

Quand je dis : « On n'est pas encore en configuration définitive », c'est notamment sur un point, c'est que sur le site il y a un certain nombre de parkings internes y compris ceux des enseignes, « Décathlon » etc., qui vont être géographiquement assez répartis sur le site.

Quand vous accueillez des événements de grande importance, le fait d'avoir des parkings répartis sur le site permet d'étaler un peu mieux les flux à l'arrivée, surtout les flux en sortie, ça c'est important pour des équipements de ce type-là que l'ensemble du flux ne soit pas trop concentré géographiquement.

Après, une fois qu'on a dit ça, et qu'effectivement cela contribuera probablement à améliorer la situation, je rejoins ce qu'a dit Christophe POIRIER c'est-à-dire que quand on est sur des événements qui drainent 3 000 personnes sur un temps très court, là aussi c'est la même chose que pour les gestions différenciées, dans toutes les villes de France ça suppose qu'à un moment il y ait des files de voitures et qu'on attend un peu.

Mettons à part effectivement l'évènement fortuit qui s'est passé avec cet accident de poids lourds, ça ce sont des choses qui peuvent arriver n'importe où, ça nous arrivera peut-être encore, sur des voiries en plus qui sont des voiries départementales, qui sont assez chargées et contraintes, ça c'est malheureusement inévitable.

Frank MICHEL

Je vais repartir des propos de Madame BEAUVAIS et essayer de prendre de la hauteur, ça ne va pas être simple.

A propos de la Vallée Guyot, vous avez donc les informations, je vais ramener à ça, à la démarche que nous avons d'ailleurs dans l'Agenda 21, de la participation, nous écoutons les citoyens contrairement à ce que je peux lire deci delà dans la presse, et à la Vallée Guyot il y a des membres de l'Opposition qui écoutent les cabinets nous présenter leurs diagnostics, les pistes de réflexions, les schémas d'aménagements.

Or dans celle-ci, visiblement vous en avez eu l'information, il y a effectivement une interrogation, on ne peut pas ne pas passer à côté de l'avenir de l'avenue de Limoges quand on construit 1 200 logements. Effectivement nous nous posons des questions, que nous n'avons pas encore tranché, par exemple : « Pourquoi ne pas profiter d'un grand foncier pour faire du site propre ». Tout est ouvert, on se projette dans le futur avec toutes les dimensions, déplacements, habitats, nous faisons du global et vous, vous ramenez ces réflexions à ça : « Il y aura des bouchons avenue de Limoges ». Vous ratatinez complètement les politiques publiques et je trouve que c'est dommage parce que nous, nous avons quand même une ouverture là-dessus, vous êtes associés parce que ce sont des dossiers importants, la Vallée Guyot, c'est un dossier important Monsieur BALOGE, et bien justement, les membres de l'Opposition sont associés à ces réflexions en amont et je trouve que vous réduisez cette ouverture et ce fait de vouloir travailler ensemble sur les projections qu'on peut avoir en tant que citoyens sur le territoire, à des petites guéguerres microcholines. Je pense qu'il faut garder un peu de hauteur.

Là-dessus, je voudrais juste vous montrer le sens des démarches, ce sont les politiques d'achats durables. Là aussi en amont, à la Commission d'Appel d'Offres (CAO), nous avons mis en place des réunions critères où l'Opposition siège et où elle peut toujours s'exprimer sur comment relier les dépenses de la Ville, c'est-à-dire les achats et les investissements, comment les relier à la vie économique locale, développer et aider à développer les filières locales mais qui soient à la fois porteuses de solutions pour réduire l'impact sur l'environnement et aussi avec des politiques sociales. Nous avons ces objectifs que moi je trouve nobles et derrière nous mettons en place les manettes et les leviers, et ceci dans une totale transparence.

Jacques TAPIN

Nous arrivons au terme des échanges, je dirais que ce modeste rapport d'une vingtaine de pages a quand même été le support de très nombreux échanges entre nous et je dirais que finalement le développement durable c'est assez facile quand il s'agit tout de suite de parler des thématiques et d'actions qui nous viennent à l'esprit, chacun y a été de son exemple, c'est tout de suite une série de questions et de mises en garde qui ont été formulées dès le début, donc c'est facile.

RETOUR SOMMAIRE

Mais c'est aussi difficile parce que c'est la confrontation à des contradictions que nous allons très rapidement trouver difficiles à gérer, parce qu'il y a des jeux d'intérêts contradictoires qu'il faut bien arbitrer à un moment donné, et il y a des comportements auxquels on s'attache et dont on dépend parfois et qu'il nous faut bien envisager de faire évoluer.

Et enfin je dirais que le développement durable c'est surtout prometteur et passionnant, finalement c'est comme la démocratie. Pourquoi ? Parce que pour moi, et je pense aussi pour vous, c'est l'invention du futur, j'insiste là-dessus, en interrogeant le présent. Je vais prendre deux exemples qui ont été mentionnés, le premier par Jérôme BALOGE lorsqu'il parle de la circulation automobile. Il a même dit : « Il va falloir qu'on ait la capacité à pouvoir accueillir un trafic nécessairement routier ». J'ai cru comprendre : « Nécessairement de plus en plus important ». Mais Jérôme, à un moment donné on va atteindre notre limite de capacité, et donc là on va être obligé de gérer différemment et donc de se poser la question : « L'automobile ne sera pas forcément l'avenir de la Ville à ce moment-là ». Donc lequel ? Se mettre autour de la table et envisager d'autres solutions, ça me paraît impératif, sinon on va dans le mur.

L'autre remarque, je l'adresse à l'intention de Bernard JOURDAIN lorsqu'il évoque, à propos de la Communauté d'Agglomération, que finalement, nous sommes dans le même bateau et nous sommes deux à conduire la barque.

« Tout à fait ! » Donc le prochain défi envisagé c'est qu'entre la Ville et la Communauté d'Agglomération soient envisagées les coopérations et les mutualisations nécessaires justement à ce que le développement durable soit une perspective partagée par tout le monde, mais ça veut dire qu'il va falloir que nous nous mettons au travail ensemble, et dès demain, et même en demandant aux uns et aux autres de vraiment travailler ensemble, et de laisser de côté parfois nos petits intérêts particuliers, voire partisans. C'est tout cela la perspective.

Je trouve que là on ouvre des questions certes extrêmement difficiles, nous n'allons pas être d'accord, il va falloir arbitrer, mais autant en matière de circulation qu'en matière de coopération communale, je pense que c'est prometteur si nous nous donnons pour perspective la durabilité.

Madame le Maire

Merci Monsieur Jacques TAPIN. Pour clore ce débat et toutes ces conversations, je vais vous dire que je suis heureuse que l'on ait passé une heure et demie sur ce projet de développement durable, mais vous dire aussi que j'ai été un peu déçue parce que je me suis aperçue qu'une partie de l'Opposition n'avait finalement pas de propositions à nous faire, mais ça, c'est habituel.

Je pense que je suis un peu plus démocrate que vous Monsieur BALOGE parce que je vous respecte et je respecte ce que vous dites.

RETOUR SOMMAIRE

En plus, je laisse le débat se faire, vous avez parlé à plusieurs reprises, comme tous les gens qui voulaient parler, la démocratie existe dans cette collectivité, les gens qui souhaitent parler et s'exprimer ont le droit de le faire, je pense que si vous pensez que c'est prévu à l'avance et bien c'est que vous ne seriez pas capable d'en faire autant.

Ce que je voudrais vous dire, c'est que dans la vie comme dans l'action publique, il faut faire des choix. Je comprends parfaitement qu'une Opposition puisse ne pas les partager avec une Majorité. Néanmoins je pense que sur des débats aussi importants que ceux que nous avons aujourd'hui, effectivement il est important de faire des propositions, et de ne pas ajouter les unes au bout des autres des invectives, des remarques, « Chez moi j'ai des rats », « la circulation route de Coulonges où j'habite est trop importante », bref, j'attends plus d'un débat de cette nature.

Monsieur BALOGE, je ne vous ai pas coupé la parole alors permettez-moi, excusez-moi, que vous ne soyez pas content que je dise ça c'est votre droit, mais gardez-le pour vous. Monsieur BALOGE, je vous demande de vous taire, donc si vous ne voulez pas, c'est bien la démocratie, « Faites ce que je veux pas ce que je fais ».

Je laisse parler les gens mais je suis quand même très déçue par l'absence de propositions que vous faites, je suis très déçue par la vision que vous avez du développement durable, par la mise en perspective de la Ville demain, et aussi par le peu de cas que vous faites en direction des générations futures et des populations qui aujourd'hui sont les plus en difficulté.

Je prends acte que vous n'en êtes pas d'accord, mais nous n'avons pas à voter. Nous avons en tous les cas bien débattu, je remercie toutes celles et tous ceux qui ont posé des questions, toutes celles et tous ceux qui ont apporté des informations, qui ont éclairé à la fois le public et les Niortais, et donc j'espère que le Débat d'Orientations Budgétaires que nous allons tenir après permettra lui aussi de faire connaître nos choix à la population.

Monsieur Alain PIVETEAU, si vous voulez bien parler du Débat d'Orientations Budgétaires s'il vous plait ?

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012

Délibération n° D-2012-513

Direction Finances et Marchés publics

**BUDGET PRIMITIF 2013 : DÉBAT D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ... »

La discussion peut avoir lieu à tout moment dans ce délai très court avant l'examen du budget ; il n'est pas expressément prévu de vote.

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel. Néanmoins, il doit donner lieu à une délibération de l'Assemblée qui prend acte du débat.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2013.

Le conseil municipal a pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires - Exercice 2013

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Alain PIVETEAU**

Avec plaisir Madame le Maire. J'essaierai d'aller assez vite, non pas pour renier l'importance des informations qui sont données dans le document (*et présenté en séance / powerpoint*), mais pour laisser place aux discussions.

Le contenu de ce budget a déjà été révélé et discuté très largement dans le cadre de l'approche développement durable, donc j'y reviendrai très peu.

Je vous rappelle simplement les objectifs. Le premier point d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) consiste à rappeler le contexte économique et réglementaire, c'est-à-dire l'ensemble des contraintes exogènes qui s'imposent à une Ville qui construit son budget. Ensuite, il s'agit de rappeler les orientations du projet de loi de finances, contraintes également exogènes qu'on présentera et qu'on pourra discuter si vous le souhaitez, pour enfin présenter les orientations du budget qui seront dans leur contenu et leur détail, précisées lors de la présentation du budget prévisionnel le 21 décembre, puisque nous avons rendez-vous ensemble.

En deux mots, c'est ce qui est mis à la fin de la page 3, nous avons une proposition d'orientations budgétaires, hélas une fois de plus, sans effet d'annonce, sans scoop, puisque nous sommes dans la trajectoire annoncée depuis le départ - et j'aurai l'occasion de le rappeler - dans une action volontariste initiée depuis 2008 qui se fonde sur la maîtrise nécessaire des dépenses de fonctionnement. Nous l'avons rappelé lors des deux derniers budgets donc je réinsisterai sur cette dimension - là tout en poursuivant le programme de transformation de la ville, dont chacun aura compris qu'il ne s'assimile pas à une vision autoroutière de la ville, c'est-à-dire une ville où on circulerait facilement, où on se stationnerait aisément, où il y aurait beaucoup d'arbres. Pour moi ça, ça ressemble à une autoroute. Ça correspond trait pour trait à une autoroute. Bien sûr ce ne sera pas cette vision - là qui sera développée, ce n'est pas celle que nous soutenons depuis le départ, et puisque ce projet s'inscrit dans la suite des autres projets, encore une fois il reprend l'ensemble de ces éléments.

L'environnement économique, il se caractérise vous le savez, par une généralisation à l'échelle européenne, on pourrait même dire mondiale puisque les pays émergents hélas subissent les mêmes difficultés, des contraintes économiques, un ralentissement des économies.

Très concrètement, les politiques budgétaires restrictives sur certaines zones, parfois d'austérité, on pourra en discuter si vous le souhaitez, sont adoptées aujourd'hui par l'ensemble des pays européens, quels que soient les points de vue qu'on adopte. C'est une réalité qui s'impose aujourd'hui aux collectivités locales dont il faudra tenir compte.

RETOUR SOMMAIRE

Ça veut dire quoi ? Tout simplement que le financement du développement économique social et environnemental du développement durable dont on vient de parler et le bouclage des budgets nationaux continuent d'être très compliqués pour ces raisons - là et doublement compliqués, parce qu'on sait aujourd'hui, comme hier, qu'il reste très fortement contraint par ce qu'on appelle les injonctions contradictoires du marché financier. Pourquoi sont-elles contradictoires ? Parce que les marchés financiers qui ne voient pas plus loin que le bout de leur nez, qui est de très court terme, nous disent : « Il faut de grands équilibres macro-économiques, et en même temps il faut de la croissance économique ». C'est une injonction contradictoire puisque personne dans l'histoire économique n'a su faire ces deux choses, donc l'ensemble des Etats, l'ensemble des collectivités locales sont contraints aujourd'hui de trouver des solutions insatisfaisantes pour répondre à ces injonctions, vous aurez compris que je fais partie, comme la grande majorité des élus présents ici, de ceux qui pensent qu'on ne s'en sortira qu'en attaquant très clairement cette omnipotence des marchés financiers sur l'ensemble de la régulation économique et bancaire. Je ne confonds pas les deux bien évidemment.

C'est un chantier qui est d'ores et déjà entrepris, qui nous dépasse, mais dont nous souhaitons qu'il ne soit pas abandonné.

En France, plus concrètement, nous avons une situation économique et financière héritée, qui est fortement dégradée, avec un gouvernement qui a fait le choix de maintenir l'objectif de déficit en 2012 à 4,5% du PIB. Pour 2013 le projet de loi de finances prévoit donc de poursuivre une politique budgétaire et fiscale qui ramène le déficit de 4,5% à 3%, c'est un rythme très élevé, ça nécessite beaucoup d'efforts. Il y a le terme « redressement » qui a été utilisé par le gouvernement de Jean-Marc AYRAULT, et qui correspond parfaitement à l'effort global qui est demandé pour atteindre cet objectif, partagé au niveau européen.

L'année 2013 sera donc une étape majeure de la trajectoire de retour à l'équilibre structurel des finances publiques, on pourra en parler, je parle d'équilibre structurel, quand on dit 3% de déficit il y a un déficit, donc c'est un équilibre structurel pas conjoncturel, c'est autre chose que l'équilibre tout court.

Concrètement, les dépenses publiques vont progresser de manière très limitée encore une fois. Entre 2012 et 2013 la loi de finances prévoient 0,5% en volume, donc ce rythme, c'est rappelé dans la diapo, est nettement inférieur à ce qu'on a connu auparavant. Pour nous vous le verrez, ça se traduit cette année par une stabilisation de la DGF forfaitaire alors qu'on avait subi les deux années précédentes des baisses respectives de DGF.

RETOUR SOMMAIRE

Pour les collectivités locales, le projet de loi de finances, je viens de le rappeler, prévoit pour la troisième année une stabilité des concours financiers, et puis on ira en 2014 et 2015, au vu de cette loi de finances, vers une réduction de cette enveloppe à l'échelle nationale, 1,5% en 2014 et 2015, c'est ce qui est prévu pour l'instant. Ce qui se traduira par des contraintes accentuées, que l'on a connu les deux années passées, qu'on connaît un peu moins cette année, des contraintes qu'il faut évidemment anticiper pour pouvoir construire nos budgets de façon durable.

Dans cet environnement de contraintes, la proposition qui est faite, c'est de poursuivre les orientations de la politique municipale, donc pas de surprise. L'ensemble des Villes subissent ces contraintes, je l'ai rappelé. Pour la Ville de Niort il s'agit donc de nous conformer à cette contrainte externe tout en restant fidèle aux valeurs qui ont été très largement rappelées, qui sont au départ « Niort Solidarité Capitale » et maintenant celles du projet de Ville en action depuis 2008.

Le budget réaffirmera à travers les propositions faites, un choix maintenu de haut niveau d'actions publiques locales qui est pour nous une condition nécessaire pour un développement durable et socialement soutenable du territoire. Dit autrement, pour nous, pas de développement durable dans le contexte français sans actions publiques locales soutenues, et c'est ce que nous vous proposons.

Ce budget prendra acte dans sa section d'investissement de l'état d'avancement de notre projet, c'est-à-dire, pour le dire autrement, qu'il va traduire l'étape de maturité du projet de Ville à laquelle nous sommes rendus. Nous ne sommes plus, on le dit depuis 2-3 ans, dans la phase de mise en place de nouveaux outils ou d'appel à de nouveaux moyens, mais dans l'utilisation des moyens existants pour faire aboutir le programme d'investissement que nous vous avons présenté, ça va se traduire très nettement cette année.

Deuxième point, il réaffirmera aussi le principe d'une stricte maîtrise de l'évolution - je l'ai dit - des dépenses de fonctionnement pour une raison très simple, c'est que les recettes, elles, évoluent aussi lentement, on va voir qu'elles évoluent quand même, et si on veut garder des moyens pour financer les politiques publiques, il faut bien sûr lutter contre ce qu'on avait appelé « l'effet ciseaux ». L'année dernière on l'avait stoppé, cette année on réouvre les deux lames du ciseaux, c'est ce que je vous montrerai.

Ce budget continuera à proposer des mesures d'économies budgétaires, tout en permettant de poursuivre les objectifs du projet de Ville en matière de développement durable et d'actions culturelles, ce dont on vient de parler en partie à l'instant.

RETOUR SOMMAIRE

Les contraintes, je les ai déjà beaucoup évoquées donc je peux peut-être aller vite. Ça me permet de rappeler qu'on a un outil qui se traduit concrètement dans la maîtrise des dépenses qu'on a mis collectivement en place depuis 2 ans, qui est la démarche d'harmonisation des missions et des moyens : il s'agit de travailler au plus près des exigences budgétaires de nos politiques publiques pour les traduire de façon la moins coûteuse possible. Et puis un autre outil, on en a parlé, qui est l'Agenda 21.

Trois expressions pour qualifier le budget, poursuivre le programme d'investissement pour mener à bien la transformation urbaine, celle dont on vient de présenter le contenu, travailler collectivement à un développement durable et solidaire, et maintenir la gestion rigoureuse des finances publiques.

Alors plus précisément, l'évolution des recettes de fonctionnement serait de 2,6% de BP à BP. On a donc une dynamique possible en dehors d'une augmentation des taux de fiscalité, principalement due à l'augmentation des contributions directes, des ressources fiscales puisqu'elles sont revalorisées, on a fait une hypothèse de revalorisation autour de 1% ou 1,8%, et puis parce qu'il y a une augmentation des bases physiques c'est-à-dire qu'il y a de plus en plus de contribuables qui participent au financement des politiques publiques.

Donc plus 2%, une stabilité des autres produits de taxe et des produits de service et du domaine qui augmentent à la hauteur de l'inflation qu'on retiendrait pour en décider l'augmentation, 2%.

L'évolution des dépenses de fonctionnement augmente moins vite et c'est là que les mâchoires du ciseau se réouvrent, elles augmentent de 2,2% de BP à BP avec des dépenses de personnel qui bien évidemment, Jean-Louis SIMON pourra vous en parler, continuent à augmenter parce que c'est une matière vivante, avec des progressions de carrière et ce qu'on appelle le GVT contribue à l'augmentation mécanique de 1%, l'hypothèse de stabilité du point d'indice vient tout simplement de la loi de finances.

Les charges à caractère général sont maîtrisées, elles sont même en décroissance, on essaye d'atteindre les mêmes objectifs avec moins de dépenses à charge à caractère général, à l'exception d'une grandeur qui est le coût des fluides, qui lui s'impose à nous à travers l'augmentation des prix qu'on ne maîtrise pas. On prévoit une augmentation de 270 000 € soit 9%, ce qui est très important, sans être absolument sûr que ce sera suffisant dans l'année, donc on se reverra en cours d'année notamment au Budget Supplémentaire (BS) pour en refixer éventuellement les modalités de nouvelles hausses.

Les autres charges de gestion seraient de 19 millions d'euros avec les contingents et participations en particulier le SDIS, le CCAS dont on a parlé et qui représente cette année l'augmentation en dépense de fonctionnement la plus significative puisqu'on passe à une subvention de 5 millions d'euros qui là aussi

RETOUR SOMMAIRE

correspond à la trajectoire budgétaire du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), et aussi à la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'action sociale dont on vous parlera, les subventions de fonctionnement restent stables pour les associations à 6 055 000 € les autres transferts vous sont présentés.

L'autofinancement au final, brut, augmente, il augmenterait de plusieurs points de pourcentage. Evidemment sur ce revenu brut de la Ville, il faut rembourser les emprunts à la fois en intérêts et en capital, c'est ce qui est présenté ici, donc l'amortissement de la dette augmente, c'est bien naturel puisque chaque année nous avons emprunté pour financer les politiques publiques, il faut également les rembourser.

A la fin de 2013, l'encours de la dette, si tout ça était mis en œuvre à 100% serait d'environ 85 millions d'euros, je ne vais pas dire à l'euro près, mais à une centaine de milliers d'euros près, on est sur ce qu'on vous avait présenté, qui correspond simplement à la nécessité d'un financement eu égard aux projets qui sont concernés, les grands projets dont on a parlé.

L'autofinancement net serait maintenu à 2 millions d'euros, il était à 3 millions l'année dernière en BP, ce qui correspond au maintien des capacités de financement des politiques d'investissement de la Ville.

Les dépenses d'investissement arrivent dans une nouvelle phase, donc elles, elles baissent mécaniquement puisque les grands projets ne sont pas reconduits, de fait, on ne refait pas une salle de l'Acclameur, on ne refait pas un parking sous la Brèche, mais on continue à les financer et cette continuité de financement représente 13 millions d'euros dans notre enveloppe d'investissement et est essentiellement consacrée à la poursuite de l'ORU et à l'OPAH-RU pour plus de 9 millions d'euros, près de 10 millions d'euros. Ce qui veut dire que si on regarde, en terme d'augmentation, même si c'est un peu artificiel, ce qui représente les augmentations significatives du côté du fonctionnement et des augmentations significatives du côté de l'investissement, on a un budget qui est marqué par une coloration fortement sociale, c'est-à-dire qu'on retombe, pardon, il n'y a pas d'effet de surprise, sur le cœur même du projet qui était notre « Niort Solidarité Capitale » et maintenant le projet de Ville.

Il y a une enveloppe d'environ 10 millions d'euros qui est prévue pour les dépenses courantes, dans laquelle on a par exemple l'entretien du patrimoine, mais aussi les écoles, la voirie et d'autres formes d'aménagement, des crédits de quartiers qui sont maintenus à hauteur, ce qui veut dire que mécaniquement la part du volume d'investissement, travaillé de façon participative avec les représentants des conseils de quartiers augmente très très nettement, c'est important de le souligner, nous avons souhaité ne pas diminuer cette part – là. L'enveloppe d'investissement serait autour de 26 300 000 € pour cette année, elle était en BP à un peu plus de 40 millions d'euros, donc nous sommes dans cette étape de la maturité dont je parlais tout à l'heure.

Les recettes d'investissement, fait du FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA), du produit des amendes de Police, des taxes d'aménagements et de l'autofinancement sont présentées ici, elles se complètent de subventions qui sont tenues à hauteur de 5 700 000 €, ce qui fait qu'on a un besoin de financement couvert par l'emprunt qui serait d'un peu moins de 12 millions d'euros, c'est-à-dire qui est tout simplement divisé par 2 entre l'année dernière et cette année.

En conclusion, vous avez une proposition d'orientations budgétaires qui peut être faite sans augmentation de la fiscalité, et sans dévoiler un scoop, c'est ce qui sera proposé le 21 décembre. Alors c'est toujours sous réserve d'une confirmation des hypothèses, évidemment, si dans les annonces entre le BP et le BS on avait des nouvelles qui ne sont absolument pas anticipables aujourd'hui et qui nous obligent à augmenter les taux de fiscalité, il nous faudrait nous revoir pour en discuter, mais ce n'est pas du tout ce qu'on prévoit pour l'instant.

Donc les éléments de cadrage présentés imposent une programmation ajustée de toutes les dépenses de fonctionnement, ce qui est le cas dans la proposition qui est faite, et puis le niveau d'investissement nécessaire à la finalisation des grands projets et la poursuite de deux opérations majeures qu'il reste sur les deux ou trois années à venir à savoir, l'OPAH-RU et l'ORU qui sont maintenues et assurées par ces orientations qui vous sont proposées ce soir.

Madame le Maire

Merci Monsieur PIVETEAU. Qui veut prendre la parole ? Monsieur THEBAULT, Monsieur BAUDIN.

Marc THEBAULT

J'imagine qu'une nouvelle fois l'Opposition va vous décevoir, mais finalement nous le prenons nous-même comme un compliment, donc continuons ainsi.

On vient d'assister, concernant le Débat sur le Développement Durable, à un très long plaidoyer pro domo des différentes politiques municipales, et notre collègue Alain PIVETEAU remarquait que le document qui nous avait été présenté était assez épais, celui-ci concernant les orientations budgétaires est beaucoup plus succinct et relève un peu de l'exercice convenu au-delà des nuances de vocabulaire qui sont, j'imagine, liées un peu au changement de majorité nationale, l'austérité étant devenue plutôt de la rigueur. On a essayé de masquer un peu les problématiques que vous avez quand même un peu évoquées Monsieur PIVETEAU, je vous l'accorde.

Le constat est, « Qu'est ce que ça change pour nos concitoyens ? ». Il y a effectivement une continuité des objectifs sociaux libéraux de réduire le déficit de 3%, et force est de vous en accommoder pour l'instant cher collègue, et quoi que vous disiez, c'est quand même dans ce sens - là que vous présentez votre budget, tout en vitupérant contre la finance internationale.

RETOUR SOMMAIRE

Le gel des concours de l'Etat est stabilisé, avec quand même pour les années suivantes une baisse annoncée, ce qui nous posera d'autres problèmes pour les budgets futurs, avec une réduction des recettes, et en ce qui concerne le fait de faire supporter cette baisse de recettes aux collectivités publiques, je ne vois pas beaucoup de changement par rapport à un passé récent, dans un contexte qui est toujours difficile.

Concernant l'optimisation des moyens mobilisés, parce que c'est de cela dont il s'agit, finalement il faut essayer de faire aussi bien sinon mieux, avec pas plus de moyens sinon moins. Donc concernant nos missions, je relève positivement l'effort conséquent qui est fait en faveur du CCAS dont notre collègue a rappelé tout à l'heure un certain nombre de politiques et que bien entendu nous approuvons. En ce qui concerne en revanche les écoles, je note qu'on a plutôt une réduction des moyens, après la fermeture l'an passé de l'école Langevin Wallon, on a encore des écoles comme la Mirandelle qui sont dans des préfabriqués, il va falloir anticiper, puisqu'on parle beaucoup de la Vallée Guyot, il faut prendre de la hauteur dans cette vallée, il va quand même falloir anticiper la problématique scolaire liée à ces 1 200 logements qui nous sont annoncés.

J'observe également une réduction très sensible de l'aide aux associations alors que celles-ci ont quand même un certain nombre de difficultés pour équilibrer leur budget dans l'animation dans la Ville.

En ce qui concerne les charges générales et l'emploi qui sont effectivement une masse importante mais incontournable bien entendu, avec en plus les règles que l'on sait concernant le GVT, depuis quelques temps on entend plus souvent parler de mutualisation. Je trouve que c'est bien d'en parler, c'est mieux de le concrétiser, et je vous rappelle les propos du Président de la République : « Tout nouvel emploi créé au niveau des intercommunalités devra se traduire par une réduction à due concurrence dans les communes ». J'observe également une certaine baisse de l'autofinancement et une augmentation de l'encours de la dette, ce qui nous annonce une fiscalité plus forte à l'avenir, même si pour cette année on nous dit que ça ne changera pas.

Sur la baisse des investissements vous nous expliquez qu'effectivement c'est lié à l'arrivée à maturité d'un certain nombre de dossiers, il ne faut pas oublier néanmoins, et ça a été rappelé dans cette enceinte, que l'investissement des collectivités locales c'est le moteur de l'économie dans notre pays et que c'est un levier très important et qu'à trop les réduire on touchera directement l'ensemble de l'activité sur notre territoire.

Je voudrais terminer, vous allez me dire que c'est une approche assez globale mais, on en reparlera dans le détail au moment de l'examen du budget le 21 décembre, j'espère que ce ne sera pas l'hiver budgétaire

RETOUR SOMMAIRE

en ce qui concerne les crédits aux associations et aux quartiers, certes on nous annonce le maintien des aides aux conseils de quartiers, moi j'observe quand même que nous avons dans les quartiers, pour les associations, un certain nombre d'équipements, notamment sportifs, qui souffrent terriblement, qui ne sont pas réparés malgré des demandes très régulières. Alors je vous cite dans le désordre : les vestiaires à la Grand Croix, le grillage autour du Tennis à Sainte Pezenne, à Souché vous avez également les terrains qui sont envahis par les herbes et c'est un peu gênant pour smasher.

Donc je suis quand même inquiet que tout soit mis sur les efforts pour le centre-ville avec des gros projets et que les quartiers eux, doivent attendre.

Voilà un peu le constat général que je souhaitais faire, et j'ai bien noté la phrase en début du dossier qui parlait, par rapport à ce que nous avons dit tout à l'heure sur l'Agenda 21, qu'il faudrait peut être revoir un certain nombre de nos dépenses en matière d'Agenda 21. Alors sur quel poste avez-vous l'intention de faire des réductions budgétaires concernant cet Agenda 21 que vous avez si bien présenté en début de séance ?

Alain BAUDIN

Ce Débat d'Orientations Budgétaires vient après effectivement un long débat sur le Développement Durable, il n'y a même plus la presse pourtant ça me paraît important.

Je voulais simplement rappeler, comme nous l'avons suggéré, que pour la deuxième année consécutive le vote du Budget coïncide avec l'année civile et je crois que c'est une bonne chose pour une meilleure lisibilité de l'action.

Par contre, vous laissez toujours un délai aussi court entre le Débat d'Orientation Budgétaire de ce soir et le vote du budget prévu dans quinze jours, alors que le législateur permet un délai pouvant aller à deux mois certainement pour favoriser la prise en compte de certaines remarques si ça peut être pris en considération dans des lignes budgétaires.

Pourtant le débat de ce soir se situe dans un contexte économique national toujours marqué par la crise, tout en notant une stabilité des concours de l'Etat pour 2013, comme l'a souligné Alain PIVETEAU et je crois que c'est important parce qu'effectivement on a arrêté, on a un peu stoppé cette baisse chronique d'année en année et je trouve que rien que la stabilité est une marque de reconnaissance en direction des collectivités territoriales.

Dans ce contexte, notre sensibilité est plutôt favorable à la présentation d'un budget construit sans augmentation des taux d'imposition de la fiscalité locale. Mais je voudrais rappeler qu'il ne faut pas perdre de vue qu'aujourd'hui la Ville de NIORT se situe, selon le mensuel CAPITAL, au 12^{ème} rang des

RETOUR SOMMAIRE

villes les plus taxées en impôts locaux, avec une imposition de 2 085 € par foyer, en intégrant le Conseil général, soit plus que d'autres Villes, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années, notamment La Roche/Yon ou c'est à 1 818 € La Rochelle 1 768 € et Poitiers 1 612 €

C'est pourquoi, dans ce contexte, nous apprécions le choix de ces deux dernières années de ne pas faire évoluer les dépenses de fonctionnement au-delà de l'inflation, à l'exception de l'aide au CCAS sur laquelle nous souscrivons totalement même si dans l'approche budgétaire du CCAS ce n'est pas complètement à périmètre constant, puisqu'il y a les médiateurs qui viennent impacter car ils étaient avant sur le budget municipal et sont maintenant sur le budget du CCAS.

Effectivement, le fait de ne pas faire évoluer les dépenses de fonctionnement semble être une sage décision après des années un peu débridées de début de mandature avec souvenons-nous une importante augmentation des taux de la fiscalité locale en 2009.

Nous espérons que cette orientation budgétaire qui ne dégrade pas plus l'autofinancement, voire même qui semblerait qu'il y ait un écart positif par rapport à la présentation du BP 2012, néanmoins si l'autofinancement brut ne dérape pas, on constate qu'avec les annuités d'emprunts la capacité d'autofinancement nette, elle, diminue encore d'un million par rapport à l'an passé.

D'ailleurs ça avait été dit dans cette enceinte, je souhaiterais savoir « qu'en est-t-il de votre démarche pour recourir à l'emprunt auprès d'acteurs locaux ? » car on se plaint de la politique bancaire en matière de prêts, même si cette année, théoriquement, le recours à l'emprunt devait être moins important dans la mesure où le budget des investissements est nettement moins ambitieux avec une enveloppe prévue de 26 millions d'euros, comme l'a dit Alain PIVETEAU, alors que le BP 2012 affichait 40 millions d'euros.

Dans ce contexte je crois qu'il faudrait veiller sur le taux de réalisation des investissements. Et puis une suggestion car de notre point de vue, Marc THEBAULT l'a dit tout à l'heure et j'y souscris, c'est vrai les collectivités locales sont de par le volume des investissements des donneurs d'ordres et de marchés importants pour notre économie locale.

Bien sûr c'est la fin des grands chantiers et heureusement, mais je trouve que ce budget investissement est peut être un peu frileux au regard des besoins, notamment, en travaux de réhabilitation du patrimoine, ou de réfection de voirie et d'équipements publics dans les quartiers. Ça a été dit tout à l'heure, je ne vais pas redonner des exemples, ce sont des choses qui nous remontent de temps en temps.

Donc peut-être, même si le débat est court, que cette dernière remarque, observation, pourrait être prise en compte dans une ligne budgétaire au BP 2013. Merci.

Josiane METAYER

Je voudrais seulement répondre un peu à Marc THEBAULT qui nous brosse un tableau assez pessimiste de notre Ville, il dit que nous faisons tout pour le centre-ville et rien pour les quartiers. Alain PIVETEAU a rappelé les grands chantiers qui étaient menés et notamment bien évidemment le chantier de l'ORU, ce sont quand même des quartiers et quels quartiers puisque ce sont les quartiers très peuplés de notre Ville, je me réjouis de la bonne conduite et de la réussite de ce projet de l'ORU, effectivement il a commencé en 2007 – 2008, nous l'avons continué, nous l'avons modifié mais nous l'avons mené.

Je crois que tous les partenaires qui participent à ce projet, les 11 partenaires qui se sont récemment réunis à la Préfecture en sont tous conscients et tout le monde donne en exemple le projet de la Ville de Niort qui est bien mené et je crois que si vous vous y promenez, alors aujourd'hui c'est un petit peu risqué parce qu'effectivement certaines rues et certains boulevards ressemblent plus à Beyrouth qu'à une rue, mais comme on se plaint qu'on ne fait pas assez de travaux sur les rues, je pense que d'ici quelques mois nous aurons plaisir à pouvoir aller dans des espaces publics complètement rénovés, et dans lesquels je pense la population pourra y trouver véritablement beaucoup de plaisir.

Alors depuis 4 ans, à chaque Conseil nous votons nombre de délibérations qui ont émaillées tous ces aménagements, nous arrivons à la fin, mais c'est vrai que 2013 est une année très charnière puisque, rien que sur 2013 pratiquement 8 millions de dépenses de travaux vont être engagées, que ce soit sur des grandes rues comme la rue Siegfried ou le boulevard de l'Atlantique, les espaces Auzanneau, Cugnot, le parvis du lycée de la Venise Verte, Méliès, Erna Boinot, quartiers Tour Chabot – Gavacherie, et puis bien évidemment, dans le cadre des écoles, Jean Zay qui se termine cette année, le pôle Enfance mais il n'est même pas dans les 8 millions puisque c'est le CCAS qui porte l'investissement des 2,5 millions d'euros financés cette année sur le pôle Enfance, et puis le volet commercial qui lui aussi devrait se développer en 2013.

Le dernier volet, qui est peut-être le plus incertain parce que vu la conjoncture économique ce n'est pas très facile de savoir s'il sera réussi ou non, c'est le volet de la diversification de l'habitat, avec bien évidemment l'habitat privé, mais nous espérons que la réussite sera quand même au rendez-vous puisque 58 logements en accession sociale à la propriété sont engagés sur 3 parcelles au Clou Bouchet et à la Tour Chabot, et que l'ANRU et la Ville accompagneront, s'il y a des candidats et j'espère qu'il va y en avoir, pour ramener sur Niort une population notamment de jeunes couples qui sont partis ou qui veulent rester sur la Ville de Niort, en leur permettant d'avoir un logement de qualité dans un quartier bien desservi, au cœur des services que ce soient des services scolaires, de santé ou autres.

Hüseyin YILDIZ

Madame METAYER a dit en partie ce que je voulais dire. Monsieur THEBAULT a dit qu'on a pas fait d'investissement pour les quartiers, je ne suis pas du tout d'accord, par rapport au quartier Nord par exemple, je le connais un peu mieux que les autres quartiers, on a fait beaucoup de travaux mais par rapport aux grands chantiers de la Ville, les quartiers on les voit un peu moins parce qu'on a fait un seul mandat avec deux grands projets. Monsieur BAUDIN qui a fait tous les grands chantiers, on a fait la Ville, on a aussi rajouté « Niort Solidarité Capitale », on a presque terminé les deux projets.

Dans le quartier Nord on a fait la rue des Sablières, rue Jules Ferry, rue de Cholette appelée rue des Champs Elysées par les habitants, on a fait les rénovations de salles de sports mais on a fait aussi au Stade Espinassou une salle mixte pour tous les supports avec d'autres conseils de quartiers pour en faire profiter les jeunes, et tous les habitants du Pontreau le demandent et vous pouvez aussi le demander, dans les conseils de quartiers depuis 2002 on fait d'autres programmes, d'autres projets se sont ajoutés, on a investi, on refait la cour de Jules Ferry, la cour de la Mirandelle, les enfants sont dans un bungalow mais on fait la rénovation du bâtiment de la Mirandelle, on a fait sécuriser la cour de la Mirandelle, on est aussi en train de faire la rue de la Mirandelle.

On a fait plusieurs choses dans plusieurs quartiers qui sont actuellement en cours ou terminées.

Nathalie SEGUIN

Je voulais intervenir sur le CCAS bien évidemment. Il a été relevé la participation de la Ville à son CCAS à plusieurs reprises et effectivement Madame BEAUVAIS, il s'agit bien cette année encore d'une augmentation de la participation de la Ville à son CCAS.

Alors pour illustrer à quoi ça correspond en quelques mots et projets phares, je parlerai d'abord de la mise en œuvre opérationnelle de l'Observatoire des solidarités, une mise en œuvre qui va se faire conjointement avec la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN) pour que nous puissions observer à l'échelle des quartiers pour ce qui concerne la Ville de Niort et l'observation se fera à l'échelle des communes pour ce qui concerne la CAN. La mise en œuvre de cet observatoire des solidarités fait suite à l'analyse des besoins sociaux qui a été commencée plus précisément en 2010.

Pour illustrer en quelques mots cet Observatoire des solidarités, il s'agit de collecter, d'actualiser, d'analyser pour observer au mieux et adapter les politiques sociales en conséquence, c'est l'objectif de cet observatoire des solidarités. Parce que l'on a analysé, parce que l'on a su observer, nous avons pu nous engager dans une réforme de nos aides facultatives au CCAS pour mettre en œuvre la notion de reste pour vivre, pour prendre en compte des nouveaux publics qui sont aujourd'hui touchés par la pauvreté, et ne plus se cantonner désormais à aider les seules personnes bénéficiaires des minimas

RETOUR SOMMAIRE

sociaux, malheureusement d'autres publics jusque là inconnus des services sociaux émergent et en nombre de plus en plus important.

A travers la réforme des aides facultatives et la mise en œuvre du reste pour vivre, il s'agirait d'aider 1 100 ménages de plus. A ce jour nous en aidons 1 500, l'objectif serait d'aider 2 600 ménages au total et notre effort se portera plus particulièrement sur les ménages personne seule et les familles monoparentales.

C'est aussi, et Madame METAYER l'a précisé, l'ouverture du pôle Enfance sur le quartier de la Tour Chabot – Gavacherie, ce quartier - là et les quartiers d'une manière générale ne sont pas oubliés, il n'y a pas que le centre-ville de concerné mais les quartiers aussi et l'ouverture du pôle Enfance en est une illustration.

Je rappelle ce qu'est ce pôle Enfance, il regroupe une crèche collective, une crèche familiale, un relais assistantes maternelles et un relais petite enfance, ce relais petite enfance c'est ni plus ni moins qu'un guichet unique qui permet aux parents d'être informés, orientés et qui leur permet aussi de pré - inscrire leur enfant dans une structure petite enfance municipale.

Ce relais petite enfance favorise la conciliation des temps familiaux et rejoint en cela la politique menée par Julie BIRET sur le temps dans la Ville et elle aura l'occasion ce soir même d'en parler, puisqu'il y a une délibération qui concerne cette politique - là.

L'ouverture du pôle Enfance c'est la création nette de 6 places supplémentaires en accueil collectif. C'est aussi la mise en œuvre et ce pour la première fois du 1% culturel, une œuvre qui sera financée et réalisée par un artiste qui reste à choisir et qui viendra s'installer sur le parvis de la structure pour que cette œuvre soit visible par tous les habitants du quartier, pour qu'ils puissent eux aussi en profiter.

Autre projet phare pour cette année 2013, c'est la refonte des tarifs du service de repas à domicile pour dégager et mettre en œuvre un tarif social pour les usagers, à savoir les personnes de plus de 60 ans et les personnes handicapées.

Et même s'il n'y a pas de création de poste cette année, les agents ne sont pas oubliés puisque nous avons pensé à eux en terme d'amélioration des conditions de travail en réaménageant les bureaux et le plateau du service de maintien à domicile du CCAS.

L'amélioration des conditions de travail résulte d'un diagnostic qui avait été fait sur le climat social, Jean-Louis SIMON en a parlé tout à l'heure.

RETOUR SOMMAIRE

Dernier point, c'est la poursuite de la mutualisation des services Ressources Humaines (RH) Ville et CCAS, mutualisation qui permet aux agents de la Ville et du CCAS d'avoir accès aux mêmes prestations. Jean-Louis SIMON en a parlé également tout à l'heure, il a aussi parlé d'un nouveau service au sein de la DRH qui est le service Santé et Sécurité au Travail et qui regroupe médecin, assistante sociale, préventeur et le psychologue oublié Monsieur Jean-Louis SIMON.

Tout cela sera précisé, détaillé lors du prochain Conseil d'administration qui va avoir lieu vendredi prochain et où il y aura un Débat d'Orientations Budgétaires au CCAS avec les administrateurs.

En ce qui concerne les associations, Monsieur THEBAULT a parlé des baisses de subventions. Je voulais dire que depuis plusieurs années maintenant l'aide alimentaire qui est mise en œuvre sur la ville par les grandes associations caritatives a toujours été épargnée par les baisses de subventions, et on travaille d'ailleurs avec elles aujourd'hui sur un grand projet structurant pour le territoire, pour tout le sud Deux-Sèvres qui est un projet de plateforme alimentaire et qui permettra j'espère en tous cas d'amortir au mieux la fin des aides européennes avec le PEAD (Programme Européen d'Aide aux plus Démunis).

Amaury BREUILLE

Je vais exprimer la position de notre groupe Europe Ecologie les Verts sur les orientations budgétaires.

Pour commencer, le début de mon intervention ne surprendra personne puisque j'avais fait la même l'an dernier sur ce sujet. J'avais déjà indiqué que nous trouvions que le Débat d'Orientations Budgétaires est un exercice un peu formel qui consiste à débattre sur une sorte de budget flou sans en avoir, sans en connaître les détails et les éléments précis ce qui est toujours un peu frustrant.

Cela dit c'est quand même l'occasion de discuter sur les grands équilibres de la collectivité, ce que l'on peut en dire cette année, c'est que les dépenses de fonctionnement augmentent de façon modérée, ça a supposé en amont un travail difficile de gestion très attentive des budgets de fonctionnement mais c'est une nécessité pour notre équipe municipale et nous en assumons notre part.

C'est un effort de rigueur qui doit peser de façon équilibrée sur nos différentes politiques publiques mais à cette remarque près, le principe général de maîtrise des dépenses de fonctionnement nous le partageons pleinement.

Par contre, notre groupe Europe Ecologie les Verts a, à ce jour, des oppositions fortes avec la majorité de la Majorité sur la section d'investissement parce qu'il nous apparaît qu'un certain nombre d'investissements minimum indispensables notamment sur l'entretien du patrimoine, les travaux courants qui sont ceux qui assurent l'action de proximité et aussi sur les politiques de mobilité qui ont été l'objet de nombreux débats un peu plus tôt ce soir, ne sont pas suffisamment pris en compte dans le budget.

RETOUR SOMMAIRE

Nous pensons qu'il y a là des besoins qui sont essentiels pour le quotidien des Niortais et ce diagnostic fait par notre groupe n'est pas pour l'instant partagé par toute la Majorité. C'est un problème sérieux parce nous pensons qu'esquiver ces dépenses cette année ne répond ni à l'intérêt de nos concitoyens sur le terrain, ni à notre objectif d'une bonne gestion budgétaire si on la pense de façon pluriannuelle.

Nous avons essayé de part et d'autre de réduire ces différences d'appréciation, de poser un diagnostic commun mais nous n'y sommes pas pleinement parvenus à ce jour. Alors je peux difficilement entrer dans le détail ce soir, je trouverais assez désagréable d'entrer dans une discussion plus détaillée alors que ni l'opposition ni le public n'a les éléments dont nous serions amenés à parler.

Ça nous renvoie donc collectivement au vote du budget qui permet pour tous un débat avec tous les éléments d'appréciation et qui est sanctionné par un vote. Je ne sais pas si le jour du budget nous devons constater collectivement nos désaccords ou si d'ici là nous aurons pu progresser.

En tous cas, nous ne renonçons pas à convaincre, à chercher à avoir un diagnostic partagé sur ce sujet, la route n'est jamais tracée d'avance et du débat jaillit la lumière. Nous conservons confiance dans le travail municipal et dans notre intelligence collective pour que soit trouvé d'ici - là le meilleur équilibre possible au bénéfice de l'intérêt général.

Jean-Louis SIMON

Je profite d'un propos tenu par Monsieur BAUDIN, non pas pour critiquer son propos mais pour en profiter. Il a dit qu'il appréciait le choix de ne pas faire évoluer les dépenses de fonctionnement, que c'est une sage décision après des débuts débridés.

Alors comme les débuts débridés reposent au moins pour 50% sur la masse salariale dont je m'occupe, je veux rappeler ce que je dis tous les ans et comme je note tout ce que vous dites d'année en année sur le sujet :

- Il y a eu l'année 6%, alors là, cri d'horreur.
- Après il y a eu l'année 2%, ça c'était suspect.
- Puis après il y a eu l'année 0,5%, alors là, c'était incroyable.

Mais je vous ai toujours dit que la masse salariale on va l'observer sur 6 ans, elle va ça (geste) pendant 3 ans, elle va faire ça (geste) pendant les 3 autres années, et il faudra regarder le milieu puisque cette année, vous avez du voir si vous avez fait les calculs, entre 38 600 000 euros et 38 200 000 euros ça fait 1%, donc c'est encore une année incroyable mais ce n'est pas un effort anormal, les premières années vous savez pourquoi c'est monté, on l'a démontré c'était de nouveaux services créés, c'était une nouvelle tâche qui découlait de décisions prises par nos prédécesseurs.

RETOUR SOMMAIRE

Je m'explique. Les trois grands travaux dont on parle souvent, au moment où nos prédécesseurs réfléchissaient pour les mettre en place, a succédé à ce moment là, le moment où il fallait les réaliser et ça impliquait des recrutements spécifiques, parce que ce n'est pas pareil, vous n'aviez pas recruté à ce moment - là, et nous vous en remercions puisque les travaux n'étaient pas encore en place, ça c'était une deuxième famille.

Après, il y a eu les nombreux changements de périmètre que nous avons dû absorber, et puis, on vous disait, on vous le démontre parfois au travers des délibérations, que nous faisons de la gestion de plus en plus optimisée.

C'est-à-dire à nombre d'agents égal, notre Direction Générale tente de trouver des répartitions. Voilà. Je voulais profiter de ça pour redire que c'est ça qu'on regarde.

Nicolas MARJAULT

Que Monsieur THEBAULT et Monsieur BAUDIN fassent de la réduction de la dette et de la stabilisation de la dépense publique, une fin en soi, ne doit pas nous surprendre, surtout quand on sait que dans les mêmes phrases ils sont capables l'un et l'autre de nous inviter à plus d'investissements publics, ils ne sont pas à une contradiction près.

Mais que cela s'étende au-delà des rangs de la droite, là pour le coup, je suis le premier surpris.

Maintenant, on est là en politique pour être surpris.

Celles et ceux qui ont fait un brin d'économie, pas autant que Monsieur PIVETEAU, ceux qui en ont fait un tout petit peu savent quand même que la dette ce n'est qu'un outil, qu'avec la dépense publique, on est quand même face à des leviers d'action publique et que toute diabolisation, toute satanisation de la chose est certes utile électoralement mais absolument dénuée de sens dans le fond. Je m'explique. Si l'explosion de la dette en 2009 – 2010 a été pour large part, la suite logique de la socialisation des pertes bancaires sur fond d'économie de casino, là on peut même en interroger jusqu'à la légitimité de la dette. Effectivement, là on peut questionner.

Mais si la dette publique ce n'est que la mise à niveau de l'action publique en tant de crise de surcroît, est-ce problématique en soi ? Si la courbe de la dette n'est que le reflet de la mise en application d'un projet politique sanctionné démocratiquement par les Niortais, c'est problématique ça aussi ?

Si la courbe de la dette, encore, suit globalement une logique qui vise à faire que la dynamique de l'économie territoriale se porte ici pas plus mal qu'ailleurs, voire même mieux, c'est problématique en soi ? A un moment il va quand même falloir arrêter de dire tout et n'importe quoi dans cette enceinte. Alors, j'entends bien que 2014 approche, et que 2014 risque d'être la période propice pour dire tout et surtout n'importe quoi.

RETOUR SOMMAIRE

Un budget ce n'est quand même pas une accumulation de bricolage, un budget ce n'est pas des signaux de fumée envoyés ici et là pour satisfaire des intérêts partisans, et trois, comme les intérêts à particuliers, un budget c'est une histoire, c'est l'histoire d'un projet de Ville, le projet étant lui-même l'émanation d'une vision politique mais ici visiblement la vision politique on en est pas fan. Alors comme nous n'avons pas chômé depuis 2008, il se trouve que le budget 2013 montre globalement que les mots ont été suivis des faits, c'est tout ce que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) montre. C'est qu'il y a eu des choses de dites en 2008 et miracle, elles ont été appliquées. C'est dit trivialement que l'action publique a méchamment changé de braqué.

Très concrètement, un chiffre qui fera nécessairement bondir la droite et qui traduit clairement et sans contestation possible notre ancrage à gauche, et qui fait Monsieur THEBAULT, qu'on est pas à Paris en étant à Niort, c'est un chiffre tout bête autour de la masse salariale, alors je vais vous effrayer, + 7 millions d'euros, presque + 94 agents municipaux en plus, alors là ça va faire très très mal par rapport à l'anathème que vous citiez tout à l'heure, et je rajouterai, une masse salariale qui a monté de 23% quand même sur la période, on ne peut pas véritablement dire qu'on soit ni dans les critères de SARKOZY, ni dans les critères de celui qui lui a récemment succédé.

Donc vous comprendrez qu'il y a une différence de taille, mais je pense que vous l'aviez noté.

Un autre chiffre traduit ce volontarisme municipal, c'est l'évolution de l'investissement public par rapport au mandat précédent, + 23% si on le compte au niveau bas, c'est-à-dire sur les années qui sont le plus favorable au mandat précédent, certainement près de 40% sur l'ensemble de la mandature, mais on attendra d'avoir le bilan final pour certifier tous ces chiffres.

C'est une explosion de l'investissement public, et vous en redemandez d'autres alors que vous l'aviez critiquée, mais bon, je ne reviens pas sur ces questions - là.

Non seulement on est dans une zone préservée de RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), mais on est aussi dans une municipalité qui a fait de l'action publique le principal rempart face à la crise. D'où l'effort porté sur des secteurs aussi essentiels que l'action sociale, le logement, l'éducation, les écoles, d'où aussi le fait que gouverner étant prévoir, il fallait aussi préparer l'avenir, et là rappelez - vous, notre projet de Ville avait fait de la culture et de la nature les deux piliers d'une transformation en profondeur de la Ville, et constatons qu'aujourd'hui des jardins du haut de la Brèche jusqu'aux Halles et aux bords de Sèvre, les choses ont quand même un peu changé.

Constatons quand même que du Centre National des Arts de la Rue jusqu'au Centre d'Art Photographique en passant par Teciverdi, les choses ont un peu changé.

RETOUR SOMMAIRE

Constatons quand même que la Diversité Biologique et Culturelle tant souhaitée par Madame le Maire s'est quand même traduit dans les faits. Alors évidemment ça nous éloigne un peu du rat, du sol, du sol des rats, je ne sais plus, parfois je m'y perds, mais n'en déplaie aux nostalgiques de la cité dortoir, et je vais finir par croire qu'il y en a plein, Niort a d'ores et déjà fait sa mue, alors on peu toujours crier, c'est déjà fait.

Reste maintenant à actionner pleinement les leviers de l'action publique, ça c'est faire de la politique. Actionner les leviers de l'action publique à l'échelle du territoire, ça il y a encore du boulot. Ça pour le coup ça mériterait un débat mais ça ne vous a jamais intéressé donc ça ne vous intéressera pas demain.

Deuxièmement, inscrire notre développement économique dans le cadre plus général d'une vision partagée avec la Rochelle. Là aussi c'est quelque chose qui devrait vous intéresser, mais on ne vous a jamais entendu là-dessus.

Bref, ne pas se laisser enfermer dans des faux débats qui n'ont pour la plupart du temps, comme seul et unique motivation, que la théâtralisation du quotidien.

Je vous remercie Madame le Maire.

Patrick DELAUNAY

Je ne vais pas créer de surprise, bien sûr nous approuvons sans difficulté les orientations exprimées. En fait j'irai même un peu plus loin, nous ne l'approuvons pas seulement, nous l'assumons, parce que comme je l'avais dit l'an dernier, la méthode a été la même cette année, ce budget a été co-construit avec les groupes de la Majorité du début jusqu'à la fin. Et les débats ont eu lieu à l'intérieur de cette Majorité, donc c'est quelque chose que nous ne pouvons qu'assumer puisque nous étions globalement tombés d'accord.

Et même par rapport à certains reproches que nous pouvions émettre l'an dernier, nous sommes très satisfaits des progrès qu'il y a eu et je pense que Monsieur THEBAULT se fourvoie un peu sur l'enseignement, puisqu'il y a plus d'investissements grâce à l'étude sur la Mirandelle qui est prévue, il y a aussi des efforts qui sont faits sur les espaces publics et il y a aussi à voir et à additionner tous les travaux qui ont eu lieu depuis plusieurs années, ou alors nous n'habitons pas dans la même Ville.

D'exercice en exercice, notre projet s'est mis en œuvre en faisant des choix, en donnant des priorités, mais toujours avec une vision globale, partagée, en préparant la Ville pour les générations futures, et non au regard, comme le disait mon collègue Nicolas MARJAULT, des prochaines échéances électorales.

Nous, nous sommes fiers de l'amélioration du cadre de vie en centre-ville et dans les quartiers, de la qualité de la vie via les associations, dont le budget n'a pas bougé par rapport à l'an dernier, il est à budget totalement constant, nous l'avons travaillé avec Madame METAYER.

RETOUR SOMMAIRE

Donc, la politique culturelle, puis l'accompagnement de la vie avec la petite enfance, l'accompagnement des personnes âgées, de l'accompagnement social, nous sommes très satisfait dans notre groupe de l'augmentation du budget du CCAS.

Et puis je rajouterai par rapport à l'enfance qu'il y a non seulement ce qu'on voit en grand, ce qui veut dire le pôle Enfance qui se crée et qui se monte, mais aussi tout le travail de dentelle qui est fait à l'intérieur des commissions pour travailler au cas par cas. ce côté humain qui s'est développé d'années en années à travers les commissions.

Donc l'Opposition, même parfois, hélas, dans la Majorité, a beau jeu de redire que ceci ou cela ne va pas, via des propositions au gré du vent, nous entendons « Non » ou « Contre », nous attendons surtout une contre proposition construite et finançable sans nous dire ce qu'il faut prendre mais aussi laisser. Alors qu'est ce que vous enlèveriez du budget ? Moi je veux bien..., l'action sociale + 25% quand même en 4 ans, la culturel, l'éducation, le sport, le développement durable, les associations, le personnel de la Ville ? Je ne sais pas.

Quand on dit : « Il faut faire ci » quand il faut faire de la voirie, vous savez la politique des nids de poule, prenez dans la liste et dites moi ce qu'on enlève à la place.

Le budget est courageux dans un contexte difficile, il est celui de notre projet et s'inscrit sur les principes de solidarité que nous avons toujours défendus.

Jacques TAPIN

Je voudrais revenir sur l'expression entendue ce soir à propos des quartiers du genre : « Les quartiers attendent » ou bien « Les quartiers sont délaissés », je voudrais vous dire, au mieux c'est de la fausse impatience, à voir le projet de Ville se déployer dans toutes ces dimensions avec davantage de force, au pire c'est de la méconnaissance de ce qui se fait réellement au quotidien. Certes de manière moins visible mais tout aussi importante qu'en centre-ville.

Alors la vérité est sans doute entre les deux, suivant les cas, mais je vais simplement vous donner un chiffre et quelques faits.

Le chiffre c'est que depuis 5 ans, les conseils de quartiers ont permis l'engagement de 3 720 000 € en investissement, ce n'est pas rien.

Et puis d'autre part, quelques exemples, il n'y a pas que l'investissement, il y a aussi tout ce qui concerne les projets de proximité, le lien social, la culture, l'écologie urbaine, il faut reconnaître l'implication des citoyens et franchement, opposer à ce point le centre et les périphéries, ce n'est pas travailler en bonne intelligence pour la construction d'un projet de Ville où le « vivre ensemble » soit gagnant aujourd'hui et demain.

Alain PIVETEAU

Je voulais rajouter quelques précisions qui ont déjà été indiquées, mais je vais compléter.

C'est vrai que le document n'est sans doute pas encore assez complet, non effectivement il n'y a pas de baisse des aides aux associations, il y a une masse « subventions » qui diminue mais on l'a déjà expliquée l'année dernière donc c'est la même explication. On est dans le cas de l'effet mécanique, la contractualisation notamment avec les clubs sportifs de haut niveau et puis un ou deux évènementiels qui ne sont pas reconduits, tel que le Cyclotourisme avec une manifestation massive qui mettait d'ailleurs en avant, parmi d'autres choses l'importance des mobilités sur la Ville.

Il faudra trouver un autre angle parce que celui - là ne va pas bien fonctionner, mais c'est sans doute par défaut d'information et je m'en excuse.

Concernant les écoles c'est exactement la même réponse, le budget est le même.

Concernant la Mirandelle, pour le moment le budget prévoit de lancer les travaux, les études pour construire une école sur la Mirandelle. Ce sont des objectifs qui seront pris en compte mais on en rediscutera, et du coup que l'on partage.

Sur la fiscalité, son lien à l'emprunt, là ça été clairement établi par Nicolas MARJAULT, c'est quand même l'inverse vous le savez bien, c'est le non recours à l'emprunt qui aurait entraîné mécaniquement une hausse de la fiscalité beaucoup plus importante que celle que nous avons assumée, j'ai beaucoup apprécié le choix de ce terme par Patrick DELAUNAY, que nous avons assumé, aujourd'hui nous assumons autre chose, nous assumons le fait de ne pas y avoir recours une seconde fois, pour des raisons que chacun comprend.

Nous sommes dans un contexte légèrement différent de celui de 2008 ou de 2009. Or pour tous ceux qui, pour des raisons différentes, mettent en avant soit des augmentations substantielles de volumes d'investissements en les comparant, là du coup, de façon un peu trop mécanique à ce qu'ils étaient l'an passé, c'est oublier les modalités de financement de ces investissements, c'est un petit peu un renversement des postures habituelles, il y a un moment donné où il faut aussi tenir compte de la capacité financière de la Ville dont le principal levier, et on l'avait activé une première fois, pour déployer, rehausser de nouvelles capacités, c'est l'augmentation de la fiscalité.

Il y a tous ceux qui partent sur des propositions d'inscriptions de dépenses nouvelles qui sont, ceci dit, co-construites ensemble depuis des semaines, il y a la nécessité d'identifier des ressources nouvelles et/ou des dépenses en moins. Or là, on a une proposition budgétaire, c'est ce qui sera défendu le 21 décembre, conforme évidemment à l'orientation budgétaire qui sera bien évidemment maintenue, qui permet de construire l'équilibre que nous défendons depuis le départ, et qui ne se limite pas à telle ou telle ligne, c'est le même problème, le même enjeu que la durabilité d'un développement, c'est le fait

RETOUR SOMMAIRE

d'être en capacité, d'être équilibré dans ces dépenses, on a vu que cette année la dimension sociale était extrêmement forte, elle se substitue dans les apparences budgétaires à d'autres priorités qui ont été activées les années passées dont on ne parle plus mais qui sont actives tous les ans, je pense par exemple à la politique culturelle, on ne propose pas d'augmenter de façon pharamineuse le budget culturel puisque ça a été fait une première fois.

Evidemment, personne ne pense à diminuer les moyens qui ont été mis en place en 2008 pour pouvoir faire autre chose, et finalement détricoter ce que nous avons construit ensemble, donc c'est cet équilibre - là qui est proposé aujourd'hui, qui est financé sans augmentation de la fiscalité, et qui constitue je crois, j'en suis même sûr, la traduction opérationnelle du volontarisme politique qui a été réaffirmé plusieurs fois ce soir.

Madame le Maire

Merci. Je vais donc clore ce débat qui a été probablement moins long que le débat que nous avons eu auparavant mais qui vous a tout de même permis de vous exprimer.

Je suis heureuse de voir que chacun ou chacune de ceux qui ont voulu s'exprimer ont pu le faire, et je voudrais à ce moment - là, sans rallonger au débat, parce que je pense que vous avez peut être un peu faim, dire que je suis, pour ma part, très heureuse de montrer que dans notre prochain budget nous prenons une attention toute particulière pour nos concitoyens qui sont aujourd'hui dans une situation quelquefois difficile, et qui ont besoin d'avoir notre soutien, à la fois à travers les investissements que nous allons pratiquer, mais aussi à travers les actions que nous allons mener dans toutes nos politiques publiques y compris à travers celles du CCAS.

C'est le message que je voudrais faire passer ce soir, évidemment nos populations sont au cœur de notre volonté, de notre projet, nous n'y avons pas dérogé depuis 2008, et nous comptons bien ne pas y déroger cette année et l'année prochaine.

Je vous remercie.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-514

Direction de Projet Agenda 21**ACTION DE SOLIDARITÉ À DESTINATION DES PEUPLES AUTOCHTONES D'AMAZONIE DANS LEUR LUTTE CONTRE LA DÉFORESTATION - ATTRIBUTION D'UN DON DE 5000 EUROS**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Alors que le réchauffement climatique s'accélère, la protection des forêts tropicales, « poumons de la Terre », est un enjeu majeur de nos sociétés. Toutes les 4 secondes, l'équivalent d'un terrain de football disparaît en Amazonie.

La forêt amazonienne, particulièrement dans sa partie brésilienne (63% de la superficie totale) est celle qui est victime de la plus grande déforestation annuelle de la planète. Or, c'est l'une de ses principales sources d'oxygène, un vivier de la biodiversité, en particulier pour de nombreuses espèces utilisées dans la pharmacopée. Elle participe également activement à la régulation de son climat et absorbe une grande quantité de nos émissions de CO₂.

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 16 décembre 2011, approuvant la Stratégie niortaise de développement durable (SNDD) ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 14 mai 2012, approuvant la le plan d'actions 2012-2015 de son agenda 21 pour mettre en oeuvre la stratégie niortaise de développement durable et notamment l'orientation 5 « favoriser l'ouverture et la coopération » ;

Considérant l'intérêt pour la Ville de Niort de générer un développement équitable, respectueux de l'environnement et économiquement efficace sur le territoire communal mais également de contribuer à la capacité des peuples à répondre à leurs besoins ;

Considérant l'intérêt pour la Ville de Niort à soutenir les peuples autochtones, et plus particulièrement ceux d'Amazonie, représentés par le cacique Raoni Metuktire, dans leur combat international contre la déforestation pour préserver leurs droits territoriaux, leur patrimoine, leurs savoirs culturels ainsi que leurs ressources vivrières ;

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au conseil municipal de **vouloir décider de** :

- l'attribution d'un don de 5 000 € au titre de la solidarité envers la population autochtone d'Amazonie ;
- verser ce don à Instituto Raoni.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

Madame le Maire

Cette délibération concerne une action de solidarité à destination des peuples autochtones d'Amazonie, par laquelle je vous demande d'attribuer un don de 5 000 € au titre de la solidarité vers les populations autochtones d'Amazonie. Alors non pas comme c'est écrit dans la délibération à Planète Amazone, excusez-nous, mais bien pour l'Instituto Raoni, le Chef Raoni venant à Niort, seule Ville de France dans laquelle il s'arrête avec Paris, mercredi prochain, vous avez du recevoir une invitation. Vous êtes invités à participer à cette rencontre qui est certainement une rencontre assez extraordinaire, qui ne pourra plus se reproduire puisqu'étant donné son âge, le Chef Raoni ne se déplacera plus en Europe à partir de la fin de son voyage le 7 décembre.

Qui a des commentaires à faire ? Qui s'oppose à cette délibération ? Je vous remercie.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012

Délibération n° D-2012-515

**Pôle Cadre de vie et Aménagement
urbain**

**SIEDS - COMMUNICATION DU
D'ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE 2011**

Monsieur Jacques TAPIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort adhère au Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux Sèvres (SIEDS) qui exerce aujourd'hui en lieu et place de la Ville de Niort :

- Les compétences obligatoires suivantes :

- *En matière d'électricité*

Cette compétence est exercée pour la partie du territoire de la Ville de Niort correspondant aux anciennes communes de Souché, Sainte Pezenne, Saint Florent (quartier de la Tranchée) et Saint Liguairé, communes qui ont fusionné avec la Ville de Niort.

- *En matière de réseaux de télécommunication*

- réalisation de réseaux de signalisation et de communication par câble ou voie hertzienne,
- gestion et exploitation des réseaux.

- La compétence facultative suivante :

- *En matière de Systèmes d'Informations Géographiques 5SIG) d'intérêt public*

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par le syndicat dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant du syndicat.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le président de l'EPCI peut être entendu à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Le Président du SIEDS ayant communiqué son rapport d'activités 2011, Madame le Maire communique ce rapport aux membres du Conseil municipal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Prendre acte de la communication du rapport d'activités 2011 du Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux Sèvres.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Le conseil municipal a pris acte du rapport d'activités su Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres pour l'exercice 2011.

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jacques TAPIN

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Jacques TAPIN

Il s'agit de prendre connaissance, de prendre acte du rapport d'activités du SIEDS.

Madame le Maire

Je vous remercie. Tout le monde a lu ce rapport ?

Est-ce que vous avez des commentaires à faire ?

Nous prenons bien acte du rapport du SIEDS que nous avons mis au débat.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-516

Direction de Projet Agenda 21**CHAUFFE-EAU SOLAIRES - ATTRIBUTION DE L'AIDE
AUX BAILLEURS**

Monsieur Jacques TAPIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de la démarche de développement durable dans laquelle la Ville de Niort est engagée, il a été décidé, par délibération du 8 décembre 2008 avec une application pour les dossiers dont la date de demande est postérieure au 1er janvier 2009, d'accorder une aide aux bailleurs sociaux à hauteur de 500 euros par logement pour l'installation de chauffe-eau solaires.

L'aide accordée par la Ville de Niort est complémentaire de l'aide versée par le Fonds régional d'excellence environnementale, alimentée par le Conseil régional de Poitou-Charentes, l'ADEME et le FEDER. Les services de la Région et de l'ADEME procèdent à l'instruction des dossiers, garantissant de ce fait une cohérence entre les dispositifs d'aide. Seuls les dossiers ayant reçu l'agrément des services susmentionnés peuvent être aidés par la Ville de Niort.

Deux dossiers qui représentent 41 installations ont été déposés par le bailleur SEMIE, pour une prise en charge totale de 20 500 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement à la SEMIE d'une aide de 20 500 € pour les installations projetées pour 18 logements rue Magellan et 23 logements allée Marco Polo.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jacques TAPIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Jacques TAPIN**

Il s'agit d'autoriser le versement à la SEMIE d'une aide de 20 500 € pour des installations projetées pour 18 logements rue Magellan et 23 logements allée Marco Polo.

Vous avez en annexe le détail et des montants des prises en charge, 500 € par logement.

Madame le Maire

Vous voyez qu'à travers cette délibération, et ce depuis un certain temps, nous aidons les bailleurs sociaux à pouvoir équiper les logements sociaux pour permettre des économies d'énergie à travers les chauffe-eau solaires.

Elisabeth BEAUVAIS

Je suis surprise, on ne voit plus d'aide accordée à des particuliers depuis un moment. Concernant l'aide aux bailleurs, c'est très bien parce qu'on voit au niveau du CCAS combien on aide au niveau des consommations d'électricité, c'est très bien que la SEMIE fasse cela.

Madame le Maire

Depuis 2009 Madame BEAUVAIS, nous avons passé une délibération, comme nous avons constaté que les particuliers qui faisaient appel à des subventions pour avoir des chauffe-eau solaires étaient des particuliers qui, en général, avaient des revenus leur permettant d'installer des chauffe-eau solaires.

Donc pour pouvoir répondre aux problèmes de nos concitoyens qui sont dans le besoin, qui sont logés dans les logements sociaux, nous avons décidé ensemble et collectivement d'aider les bailleurs sociaux et non plus les particuliers. C'est la raison pour laquelle vous n'avez plus de particulier qui demande, parce que évidemment les particuliers, je pourrais vous en citer quelques uns, n'étaient pas des particuliers dans le besoin. Donc, nous préférons aider les personnes qui en ont besoin à travers ces délibérations.

Qui s'oppose à cette délibération ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Direction de Projet Agenda 21**ETUDE SUR LE TEMPS DES FAMILLES
MONOPARENTALES - CONVENTION AVEC LA
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES DEUX-
SÈVRES ENCADRANT LA FOURNITURE DE
STATISTIQUES**

Madame Julie BIRET, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

A travers son Agenda 21 et son Projet de Ville, la Ville de Niort est engagée dans une politique d'amélioration continue du service public, visant notamment à la consolidation de la cohésion sociale et à l'épanouissement de tous dans la vie de la cité.

Dans ce cadre, et au regard de la politique développée en matière de Temps dans la Ville, il a été décidé d'engager une étude sur le temps des familles monoparentales, avec comme objectif de mieux identifier leurs difficultés, en terme de gestion quotidienne des temps de vie et d'accès aux services publics. La Ville de Niort dispose en effet d'une forte proportion de familles monoparentales parmi les familles avec enfants en comparaison aux moyennes nationales, régionales et départementales, constat qui incite aujourd'hui à lancer ce travail.

Cette étude visera, *in fine*, à engager des actions d'adaptation des politiques publiques aux problématiques identifiées.

L'étude se décline par une phase d'enquête auprès de familles niortaises, dont des familles monoparentales, afin de recueillir des informations sur leur capacité d'accès aux services publics (exemple : loisirs, santé, administrations, déplacement...).

En complément de cette enquête, la caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres, partenaire mobilisé, propose à la Ville de Niort de fournir des statistiques sur les familles monoparentales niortaises selon des indicateurs socio-économiques. Ces données permettront d'affiner la connaissance des familles monoparentales niortaises et présentent donc un intérêt fort.

Sachant qu'une convention est nécessaire pour procéder à l'échange des données, il est proposé d'approuver la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et la caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jacques TAPIN

Julie BIRET

Il s'agit d'autoriser Madame le Maire à signer la convention entre la Ville et la CAF, afin de récolter des données statistiques sur les familles monoparentales à travers des indicateurs sociaux économiques.

Nous avons choisi à travers les politiques temporelles de nous intéresser à l'accès aux services des familles monoparentales. Alors pourquoi ? Parce que suite à l'analyse des besoins sociaux il apparaît que sur la Ville nous avons une forte représentation de cette typologie de familles par rapport aux familles dites « classiques », nous avons donc souhaité savoir quels étaient leur accès aux services au sens large, ainsi qu'à celle des familles, afin de pouvoir adapter nos politiques publiques en conséquence.

La délibération explique bien la méthodologie, etc.

Madame le Maire

Merci Madame BIRET. Des commentaires sur cette délibération ? Non ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012

Délibération n° D-2012-518

Direction Finances et Marchés publics**DÉCISION MODIFICATIVE N°3**

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif 2012, je vous sou mets la décision modificative n°3 en vue de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget principal et les budgets annexes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter dans les mêmes conditions de vote que le BP 2012, la décision modificative n°3.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Pilar BAUDIN**

La délibération concerne la Décision Modificative n°3.

Pour tenter de répondre à une demande exprimée lors de la Commission Ressources, je vais vous présenter cette Décision Modificative (DM) en suivant l'ordre chronologique de la maquette.

Les chiffres que je vais vous donner tiennent compte de toutes les écritures, y compris les ajustements techniques n'ayant aucune incidence financière.

Pour les dépenses à caractère général, elles augmentent de 18 220 €, ça concerne un complément de 2 600 € pour le chauffage urbain, des abandons de crédits pour prestations de services à hauteur de 17 325 €, des abandons de crédits de locations mobilières pour 155 €, un ajustement pour des prestations garages qui ont été effectuées pour 33 500 € et des abandons de crédits pour 400 € de réception.

Pour les charges de personnel, il y a une augmentation de 203 250 €, dont 200 000 € représentent une inscription prudentielle pour faire face à d'éventuelles catastrophes d'ici la fin de l'année, et 3 250 € sont des virements de crédits pour charges et salaires de personnes extérieures qui viennent en partie des abandons de crédits pour prestations de services et réceptions.

Les charges financières diminuent de 200 000 €, ce sont les intérêts pour des emprunts que nous n'avons pas contractés, les charges exceptionnelles augmentent de 268 000 €, 88 000 € de subventions d'équilibres de la Foire et 180 000 € pour la contribution au budget de stationnement, c'est la subvention d'équilibre.

Au total, les dépenses de gestions courantes augmentent de 289 470 €

Les recettes représentent 13 800 € de la contribution du budget pompes funèbres et une diminution de la contribution de budget crématorium de 18 610 €

Donc elle diminue de 4 810 €, ce qui représente un montant total de 294 280 €, dont le financement est assuré par la ligne de dépenses imprévues.

En investissement, les immobilisations corporelles sont en diminution de 100 000 €, ces 100 000 € concernent des concessions et droits similaires, les immobilisations corporelles augmentent de 13 100 € qui correspondent à un ajustement de 100 000 € pour le matériel informatique.

Des abandons de crédits de 25 000 € concernant la salle IUFM.

Diminution de crédits de 30 000 € versés à la Direction des Espaces Publics (DEP), et

31 900 € sont des abandons de crédits pour financer des clapets / virements de crédit.

RETOUR SOMMAIRE

Les opérations pour compte de tiers sont en augmentation de 31 000 € 25 000 € pour la placette du dixième, c'est le transfert de la maîtrise d'ouvrage, c'est la participation CAN, et 6 000 € d'ajustements PVR.

Sur les opérations il y a une augmentation de 29 928 € des abandons de crédits pour 1 972 € sur le Fort Foucault, abandon de crédits de 30 000 € pour l'OPAH-RU place du Donjon, un ajustement de 30 000 € pour les travaux du centre bourg de Saint-Liguairre, 101 000 € de virement de crédits également pour le financement des clapets des vieux ponts de 132 900 € ça fait l'objet des virements de crédits qui ont été précédemment abandonnés.

45 000 € de virements de crédits pour les espaces publics de la Brèche, là c'est encore un ajustement budgétaire, c'est un changement d'imputation budgétaire en - 45 000 € et en + 45 000 €, c'est une opération, soit une diminution des dépenses de 25 972 €. Les recettes quant à elles augmentent de 134 600 € dont 103 600 € qui représentent 50% de la participation de la CAN pour l'aménagement du pôle échanges Brèche, 25 000 € la placette du dixième, c'est le transfert de la maîtrise d'ouvrage, 6 000 € les ajustements PVR.

Par conséquent, l'équilibre de la DM est assuré par la reprise des dépenses imprévues pour 572 € et le recours à l'emprunt est ajusté de - 160 000 €

Madame le Maire

Merci. Des commentaires ? Des oppositions ? Des abstentions ?

Direction Finances et Marchés publics**CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES**

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

La Ville de Niort souhaite créer un nouveau service de production d'énergies renouvelables avec la pose et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur des toitures de groupes scolaires.

Le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) a réalisé une étude de potentiel photovoltaïque sur la Ville. Les résultats provisoires montrent que dix-neuf sites sont favorables avec un total de près de 12 000m² de toitures équipables. Deux projets de toitures photovoltaïques sur les groupes scolaires Jean Jaurès et Louis Pasteur sont retenus. Devant la nécessité de fixer le tarif de revente au plus tôt (tarif de rachat dégressif trimestriellement) et le souhait de participer au groupement de commandes de travaux photovoltaïques CAN, les demandes préalables et études techniques sont lancées.

Compte tenu de la revente d'électricité, la gestion de telles installations nécessite la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

Les opérations de ce service doivent être retracées dans un budget annexe relevant du plan comptable M4, de plus les installations doivent obligatoirement faire l'objet d'un amortissement (application au prorata temporis).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- décider la création du budget annexe production d'énergies renouvelables en M4 à compter de l'exercice budgétaire 2013 ;
- décider d'assujettir le budget à la TVA et autoriser Madame le Maire et l'Adjointe déléguée à effectuer toutes démarches nécessaires auprès des services fiscaux ;
- approuver les durées d'amortissement ci-dessous :

panneaux photovoltaïques :	20 ans
onduleurs :	10 ans

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Pilar BAUDIN

La création d'un budget annexe pour la production d'énergies renouvelables, cette activité production énergie photovoltaïque en vue de la revente, revêt un caractère industriel et commercial et donc soumis à TVA.

Dans le cadre du code des collectivités territoriales, les règles budgétaires et comptables nous font obligation de créer un budget annexe.

Madame le Maire

Merci. Des commentaires ? Des oppositions ? Merci beaucoup.

PROCES-VERBAL

Direction Finances et Marchés publics**GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À HABITAT SUD DEUX-SÈVRES AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS RUE DE CLARIS DE FLORIAN À NIORT, OPÉRATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN.**

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu la demande formulée le 28 septembre 2012 par Habitat Sud Deux-Sèvres tendant à obtenir la garantie de la Ville de Niort pour 4 prêts destinés à financer la construction de 10 logements rue de Claris de Florian à Niort

Vu l'article R.221-19 du code monétaire et financier,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2021 du code civil,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder sa garantie à Habitat Sud Deux-Sèvres pour le remboursement de la somme de 840 900 euros que Habitat Sud Deux-Sèvres se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts sont destinés à financer la construction de 10 logements rue de Claris de Florian à Niort.

Les caractéristiques de ces prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivants :

Construction de 8 logements « PLUS-CD »**Prêt n°1 :**

Prêteur :	Caisse des Dépôts et Consignations
Nature du prêt :	PRU
Montant du prêt :	154 400€
Durée totale du prêt :	50 ans
Périodicité des échéances :	annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	2,85%(taux du Livret A +0,6%)
Taux annuel de progressivité :	-0,5%
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité :	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à -0,50% et supérieur à 0,50%.

Prêt n°2 :

Prêteur :	Caisse des Dépôts et Consignations
Nature du prêt :	PRU

RETOUR SOMMAIRE

Montant du prêt :	508 000€
Durée totale du prêt :	40 ans
Périodicité des échéances :	annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	2,85%(taux du Livret A +0,6%)
Taux annuel de progressivité :	-0,5%
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité :	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à -0,50% et supérieur à 0,50%.

Construction de 2 logements « PLAI »**Prêt n°3 :**

Prêteur :	Caisse des Dépôts et Consignations
Nature du prêt :	PRU
Montant du prêt :	38 500€
Durée totale du prêt :	50 ans
Périodicité des échéances :	annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	2,05% (taux du Livret A -0,2%)
Taux annuel de progressivité :	-0,5%
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité :	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à -0,50% et supérieur à 0,50%.

Prêt n°4 :

Prêteur :	Caisse des Dépôts et Consignations
Nature du prêt :	PRU
Montant du prêt :	140 000€
Durée totale du prêt :	40 ans
Périodicité des échéances :	annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	2,05% (taux du Livret A -0,2%)
Taux annuel de progressivité :	-0,5%
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité :	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à -0,50% et supérieur à 0,50%.

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance ; en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à -0,50% et supérieur à 0,50%. Le taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou de commissionnement des réseaux collecteurs.

La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale des prêts, soit 50 ans, à hauteur de 840 900€ majorés des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisé au terme de cette période.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Niort s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée de chaque prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée :

- à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur,

RETOUR SOMMAIRE

- à signer la convention avec Habitat Sud Deux-Sèvres,
- à signer les contrats de prêt lorsqu'ils seront établis par la Caisse des Dépôts et Consignations.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN

PROCES-VERBAL

Direction Finances et Marchés publics**GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À HABITAT SUD DEUX-SÈVRES AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA RÉHABILITATION DE 2 IMMEUBLES SOIT 67 APPARTEMENTS - 2 À 12 DAGUERRE ET 2 À 6 FRESNEL À NIORT ET À LA DÉMOLITION DE LA CAGE D'ESCALIER 2 DAGUERRE.**

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu la demande formulée le 28 septembre 2012 par Habitat Sud Deux-Sèvres tendant à obtenir la garantie de la Ville de Niort pour un prêt d'un montant total de 727 500 euros et destiné à financer le coût de la réhabilitation de 2 immeubles soit 67 appartements – 2 à 12 Daguerre et 2 à 6 Fresnel à Niort et à la démolition de la cage d'escalier 2 Daguerre.

Vu l'article R.221-19 du code monétaire et financier,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2021 du code civil,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder sa garantie à Habitat Sud Deux Sèvres pour le remboursement de la somme de 727 500 euros que Habitat Sud Deux Sèvres se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 2 immeubles soit 67 appartements – 2 à 12 Daguerre et 2 à 6 Fresnel à Niort et à la démolition de la cage d'escalier 2 Daguerre.

Les caractéristiques de ce prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Prêt ECO-PAM :

Prêteur :	Caisse des Dépôts et Consignations
Nature du prêt :	ECO-PAM
Montant du prêt :	727 500€
Durée totale du prêt :	15 ans
Périodicité des échéances :	annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	2,85% (taux du Livret A+0,6%)
Taux annuel de progressivité :	-0,5%
Révisibilité des taux d'intérêt et de progressivité :	en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à -0,50% et supérieur à 0,50%.

RETOUR SOMMAIRE

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance ; en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%. Le taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou de commissionnement des réseaux collecteurs.

La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt, soit 15 ans, à hauteur de 727 500€ majoré des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisé au terme de cette période.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Niort s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée :
 - à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur ;
 - à signer la convention avec HSDS ;
 - à signer le contrat de prêt lorsqu'il sera établi par la Caisse des Dépôts et Consignations.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012

Délibération n° D-2012-522

Direction Finances et Marchés publics**GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SEMIE AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE COMMERCES ET D'UN LOGEMENT DE FONCTION, RUE JACQUES CARTIER, ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION D2012-399 DU 17/09/2012**

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu la demande formulée le 13 août 2012 par la Société Anonyme d'Economie Mixte Immobilière et Economique de la Ville de Niort (SEMIE) tendant à obtenir la garantie de la Ville de Niort pour un prêt d'un montant total de 214 000€ destiné à financer la construction de commerces et d'un logement de fonction, rue Jacques Cartier, dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain. La garantie de la collectivité se fera à hauteur de 50% du montant du prêt.

Vu l'article R.221-19 du code monétaire et financier,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2021 du code civil,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération n°D2012-399 du 17/09/2012,
- accorder sa garantie à la SEMIE pour le remboursement de la somme de 214 000 euros que cette dernière se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer la construction de commerces et d'un logement de fonction, rue Jacques Cartier, dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain.

Les caractéristiques de ce prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Prêteur :	Caisse des Dépôts et Consignations
Nature du prêt :	Prêt PRU AM
Montant du prêt :	214 000€
Durée du préfinancement :	12 mois maximum
Durée totale du prêt :	20 ans et 12 mois
Périodicité des échéances :	annuelles
Taux d'intérêt actuariel annuel :	2,85%
Durée de la période d'amortissement :	20 ans
Modalité de révision des taux :	double Révisabilité limitée (DRL)
Différé d'amortissement :	2 ans
Différé d'intérêt :	néant
Taux annuel de progressivité :	0% par an
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité :	en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

RETOUR SOMMAIRE

La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt, soit 12 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 20 ans, à hauteur de 50% de son montant, majorée des intérêts

courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

Le taux d'intérêt et de progressivité indiqué pour le prêt ci-dessus est susceptible de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

Au cas où l'emprunteur pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Niort s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée :

- à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur ;
- à signer la convention avec la SEMIE ;
- à signer le contrat de prêt lorsqu'il sera établi par la Caisse des Dépôts et Consignations.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN

Direction Finances et Marchés publics**GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SEMIE AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE COMMERCES, RUE JULES SIEGFRIED - ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION D2012-398 DU 17/09/2012.**

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu la demande formulée le 13 août 2012 par la Société Anonyme d'Economie Mixte Immobilière et Economique de la Ville de Niort (SEMIE) tendant à obtenir la garantie de la Ville de Niort pour un prêt d'un montant total de 84 000€ destiné à financer la construction de commerces, rue Jules Siegfried, dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain. La garantie de la collectivité se fera à hauteur de 50% du montant du prêt.

Vu l'article R.221-19 du code monétaire et financier,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2021 du code civil,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération n°D2012-398 du 17/09/2012,
- accorder sa garantie à la SEMIE pour le remboursement de la somme de 84 000 euros que cette dernière se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer la construction de commerces rue Jules Siegfried, dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain.

Les caractéristiques de ce prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Prêteur :	Caisse des Dépôts et Consignations
Nature du prêt :	Prêt PRU AM
Montant du prêt :	84 000€
Durée du préfinancement :	14 mois maximum
Durée totale du prêt :	20 ans et 14 mois
Périodicité des échéances :	annuelles
Taux d'intérêt actuariel annuel :	2,85%
Durée de la période d'amortissement :	20 ans
Modalité de révision des taux :	double Révisabilité limitée (DRL)
Différé d'amortissement :	2 ans
Différé d'intérêt :	néant
Taux annuel de progressivité :	0% par an
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité :	en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

RETOUR SOMMAIRE

La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt, soit 14 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 20 ans, à hauteur de 50% de son montant, majorée des intérêts

courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

Le taux d'intérêt et de progressivité indiqué pour le prêt ci-dessus est susceptible de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

Au cas où l'emprunteur pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Niort s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée :

- à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur ;
- à signer la convention avec la SEMIE ;
- à signer le contrat de prêt lorsqu'il sera établi par la Caisse des Dépôts et Consignations.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN

Direction Ressources Humaines**PERSONNEL NON TITULAIRE - RECRUTEMENT
D'UN AGENT CONTRACTUEL À LA DIRECTION DES
VIES PARTICIPATIVES**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération en date du 20 septembre 2010, le Conseil municipal a créé un poste d'attaché chargé de la participation externe, afin de piloter et formaliser les démarches participatives externes, d'organiser, de mettre en œuvre et d'animer les instances inter quartiers.

Pour pourvoir ce poste, un appel à candidature a été lancé et aucune candidature de titulaire détenant les compétences requises n'a pu être retenue.

Aussi, afin de permettre au service d'assurer sa mission, il est proposé de recruter, sous contrat, un chargé de participation externe, conformément à l'article 3-3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et ce pour une durée de 2 ans.

Compte tenu du diplôme et de l'expérience du candidat retenu, il est proposé de rémunérer cet emploi sur la base d'un des échelons de la grille indiciaire des attachés territoriaux.

Les crédits nécessaires à ce recrutement sont prévus au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le recrutement pour une durée de 2 ans d'un attaché contractuel chargé de la participation externe à la Direction des Vies participatives.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-525

Direction Ressources Humaines**PERSONNEL NON TITULAIRE - RECRUTEMENT
D'UN CHARGÉ DE MISSION BIODIVERSITÉ
CONTRACTUEL À LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE AU
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET À L'ÉVALUATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération en date du 28 septembre 2009, le Conseil municipal a créé un poste d'ingénieur à la Délégation Générale au Développement Durable et à l'Evaluation des Politiques Publiques, chargé de la biodiversité.

Ce poste a fait l'objet d'un appel à candidature mais il n'a pas été possible de sélectionner un candidat statutaire détenant les compétences requises.

C'est pourquoi, il est proposé de recourir au recrutement contractuel pour une durée de 3 ans, d'un candidat dont les diplômes et l'expérience sont de nature à répondre aux besoins du poste.

Ce recrutement pourra s'opérer conformément à l'article 3-3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et il est proposé de rémunérer l'intéressé sur la base d'un des indices de la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux.

Les crédits nécessaires à ce recrutement sont prévus au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le recrutement d'un ingénieur contractuel chargé de mission biodiversité à la délégation Générale au Développement Durable et à l'Evaluation des Politiques Publiques pour une durée de 3 ans.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Jean-Louis SIMON**

Ces deux délibérations peuvent peut-être être traitées en même temps puisqu'il s'agit de recrutements, nous n'avons pas trouvé de fonctionnaires donc on recrute un agent contractuel.

Simplement une précision pour celle de la page 46, nous nous sommes trompés dans la durée en mettant 3 ans alors qu'en fait c'est 2 ans.

Et nous avons distribué un projet qui annule et remplace, sur table, en arrivant.

Marc THEBAULT

Je suis désolé Madame le Maire, mais nous souhaiterions scinder ces 2 délibérations pour la bonne et simple raison que nous n'allons pas voter de la même façon pour les deux.

Madame le Maire

Très bien, alors nous allons scinder les deux délibérations.

Pour la 1^{ère}, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Pour la 2^{ème}, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-526

**Direction des Systèmes d'Information
et de Télécommunications****DÉMATÉRIALISATION DES D.I.A. - CONVENTION DE
DÉVELOPPEMENT**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort a été retenue par la Direction Générale de la Modernisation de l'Etat (DGME) en tant que ville pilote pour le projet national de dématérialisation du traitement des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA). Lors de sa séance du 2 avril 2012 le Conseil municipal a adopté une convention de partenariat pour l'expérimentation de ladite dématérialisation.

La société OPERIS propose l'établissement d'une convention de développement dans le but de collaborer à la définition fonctionnelle et à la qualification opérationnelle d'un nouveau module de son logiciel Droits de Cités, dédié à la gestion des DIA dématérialisées.

Par ce biais, il sera possible d'automatiser l'enregistrement des demandes de DIA dématérialisées provenant de systèmes de gestion de notaires, ainsi que de transmettre des décisions de non préemption émises par la Ville de Niort auprès de ces notaires.

Ainsi, la Ville de Niort pourra traiter de façon dématérialisée la réception, l'instruction et la renonciation éventuelle à une DIA reçue électroniquement depuis une étude notariale.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de développement entre la Ville de Niort et la société OPERIS ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON

RETOUR SOMMAIRE**Jean-Louis SIMON**

Vous avez déjà voté lors de la séance du 2 avril 2012 la dématérialisation, et quand je reprends, et je le fais pour le remettre à l'honneur une fois de plus, le rapport sur le développement durable, qui justement ressort cet élément.

La Ville s'est portée candidate pour expérimenter au côté de l'Etat et de la communauté nationale des notaires, la dématérialisation des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA).

Depuis avril 2012, Niort est la première Ville en France à mettre en place les échanges électroniques de documents avec des notaires.

A l'issue de la phase de test, la dématérialisation des DIA sera étendue aux 36 000 communes et aux 8 000 notaires qui devront se doter comme Niort, d'une plateforme d'échange d'un logiciel spécifique.

Il s'agit de signer maintenant la convention.

C'est la mise en œuvre de ce qui a déjà été voté.

Madame le Maire

C'est une délibération extrêmement importante et je crois qu'effectivement la Ville de Niort est bien placée dans les Villes qui avancent dans ce domaine - là.

Des commentaires ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Direction Logistique et Moyens
généraux****FOURNITURE DE MATÉRIELS DE TRAVAUX
PUBLICS ET CHASSIS CABINE - APPROBATION DES
MARCHÉS**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Afin de maintenir un niveau de service de qualité et de garantir une grande réactivité en cas d'épisodes neigeux, il est nécessaire de renouveler une partie du matériel vieillissant de la Régie voirie et d'acquérir d'autres matériels polyvalents pour l'entretien et le déneigement des chaussées.

Afin de répondre à ce besoin un marché alloti a été passé selon une procédure formalisée.

Dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 12/11/2012, pour procéder à la désignation de l'attributaire de chaque lot.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés précisés ci après :

	Titulaire	Montant TTC
Lot 1 : Mini répandeur gravillonneur	SECMAIR SAS Rue des Frères Lumière 53230 COSSE LE VIVIEN	111 228 € TTC
Lot 2 : Cylindre mixte avec reprise d'un ancien matériel	BERGERAT MONNOYEUR 117 rue Charles Michels BP169 93208 ST DENIS CEDEX 01	Matériel neuf : 31 335,20 € TTC Reprise (net) : 5 000 € TTC
Lot 3 : Bras de chargement hydraulique et équipement de déneigement avec reprise d'un ancien matériel	ARVEL INDUSTRIES SARL ZA Pérache 63114 COUDES	Matériel neuf : 59 740,20 € TTC Reprise (net) : 2 940 €

Lot 4 : Châssis cabine 12 tonnes pour équipement de déneigement avec reprise d'un ancien matériel	POIDS LOURDS 86 2 rue Becquerel 86000 POITIERS	Matériel neuf : 52 103,74 € TTC Reprise (net) : 4 000 €
Lot 5 : Châssis double cabine 3,5 tonnes avec reprise d'un ancien matériel	SARL LES GARAGES CHAIGNEAU 46 Bd des Rochereaux 79180 CHAURAY	Matériel neuf : 32 760,13 € TTC Reprise (net) : 2 300 €
Lot 6 : Mini pelle avec cabine	BERGERAT MONNOYEUR 117 rue Charles Michels BP169 93208 ST DENIS CEDEX 01	Tranche ferme : 41 262,00 € TTC Tranche conditionnelle : 8 745,75 € TTC Total : 50 007,75 € TTC
Lot 8 : Cylindre autoporté à bille	M3 SAS Actipôle 85 85170 BELLEVILLE SUR VIE	25 355,20 € TTC

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Frank MICHEL

Je me permets juste de faire un commentaire sur la délibération précédente où effectivement nous avons lancé la dématérialisation, nous sommes la Ville pilote avec le Ministère de l'Équipement.

Pour revenir à cette délibération, là nous achetons des matériels de travaux publics et des châssis cabines, vous en avez la liste, ainsi que les attributaires des marchés et leurs montants.

Madame le Maire

Je vous remercie. Des commentaires ? Des oppositions ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

PROCES-VERBAL

Direction Animation de la Cité**CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2011 - 2014
RÉORGANISATION DU RELAIS ASSISTANTES
MATERNELLES**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014, conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres et la Ville de Niort a été approuvé lors de la séance du Conseil municipal du 28 novembre 2011.

La finalité de ce contrat d'objectifs et de co-financement est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil du public enfants et jeunes pour les moins de 17 ans révolus.

Il répond prioritairement à deux objectifs:

- favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil ;
- rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Au titre du Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014, les actions éligibles dans les champs de l'enfance et de la jeunesse concernent les missions d'accueil et de pilotage. Les actions d'accueil se déclinent de la façon suivante :

- accueil collectif 0-4 ans (crèches, halte garderie, Relais Assistantes Maternelles) ;
- centres de loisirs sans hébergement 2-16 ans, accueil périscolaire.

Le Relais Assistantes Maternelles s'est ouvert en 1998 dans les locaux du 38 chemin des Côteaux de Ribray à Niort. En 2010, l'ouverture du Relais Petite Enfance sur le même site a facilité la connaissance globale des capacités d'accueil (collectif ou familial) sur la Ville de Niort.

En Janvier 2011, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a publié une circulaire qui situe les Relais Assistantes Maternelles au centre de l'offre d'accueil du territoire et met, également, l'accent sur la notion de « guichet unique » pour les familles et les professionnels. Elle encourage également le développement des modes de garde aux domiciles des parents (emplois familiaux).

Considérant que les missions du Relais Assistantes Maternelles et du Relais Petite Enfance concourent globalement aux mêmes objectifs (Accueil, informations et orientations des familles, mise à jour de l'observatoire Petite Enfance, etc..) et afin de répondre aux préconisations de la C.N.A.F., le Centre Communal d'Action Sociale de Niort envisage, en amont de l'intégration au sein du "Pôle Enfance" prévue fin 2013/2014, de regrouper l'ensemble des missions sous une seule entité.

Cette nouvelle organisation permettrait ainsi :

- de s'inscrire dans une politique temporelle visant à faciliter l'accès aux modes d'accueil et à simplifier les démarches des familles (renforcement de la fonction de guichet unique Petite Enfance),
- de proposer une organisation plus cohérente des missions pour mieux répondre aux besoins et aux demandes spécifiques (urgences, horaires atypiques, formation,...) par l'étude de l'ensemble des modes d'accueil existant sur Niort (multi accueils, assistants maternels, emplois familiaux, prestataires de l'accueil à domicile, etc...),
- d'offrir une meilleure lisibilité auprès des citoyens, des professionnels Petite Enfance, des acteurs locaux et des partenaires renforçant ainsi, la légitimité du service,
- enfin, d'optimiser les missions des éducatrices de jeunes enfants affectées au fonctionnement du service.

Cette nouvelle organisation fait l'objet d'un engagement financier de la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres.

Ces nouvelles dispositions, font l'objet d'une modification de l'agrément du Relais Assistantes Maternelles.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est donc nécessaire de prendre en compte la nouvelle organisation du relais Assistantes Maternelles, à compter d'avril 2012, dans le CEJ 2011-2014.

Pour sa part, la Caisse d'Allocations Familiales intègre dans le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) un avenant pour la nouvelle organisation du relais Assistantes Maternelles.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver cette nouvelle organisation, sachant qu'il sera amené à approuver l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux- Sèvres dès sa réception.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Delphine PAGE

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Madame le Maire

La délibération suivante concerne le Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014, il s'agit, et ça a été développé tout à l'heure par Madame Nathalie SEGUIN, de la réorganisation du Relais Assistantes Maternelles.

La délibération explicite tout ce processus, et je vous demande de bien vouloir approuver cette nouvelle organisation, et elle fera l'objet d'un avenant avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Des commentaires ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

PROCES-VERBAL

**Parc des Expositions et Foire
Exposition****PARC DES EXPOSITIONS - DEMANDE DE MISE À
DISPOSITION GRATUITE D'UN CHALET AU PROFIT
DU BOULANGER DE SAINT LIGUAIRE**

Monsieur Jean-Claude SUREAU, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

En raison des travaux d'aménagement du bourg, le boulanger de Saint-Liguairé souhaite louer un chalet de 4 mètres durant la période du 23 octobre au 21 décembre 2012.

Ce chalet est disposé sur l'avenue de l'Espérance pour que sa clientèle de passage puisse s'approvisionner.

Son magasin restera ouvert pendant les travaux et restera accessible aux piétons.

La Ville de Niort, dans sa logique de solidarité et en raison des conséquences du réaménagement du bourg de Saint-Liguairé sur le commerce, souhaite répondre favorablement à cette demande.

La mise à disposition du chalet s'élève à 4 827,80 € HT soit 5 774,04 € TTC.

L'occupation du domaine public est valorisée à hauteur de 552,00 € TTC.

L'ensemble de ces prestations représente une gratuité à hauteur de 6 804,44 € TTC.

Le transport du chalet sera pris en charge par le Conseil de quartier.

Le boulanger prendra en charge les branchements et la consommation d'électricité ainsi que la responsabilité du chalet.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder au boulanger de Saint-Liguairé situé avenue de l'Espérance la mise à disposition gratuite d'un chalet ainsi que l'occupation à titre gratuit du domaine public du 23 octobre au 21 décembre 2012 en raison des travaux d'aménagement du bourg ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Claude SUREAU

RETOUR SOMMAIRE**Jean-Claude SUREAU**

Il s'agit d'une demande de mise à disposition gratuite d'un chalet au profit du boulanger de Saint-Liguair, et ce dans le cadre des travaux du centre bourg de Saint-Liguair.

Elisabeth BEAUVAIS

C'est très bien, je pense effectivement qu'il a vu son budget diminuer en raison des travaux, mais est ce que les autres commerçants qui se trouveraient dans une telle situation pourraient bénéficier d'une telle aide de la part de la municipalité ?

Jean-Claude SUREAU

Il est bien évident que dans une même configuration, on agirait de la même manière.

Là, le boulanger comme le cafetier d'ailleurs se trouvent enserrés par les travaux, le boulanger a la possibilité de sortir de son établissement et de vendre son pain en dehors de celui-ci, donc on lui a mis un chalet à disposition avenue de l'Espérance, pour que les Léodgariens puissent continuer à aller acheter le pain de ce boulanger.

Je pense que c'est un effort de la collectivité, le Conseil de quartier y contribue aussi, c'est une demande du Conseil de quartier, et je pense que les choses devraient fonctionner effectivement comme ça, quand les demandes nous parviennent en temps et en heure.

Je crois que c'est faire de la prévention qu'effectivement accepter ce type de demande.

Jean-Pierre GAILLARD

Ce n'est pas seulement le boulanger qui était demandeur, ce sont les habitants du quartier qui souhaitent avoir du pain puisque les travaux bloquent l'accès à la boulangerie, donc c'est aussi un service aux habitants que de leur permettre d'acquérir le pain au quotidien pendant les travaux sur leur cœur de quartier.

Jacques TAPIN

Je confirme et j'insiste sur cet aspect - là, les commerçants dans les quartiers font l'objet de la même intention lorsqu'il y a des travaux en centre-ville, d'ailleurs ça a été le cas il y a quelques temps sur la rue de Saint Jean d'Angély, nous avons accompagné les travaux et permis aux commerçants non seulement de ne pas subir le préjudice qui se profile à l'horizon, mais en plus de participer eux-mêmes à la mise en place des travaux.

J'en profite pour m'étonner de l'abstention de quelques uns d'entre vous à propos de la délibération de la page 46, qui proposait le recrutement d'un non titulaire et quand on regarde bien il s'agit de quelqu'un qui est affecté à l'animation des instances des conseils de quartiers.

Madame le Maire

Merci. Des commentaires ? Des oppositions ? Des abstentions sur ce chalet à Saint-Liguair ? Non.

Direction Animation de la Cité**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE CHALETS
POUR LA PÉRIODE DE NOËL 2012**

Monsieur Jean-Claude SUREAU, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort propose d'animer le centre-ville avec la mise en place de chalets pour le marché de Noël 2012. Ceux-ci seront occupés du 07 au 24 décembre 2012.

Il convient d'établir une convention de mise à disposition avec les artisans d'art présents pour animer ce marché de Noël.

Cette convention permet de définir les conditions tarifaires et d'organisation du marché de Noël 2012.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions de mise à disposition des différents chalets avec les artisans ci-après :

Dénomination	Adresse	Taille du chalet	Tarifs municipaux
RIVAULT Emmanuel	30 chemin de l'ébeaupin 79310 Verruyes	4m40	369,60 €
Etoile AZUL	NAUMANN ASSAD Edith 30 chemin de l'ébeaupin 79310 Verruyes	3m30	316,80 €
Eyvlys Création	DOMBROWSKY Sylvie 13 rue de la mairie Vauballier 79360 Les Fosses	4m40	369,60 €
Des coquelicots dans la poche	BRUNEAU Céline 11 avenue du Cimetière 17000 La Rochelle	3m30	316,80 €
Sido by Sido	MALARTRE Sidonie 147 rue de strasbourg 79000 Niort	3m30	316,80 €
Créatif	DESMOULINS Céline 125 rue du stade 79180 Chauray	3m30	316,80 €
Barbaramcreation	GROLLEAU Barbara 139 avenue Saint Jean D'Angély 79000 Niort	3m30	316,80 €

Nid de création	RENAUDIE Fanny 5 chemin de l'Ardillon 17540 Vérines	3m30	316,80 €
Val'Artiza	SAUZEAU Valérie 53 rue de la Gravée 79000 Bessines	4m40	369,60 €
Un monde de verre	Ets HEINGLE 95 Avenue des semis 17200 Royan	3m30	316,80 €
Des idées en verre	COUSIN Isabelle 25 rue du Doué 79210 Mauzé sur le mignon	4m40	369,60 €
Une maison à la campagne	LOUBERE Catherine	3m30	316,80 €
LEFEVRE- SPRINGMAN	1 rue Pasteur 17139 Dompierre sur Mer	4m40	369,60 €
Fleur de Souliers Et AIRAULT Charlie	NERBUSSON Clémence Chemin de Fombouc 79220 Germond-Rouvre	3m30	316,80 €
HUIBAN Nolwenn	22 rue des Tards 17600 la Clisse	4m40	369,60 €
PAULARD Cyril	PAULARD Cyril 3 rue principal- Vaintray 86340 Aslonne	4m40	369,60 €

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Claude SUREAU

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-531

Direction Animation de la Cité**CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES
AVEC LE CHALEUIL DAU PAYS NIORTAIS**

Monsieur Jean-Claude SUREAU, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort propose d'animer le centre ville avec la mise en place de chalets pour le marché de Noël 2012. Ceux-ci seront occupés du 07 au 24 décembre 2012.

Il convient d'établir une convention de prestation de services avec le partenaire suivant :

- Le Chaleuil Dau Pays Niortais

Le marché de Noël sera installé sur le mail des Martyrs de la résistance, et sera donc dynamisé par le partenaire.

Cette convention permet au Chaleuil Dau Pays Niortais d'attribuer les chalets aux différents producteurs, et ainsi définir les conditions tarifaires et d'organisation du marché de Noël 2012.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de prestation de services avec le Chaleuil Dau Pays Niortais.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Claude SUREAU

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-532

Direction Animation de la Cité**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE CHALETS
DE NOËL À L'ASSOCIATION NIORT EN VILLE**

Monsieur Jean-Claude SUREAU, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort propose d'animer le centre-ville avec la mise en place de chalets pour le marché de Noël 2012. Ces animations auront lieu du 07 au 24 décembre 2012.

Il convient d'établir une convention de mise à disposition avec le partenaire suivant :

- Niort en Ville

En effet, la Ville de Niort mettra à disposition de l'association 5 chalets sur cette période qui seront installés rue Victor Hugo.

Cette convention permet à notre partenaire d'attribuer les chalets aux commerçants retenus et définit les conditions tarifaires et d'organisation du marché de Noël 2012.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition de chalets à Niort en Ville.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Claude SUREAU

RETOUR SOMMAIRE**Jean-Claude SUREAU**

La troisième délibération concerne la mise à disposition de chalets à l'association des commerçants Niort en Ville.

Elisabeth BEAUVAIS

J'ai eu des remontées des commerçants du côté des Halles et du Centre-ville, qui disaient que cette année tout était déporté du côté de la Brèche et qu'il n'y avait pas assez d'animation sur cette place rénovée du Donjon pour les fêtes de fin d'année.

Voilà leur ressenti, c'est toujours bon à savoir.

Jean-Claude SUREAU

Ce n'est pas tout à fait le cas Madame BEAUVAIS, puisque nous avons 5 chalets sur la rue Victor Hugo, une patinoire avec quelques chalets sur la place du Temple, effectivement le reste est sur le mail des Martyrs de la Résistance.

Nous avons un petit problème sur la place du Donjon, qui d'ailleurs n'est pas encore terminée, sur la cohabitation entre le marché des non-sédentaires et le marché de Noël, tout simplement par manque de place.

Je pense que ça peut se réguler dans le temps, ça peut se conjuguer sur ce même site, tout du moins partiellement pour le marché de Noël, mais je pense que l'état d'esprit des non sédentaires n'était pas encore mûr pour que nous puissions y parvenir pour cette année 2012.

Madame le Maire

Il faut dire que les non sédentaires sont allés en raison des travaux sur la place du Moulin du Milieu, ce qui n'est pas forcément de leur convenance, et nous ne souhaitons pas trop les embêter cette année pour pouvoir refaire leur clientèle si jamais ils en ont perdu, mais par ailleurs on sait très bien que ce qui fait le bonheur des uns fait toujours le malheur des autres, que jamais personne n'est content dans ce domaine - là, peut importe où l'on implante les chalets, je pense qu'il y aura toujours des mécontents.

Alors à un moment donné, comme je l'ai dit tout à l'heure, il faut trancher, il faut prendre des décisions, sinon, on ne fait rien, c'est le sens de la délibération que nous vous proposons.

Des oppositions ? Des abstentions ?

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012

Délibération n° D-2012-533

Direction Animation de la Cité

**DISPOSITIF APPELS À PROJETS ET
EXPÉRIMENTATION EN DIRECTION DE LA
JEUNESSE**

Madame Anne LABBE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort souhaite que soit renforcée, sur l'ensemble de son territoire, l'offre de loisirs éducatifs de qualité en direction des jeunes.

Depuis 2009, la Ville de Niort accompagne donc tout particulièrement les projets des associations qui s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes :

- renforcer l'égalité d'accès pour tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs ;
- promouvoir réflexions et actions sur le rôle éducatif des adultes et des jeunes ;

et tout en poursuivant les objectifs suivants :

- valoriser les jeunes individuellement et collectivement pour favoriser le développement personnel et la socialisation ;
- promouvoir la mixité au sens large du terme : mixité sociale, culturelle... ;
- soutenir les actions visant à améliorer l'information de tous et rendre les jeunes acteurs de la prévention globale, de la santé, de la protection de l'environnement et de la sécurité routière.

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations thématiques suivantes : activités culturelles et artistiques (résidences musicales, événement citoyen et festif...), éducation à l'environnement, prévention santé, sécurité, activité physique ou sportive ; voyage et mobilité sociale.

Pour chacune de ces thématiques, des orientations prioritaires ont été définies par la Ville en concertation avec les acteurs de terrain et constitueront le cadre dans lequel devront s'inscrire les actions de l'appel à projets jeunesse.

Parallèlement, dans le cadre de sa convention d'objectifs et de gestion pour 2009 à 2012, la caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) s'est engagée à accentuer sa politique en direction des enfants et des jeunes. Ainsi, elle soutient les projets en direction du public « jeunes », en vue de développer leurs responsabilités et contribuer à leur intégration dans la société. Elle subventionne notamment les projets de départ en vacances, de stages sportifs et d'accès à la culture.

Dans le cadre de l'expérimentation jeunesse, le projet rentrant dans les critères d'éligibilité de la CNAF, a fait l'objet de l'octroi d'une subvention de fonctionnement pour le projet : activités sportives et culturelles.

Il vous est donc proposé d'accorder des subventions aux associations citées pour des actions en faveur de la jeunesse.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

Association CSC Champclairot/Champommier	850 €
Association Centre Socioculturel de Grand Nord	1 200 €

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Anne LABBE

Anne LABBE

Pas d'histoire de chalets, là, une histoire de CSC avec des appels à projets en direction de la jeunesse.

Le premier, il s'agit d'un atelier percussions avec le Centre Socio Culturel et deux lycées Paul Guérin et Gaston barré.

L'autre, c'est avec le CSC Grand Nord pour des activités stages sportifs.

Tous les deux sont éligibles au dispositif de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), ce qui fait qu'on peut leur octroyer les subventions de 850,00 € et de 1 200,00 €

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-534

Direction Animation de la Cité**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET
L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA SCÈNE
NATIONALE LE MOULIN DU ROC - AVENANT N°17 -
ACOMPTE SUR LA SUBVENTION 2013**

Monsieur Nicolas MARJAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de sa politique d'action culturelle, la Ville de Niort a signé en juillet 2006 une convention avec l'association de gestion de la Scène Nationale Le Moulin du Roc, pour la mise en œuvre par cette association du contrat d'objectifs 2006 – 2010. Cette convention a été prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2012.

Dans l'attente de la conclusion définitive de la prochaine convention d'objectifs et afin de ne pas pénaliser l'association dans son fonctionnement, il vous est proposé de verser un acompte de 391 000 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement au titre de l'année 2013.

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget de l'année 2013.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°17 à la convention d'objectifs signée avec l'association de gestion de la Scène Nationale Le Moulin du Roc ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer et à verser à l'association de gestion de la Scène Nationale Le Moulin du Roc un acompte de 391 000 € au titre de la subvention 2013, conformément aux dispositions financières prévues dans ledit avenant.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Nicolas MARJAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-535

Direction Animation de la Cité**CENTRE NATIONAL DES ARTS DE LA RUE EN POITOU-CHARENTES - CONVENTION D'OBJECTIFS 2012/2015 - AVENANT N°2 - ACOMPTE SUR LA SUBVENTION 2013**

Monsieur Nicolas MARJAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle et notamment la priorité accordée aux arts de la rue, a signé une convention avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Poitou-Charentes et l'association Centre National des Arts de la Rue en Poitou-Charentes afin de créer une dynamique locale autour de la création artistique dans l'espace public portée par un établissement à rayonnement régional et national. Cette convention d'objectifs, signée en 2012, soutient le projet artistique et culturel du Centre National des Arts de la Rue en Poitou-Charentes pour les années 2012 à 2015.

Dans l'attente du programme d'activités et du budget prévisionnel de l'association pour l'année 2013 et afin de ne pas pénaliser cette dernière dans son fonctionnement, il vous est proposé de verser un acompte de 50 000 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement au titre de l'année 2013.

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget de l'année 2013.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 à la convention d'objectifs signée avec le Centre National des Arts de la Rue en Poitou-Charentes ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer et à verser à l'association Centre National des Arts de la Rue en Poitou-Charentes un acompte de 50 000 € au titre de la subvention 2013, conformément aux dispositions financières prévues dans ledit avenant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Nicolas MARJAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-536

Direction Animation de la Cité**CONVENTION D'OBJECTIFS DU CAMJI - PROJET
ARTISTIQUE ET CULTUREL 2011/2012/2013 -
AVENANT N°5 - ACOMPTE SUR LA SUBVENTION
2013**

Monsieur Nicolas MARJAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle et notamment la priorité accordée aux musiques actuelles, a signé en 2011 une convention d'objectifs avec l'Etat, Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Poitou-Charentes et l'association Le Camji, pour conforter cette dernière, favoriser son ancrage sur le territoire et soutenir son projet artistique et culturel 2011 – 2012 – 2013, ainsi que ses projets de développement, au titre desquels Le Camji est identifié aux Scènes de Musiques Actuelles.

Dans l'attente du programme d'activités et du budget prévisionnel de l'association pour l'année 2013 et afin de ne pas pénaliser cette dernière dans son fonctionnement, il vous est proposé de verser un acompte de 120 176 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement au titre de l'année 2013.

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget de l'année 2013.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°5 à la convention d'objectifs signée avec Le Camji ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer et à verser à l'association Le Camji un acompte de 120 176 € au titre de la subvention 2013, conformément aux dispositions financières prévues dans ledit avenant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Nicolas MARJAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Nicolas MARJAULT

Je vous propose d'envisager les 3 premières délibérations ensemble puisqu'elles se ressemblent. Par trois fois, il est question de 3 acomptes pour 3 institutions labellisées, le Moulin du Roc, le CNAR et le Camji. L'année prochaine une 4^{ème} délibération s'ajoutera avec la Villa Pérochon.

Madame le Maire

Peut-on voter les 3 délibérations ensemble ? Je vous remercie.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Délibération suivante.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-537

Direction Animation de la Cité**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET
L'ASSOCIATION POUR L'INSTANT**

Monsieur Nicolas MARJAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans la volonté commune de promouvoir la photographie contemporaine sur le territoire, l'Etat et la Ville de Niort ont signé en 2010 une convention quadriennale afin d'accompagner la professionnalisation du projet artistique et culturel de l'Association Pour l'Instant en Centre d'Art dédié à la photographie. En avril 2013, le Centre d'Art Contemporain Photographique Poitou-Charentes, dont la création aura été soutenu par l'Etat, la Région Poitou-Charentes et la Ville de Niort, ouvrira ses portes à la Villa Pérochon et sera donc porté par l'Association Pour l'Instant.

Le démarrage du Centre d'Art Contemporain Photographique Poitou-Charentes nécessite un investissement important en terme de mobilier de bureau ainsi qu'en matériel informatique et bureautique.

Le coût global de ce projet est de 21 788,00 € et le budget s'établit comme suit :

Ville de Niort	6 000,00 €
Conseil Régional Poitou-Charentes	6 000,00 €
DRAC Poitou-Charentes	2 000,00 €
Autofinancement Association Pour l'Instant	7 788,00 €

Il est proposé que la Ville de Niort accorde son soutien financier à ce projet par une subvention d'un montant de 6 000 €, ce qui représente une aide à hauteur de 17 % du montant total.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2012.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à souscrire avec l'Association Pour l'Instant ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à l'Association Pour l'Instant une subvention de 6 000 €, conformément aux dispositions financières mentionnées dans ladite convention.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Nicolas MARJAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Nicolas MARJAULT

La 4^{ème} délibération concerne justement le futur Centre d'Art Photographique, celle-ci a fait l'objet d'une modification sur table, tout simplement parce que les montants proposés étaient littéralement erronés. Avec toutes nos plus sincères excuses.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-538

**Mission Festival de la Diversité
Biologique et Culturelle****DON AUX ORGANISATEURS DE LA SOIRÉE DE
SOUTIEN AU FESTIVAL « LE NOMBRIL DU MONDE »**

Monsieur Nicolas MARJAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

L'exposition de 1600 pandas du WWF a été accueillie lors du festival Téciverdi 2010.

A l'issue de cette exposition, un lot de 40 pandas en papier mâché a été offert dans le cadre d'un accord entre WWF et un sponsor du festival, ces pandas devant être offerts aux partenaires.

Il reste de ce lot, 14 pandas stockés jusqu'ici au Centre Du Guesclin dont la destination n'a jamais été tranchée dans la mesure où la composition des pandas ne permettait pas de les offrir à une école par exemple, et que leur nombre était insuffisant pour une distribution équitable entre différents partenaires.

Il vous est proposé d'en faire don aux organisateurs de la soirée de soutien au festival « le Nombriil du Monde » de Pougne Hérisson le 8 décembre 2012, afin qu'ils puissent, le cas échéant, améliorer la recette de cette soirée grâce à leur vente.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à faire don de 14 pandas en papier mâché aux organisateurs de la soirée de soutien au festival « le Nombriil du Monde », lors de la soirée de soutien qui se déroulera le 8 décembre 2012.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Nicolas MARJAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Nicolas MARJAULT

Dans le cadre de la mobilisation générale pour sauver le Nombril du Monde après son exercice très déficitaire de l'été dernier, la Ville de Niort participe, en plus de ses institutions labellisées, qui elles aussi participent au soutien de cette manifestation importante sur notre territoire, je vous rappelle que le Moulin du Roc avait déjà organisé une soirée de soutien, que le CNAR va faire de même le 8 décembre prochain, et nous, avec une modeste contribution, par le don de 14 pandas en papier mâché.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-539

Direction Animation de la Cité**SUBVENTIONS - ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Madame Chantal BARRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Il vous est proposé d'accorder les subventions à des associations sportives ci-dessous nommées :

Au titre du fonctionnement :

- Niort Gym : 1000,00 €
- Pictes Football Américain : 800,00 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser une subvention aux associations suivantes :

Niort Gym	1000,00 €
Pictes Football Américain	800,00 €

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Chantal BARRE

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012

Délibération n° D-2012-540

Direction Animation de la Cité

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION NON EXCLUSIVE ET D'EXPLOITATION PUBLICITAIRE DU TERRAIN DE LA PRAIRIE DE GALUCHET (SITE DE NORON) AVEC L'ASSOCIATION 'SECTEUR DE NIORT BOULES EN BOIS'

Madame Chantal BARRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le terrain de la prairie de Galuchet situé à Niort est mis à disposition non exclusive de l'association "Secteur de Niort Boules en Bois" depuis la création du terrain. Il est proposé de renouveler la convention de mise à disposition non exclusive et d'exploitation publicitaire avec cette association pour une durée de deux ans.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la reconduction de la convention de mise à disposition non exclusive et d'exploitation publicitaire du terrain de la prairie de Galuchet avec l'association "Secteur de Niort Boules en Bois", pour une durée de deux ans, jusqu'au 31 décembre 2014 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Chantal BARRE

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012

Délibération n° D-2012-541

Direction Animation de la Cité

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION NON EXCLUSIVE ET D'EXPLOITATION PUBLICITAIRE DU PAS DE TIR AU STADE DE MASSUJAT AVEC L'ASSOCIATION 'LES ARCHERS NIORTAIS'

Madame Chantal BARRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Pas de Tir du Stade de Massujat situé à Niort est mis à disposition non exclusive de l'Association "Les Archers Niortais" depuis le 1^{er} juillet 1998. Il est proposé de renouveler la convention de mise à disposition non exclusive et d'exploitation publicitaire pour une durée de deux ans.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la reconduction de la convention de mise à disposition non exclusive et d'exploitation publicitaire du Pas de Tir du Stade de Massujat avec l'Association "Les Archers Niortais" pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Chantal BARRE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-542

Direction Animation de la Cité**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION NON EXCLUSIVE DU CENTRE MUNICIPAL DE TENNIS DE TABLE À L'ASSOCIATION 'ENTENTE NIORTAISE DE TENNIS DE TABLE'**

Madame Chantal BARRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le centre municipal de Tennis de Table situé à Niort est mis à disposition de l'Entente Niortaise de Tennis de Table composée des clubs "Art et Sport Tennis de Table" et "Sport Athlétique Souché Niort Tennis de Table" depuis le 1^{er} mai 1993. Il est proposé de renouveler la convention de mise à disposition non exclusive pour une durée de trois ans.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la reconduction de la convention de mise à disposition non exclusive avec l'association "Entente Niortaise de Tennis de Table" pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2015 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Chantal BARRE

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012

Délibération n° D-2012-543

Direction Animation de la Cité

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION NON EXCLUSIVE ET EXPLOITATION PUBLICITAIRE DU STAND DE TIR DE LA MINERAIE À NIORT

Madame Chantal BARRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Stand de Tir de la Mineraie situé à Niort est mis à disposition non exclusive de l'association "Stade Niortais Tir".

La convention de mise à disposition avec l'association arrivant à échéance le 31 décembre 2012, il est proposé de faire une nouvelle convention de mise à disposition non exclusive et d'exploitation publicitaire pour une période d'un an.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition non exclusive et d'exploitation publicitaire du Stand de Tir de la Mineraie situé à Niort avec l'association Stade Niortais Tir pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2013 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Chantal BARRE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-544

Direction Animation de la Cité**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION NON EXCLUSIVE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX AVEC L'UNIVERSITÉ DE POITIERS**

Madame Chantal BARRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Pour l'entraînement physique et sportif des étudiants, l'Université de Poitiers utilise les équipements sportifs municipaux (salles et stades) selon un calendrier préalablement défini. Ces utilisations se font moyennant le tarif horaire voté par le Conseil municipal et il convient d'établir une convention fixant les conditions d'utilisations de ces équipements pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 30 juin 2014.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'utilisation non exclusive des équipements municipaux entre la Ville de Niort et l'Université de Poitiers pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 30 juin 2014 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Chantal BARRE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-545

Direction Animation de la Cité**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION NON EXCLUSIVE DE LA SALLE DE SPORTS DE L'I.U.F.M. - UTILISATION ET RÉPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT - PARTICIPATION FINANCIÈRE**

Madame Chantal BARRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La salle de sports de l'I.U.F.M. est mise à la disposition non exclusive de l'I.U.F.M. (Institut Universitaire de Formation des Maîtres) élèves et enseignants. Une participation annuelle aux frais de fonctionnement de la salle de sport de l'I.U.F.M. est versée à la Ville de Niort par le Conseil général des Deux-Sèvres au prorata du nombre d'heures réelles d'utilisation.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'utilisation et de répartition des frais de fonctionnement de la salle de sports de l'I.U.F.M. avec le Conseil général des Deux-Sèvres ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Chantal BARRE

Chantal BARRE

Ensuite nous avons 6 conventions de mise à disposition qui sont toutes identiques, l'I.U.F.M., l'équipement sportif pour les étudiants de l'Université de Poitiers, le stand de tir de la Mineraie, Les Boules en Bois de Noron, le Pas de Tir de Massujat pour les Archers et le Centre Municipal de Tennis de Table. Ce sont les mêmes.

Madame le Maire

Bien. Est-ce que vous souhaitez que nous puissions voter ces délibérations ensemble ?

Des commentaires ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-546

Direction de l'Education**PROJET INSERTION ET HANDICAP - CENTRE DE LOISIRS ERNEST PÉROCHON**

Monsieur Patrick DELAUNAY, Conseiller municipal spécial délégué expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de la politique municipale en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap, axe majeur de l'Agenda 21, le service animation de la Direction de l'Enseignement en partenariat avec le Foyer des Genêts accueille depuis 2011 un jeune homme handicapé sur le centre de loisirs Ernest Pérochon.

Ce dernier aux côtés des animateurs participe au déroulement des ateliers. Il est suivi par un éducateur spécialisé du Foyer des Genêts ainsi que par l'équipe d'animation du centre de loisirs.

Cette action permet de sensibiliser les enfants à la différence et de porter un regard positif sur le handicap. Son intervention rencontre un vif succès auprès des enfants mais aussi des parents informés au préalable de ce projet.

Il est proposé au Conseil municipal de prolonger cette expérience en accueillant de nouveau ce jeune homme les mercredis de l'année scolaire 2012/2013.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou l'Elu délégué à signer la convention avec le Foyer des Genêts pour l'intervention d'un résident handicapé au centre de loisirs Ernest Pérochon les mercredis à partir du 5 décembre 2012.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
Le Conseiller spécial délégué

Signé

Patrick DELAUNAY

Patrick DELAUNAY

Depuis 2011 la Direction de l'Enseignement et le Foyer des Genêts participent à l'insertion d'une personne en situation de handicap qui, accompagnée d'un éducateur s'inscrit avec les animateurs dans le travail d'ateliers auprès des enfants.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-547

Direction Espaces Publics**RESTAURATION DE LA CHAUSSÉE DE LA ROUSSILLE - DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE - AVENANT N°1**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération du 2 avril 2012, la Ville de Niort a délégué à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration de la chaussée de la Roussille.

L'objectif prioritaire de ces travaux est de garantir le maintien des niveaux d'eau de la Sèvre dans les biefs amont et aval, en consolidant des maçonneries.

Les ouvrages complémentaires prévus initialement (passes à poissons et à canoës) doivent faire l'objet de modifications techniques et financières.

La passe à poissons doit être implantée sur la partie privée de l'ouvrage. Cette opération sera inscrite dans un Contrat Territorial Milieux Aquatiques à partir de 2014. Concernant la passe à canoës, des échanges avec le club niortais de canoë-kayak ont alerté sur les questions de sécurité de cet équipement et il est apparu nécessaire de renoncer en 2012 à cette installation, dans l'attente d'expertises plus approfondies.

Il convient de modifier la convention initiale par un avenant pour faire apparaître ces modifications.

Cet avenant n°1 concerne :

L'article 2 : nature des travaux,

L'article 4 : conditions financières, avec le nouveau plan de financement est fixé à 210 000 € TTC :

Recettes	Initial	Modification (avenant n°1)
Etat (PITE)	200 000	140 000
Ville de Niort	40 000	22 490
IIBSN (autofinancement + part. statutaire CG79 + avance TVA)	60 000	47 510
	300 000	210 000

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage souscrite avec l'IIBSN ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 45
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 0

Madame le Maire de Niort
 Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

Madame le Maire

Il s'agit de la restauration de la chaussée de la Roussille dont nous avons acté la fin des travaux puisque nous l'avons inaugurée la semaine dernière.

La Ville de Niort a évidemment contribué à réparer ce qui s'était passé, d'abord en acquérant la chaussée auprès de Monsieur VANDIER pour l'euro symbolique et ensuite, en confiant, ainsi que les autres opérateurs à l'IIBSN le soin d'être Maître d'ouvrage.

Vous avez dans cette délibération les financements qui ont été donnés, et je vous demande de les accepter.

Nous devons faire cela pour l'avenir de notre fleuve.

Des commentaires ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-548

Direction de la Réglementation et de la Sécurité**EVOLUTION DES MODALITÉS DE STATIONNEMENT**

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Lors de sa séance du 15 octobre 2012 le Conseil municipal a adopté une évolution des modalités de stationnement. Dans un souci d'harmonisation de la zone tarifaire de stationnement sur les voies proches du parking souterrain de la Brèche, il a été décidé d'étendre le stationnement payant sur les rues :

- Voltaire
- Terraudière
- du 14 Juillet (entre la Brèche et la rue Terraudière ainsi qu'entre la rue de la Gare et des Trois Coigneaux
- Paul François Proust
- des Trois Coigneaux
- avenue de la Rochelle

Cela permettant parallèlement d'instaurer sur ces voies le stationnement résident conformément à la demande des riverains.

Afin de favoriser le stationnement résident sur ces voies et de faciliter la gestion pour la So space, je vous propose d'offrir aux riverains de ces voies, trois mois d'abonnement gratuit pour tout abonnement annuel (limité à une souscription par foyer) qu'ils souscriraient avant le 31 mars 2013.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver ces nouvelles modalités de stationnement en instituant, pour l'année 2013 seulement, un tarif macaron résident d'un coût annuel de 105 € au lieu de 150 €, disponible à l'achat jusqu'au 31 mars 2013, pour tous les riverains des voies faisant l'objet d'une extension du stationnement payant.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	6
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE

RETOUR SOMMAIRE**Amaury BREUILLE**

Il vous est proposé une modification par rapport aux évolutions de stationnement que nous avons votées lors du dernier Conseil. Pour les voies que nous avons passées en stationnement payant la fois précédente, d'accorder sur la première année une réduction de 3 mois sur l'abonnement annuel uniquement, l'objectif étant d'inciter les riverains à souscrire des abonnements annuels. Cela présente des contraintes et un coût de gestion moindre pour la SO SPACE et il est donc préférable d'orienter nos usagers vers cette formule.

Elisabeth BEAUVAIS

Je me suis toujours demandée, puisqu'on parle de proximité de la Brèche, s'il n'y avait pas eu une erreur entre l'avenue de la Rochelle et l'avenue Saint Jean d'Angély. Parce que la proximité de la Brèche pour l'avenue de la Rochelle c'est quand même un petit peu plus excentré alors que l'avenue Saint Jean d'Angély est quand même plus près.

Surtout, rassurez les riverains qui sont affolés parce qu'ils entendent que l'avenue Saint Jean d'Angély, alors est-ce vrai ou pas, va être en stationnement payant.

Amaury BREUILLE

En fait, la proximité de la Brèche qui était mentionnée dans la précédente délibération qui est reprise à nouveau concerne effectivement l'ensemble des voies, sauf celle-ci, on a refait une mise en cohérence du plan de stationnement à l'occasion de cette modification, dans laquelle se trouve effectivement cette partie, là ça n'a rien à voir avec la Brèche, mais il n'y a pas d'erreur sur ce point dans la délibération.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-549

Direction Espaces Publics**TRAVAUX NEUFS, GROSSES RÉPARATIONS ET
ENTRETIEN EN GÉNIE CIVIL - LOT N°1 : BARRAGES
FIXES ET MOBILES - APPROBATION DU MARCHÉ**

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Par délibération du 17 septembre 2012, le Conseil municipal a approuvé le marché de travaux neufs, grosses réparations et entretien en génie civil pour les lots suivants :

- Lot n°2 : ouvrages d'art,
- Lot n°3 : dispositifs de retenue,
- Lot n°4 : nettoyage et amélioration des abords des ouvrages d'art.

Le lot n°1 : barrages fixes et mobiles avait été déclaré infructueux par la commission d'appel d'offres (CAO) du 3 septembre 2012 pour absence d'offre. Par ailleurs, cette dernière avait autorisé à relancer la procédure selon les mêmes critères techniques et de prix.

Pour rappel, ce marché a été constitué pour répondre à des besoins en forte technicité avec des moyens d'étude, de matériels et humains sur les domaines de compétence des ouvrages d'art, hydraulique et les glissières de sécurité. L'objectif est aussi d'obtenir une forte réactivité quelque soit le montant de la commande sur des sujets qui impactent la sécurité et la préservation des biens et des personnes (sécurisation des déplacements sur le domaine public, gestion du risque inondation,...).

Ce marché a été alloté avec la définition d'un montant maximum pour chaque lot. Ces derniers seront contractualisés pour une période d'un an reconductible trois fois sous décision du pouvoir adjudicateur.

Après consultation des entreprises par procédure d'appel d'offre, la commission d'appel d'offres (CAO) qui s'est réunie en date du 19 novembre 2012, a attribué le lot n°1 à l'entreprise suivante :

Lot n°	Désignation	Entreprise	Montant maxi annuel TTC
1	Barrages fixes et mobiles	SA VERCHEENNE	598 000

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché attribué par la CAO à l'entreprise SA VERCHEENNE,
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Amaury BREUILLE

Il s'agit d'un marché cadre pour les travaux de grosses réparations en génie civil qui sont des travaux à forte technicité. Nous n'avons pas pu trouver d'entreprises prestataires lors d'un précédent appel d'offres.

Il vous est proposé d'approuver un marché pour un montant maximum annuel de 598 000 €

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-550

Direction Espaces Publics**OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS CENTRAUX - MARCHÉ DE TRAVAUX, LOT N°1 : TERRASSEMENT, VOIRIE ASSAINISSEMENT ET FOURREAUX POUR FIBRE OPTIQUE ET ÉCLAIRAGE - AVENANT N°3**

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Par délibération en date du 7 décembre 2009, le Conseil municipal a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre à souscrire avec l'équipe mandatée par l'agence ENET DOLOWY afin de réaliser le projet d'aménagement des Espaces Publics Centraux.

Par délibération en date du 31 janvier 2011, le Conseil municipal a approuvé le marché de travaux du lot 1 à souscrire avec l'entreprise EUROVIA.

Par délibération en date du 19 septembre 2011, le Conseil municipal a approuvé l'avenant N° 1 relatif à une rectification des modalités d'application de révision des prix des travaux suite à une erreur matérielle.

Par délibération en date du 15 octobre 2012, le Conseil municipal a approuvé l'avenant N° 2 relatif à diverses adaptations techniques en cours de chantier.

Les travaux seront terminés en fin d'année 2012, et nécessitent aujourd'hui un nouvel ajustement du montant du marché de travaux sur le Lot 1 relatif à l'imperméabilisation des surfaces en béton.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant N° 3 au marché de travaux du lot 1 :

Intitulé	Entreprise	Montant Marché initial (M.I.) €TTC	Avenants n°1 et 2 €TTC	Avenant n°3 €TTC	% par rapport à M.I.	Nouveau montant marché + avenant en € TTC
Lot 1 Terrassement Voirie Assainissement et fourreaux pour fibre optique et éclairage	EUROVIA	1 919 324,06 €	53 874,21 €	33 966,70 €	4,58	2 007 164,96 €

[RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Amaury BREUILLE

Les 3 délibérations suivantes portent sur l'opération d'aménagement des Espaces Publics Centraux. La première porte sur la minéralisation des espaces piétonnés, il s'agit à la fois d'un traitement de surface qui permet de renforcer les sols et aussi de rendre plus facile leur nettoyage.

L'avenant n°3 porte sur un montant de 33 966,70 € sur le marché de terrassement et de voirie qui était d'un montant d'un peu plus de 1 900 000 euros.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-551

Direction Espaces Publics**OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS CENTRAUX - MARCHÉ DE TRAVAUX, LOT N°2: ECLAIRAGE PUBLIC - AVENANT N°1**

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Par délibération en date du 7 décembre 2009, le Conseil municipal a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre à souscrire avec l'équipe mandatée par l'agence ENET DOLOWY afin de réaliser le projet d'aménagement des Espaces Publics Centraux.

Par délibération en date du 31 janvier 2011, le Conseil municipal a approuvé le marché de travaux du lot 2 à souscrire avec l'entreprise ETDE.

Les travaux actuellement en cours seront terminés en fin d'année 2012, et nécessitent aujourd'hui un ajustement du montant du marché de travaux sur le Lot 2, en raison notamment d'adaptations techniques des matériels sur le site des travaux.

Le montant du marché initial est modifié comme indiqué dans le tableau ci-dessous,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant N° 1 au marché de travaux du lot 2 ;

Intitulé	Entreprise	Montant Marché initial €TTC	Avenant N°1	%	Nouveau montant marché + avenant en €TTC
Lot 2 Eclairage Public	ETDE	161 295,67€	7 550,95 €	4,68	168 846,62 €

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Amaury BREUILLE

Toujours sur les Espaces Publics Centraux, il s'agit d'adaptations relativement mineures sur les prestations d'éclairage public sur un marché d'un peu plus de 161 000 000 € initialement, et l'avenant dont il s'agit porte sur un montant de 7 550,95 €

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-552

Direction Espaces Publics**OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS CENTRAUX - MARCHÉ DE TRAVAUX LOT N°3: ESPACES VERTS ET MOBILIERS - AVENANT N°1**

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Par délibération en date du 7 décembre 2009, le Conseil municipal a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre à souscrire avec l'équipe mandatée par l'agence ENET DOLOWY afin de réaliser le projet d'aménagement des Espaces Publics Centraux.

Par délibération en date du 31 janvier 2011, le Conseil municipal a approuvé le marché de travaux du lot 3 à souscrire avec l'entreprise ISS Espaces Verts.

Les travaux actuellement en cours seront terminés en fin d'année 2012, et nécessitent aujourd'hui un ajustement en moins values sur le montant du marché de travaux au Lot 3, en raison notamment de la non réalisation de travaux de fourniture et pose de mobilier urbain.

Le montant du marché initial est modifié comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Intitulé	Entreprise	Montant Marché initial € TTC	Avenant N°1	%	Nouveau montant marché – avenant en € TTC
Lot 3 Espaces verts et Mobiliers Tranche Ferme	ISS Espaces Verts	123 316,53 €	- 6 560,44 €	- 5,32	116 756,09 €
Lot 3 Espaces verts et Mobiliers Tranche Conditionnelle	ISS Espaces Verts	49 099,48 €	- 983,04 €	- 2	48 116,44 €
TOTAL		172 416,02 €	- 7 543,48 €	- 4,38	164 872,53 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant N° 1 au marché de travaux du lot 3 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 45
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
 L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Amaury BREUILLE

Toujours Espaces Publics Centraux, il s'agit cette fois ci d'un avenant en moins value sur des réductions de prestations en terme de mobilier, de plantations. Certaines plantations que nous avons supprimées soit en accord avec l'ABF, soit parce qu'elles gênaient la giration pour les livraisons, et puis quelques éléments de mobiliers en moins.

Voilà pour un montant là aussi faible puisque c'est un avenant en moins value sur un marché d'un peu plus de 172 000 € et la moins value est de 7 500 €

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-553

**Direction Développement Urbain,
Habitat****OPAH RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR
L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération du 21 septembre 2007, la Ville de Niort a validé la Convention partenariale d'OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) engageant, pour 5 ans, la Ville de Niort, l'Etat et l'Anah, à participer à la réhabilitation de logements privés.

Après agrément de la délégation locale de l'Anah et après achèvement des travaux, deux dossiers de demandes de subvention ont été déposés à la Ville de Niort. Ils concernent la réhabilitation du logement d'un propriétaire occupant et d'un logement conventionné social.

Les travaux subventionnables sont financés comme suit :

	Subventions Anah	Subventions Ville de Niort	Subvention totale
Logement 1	1 743,70 €	1 117,57 €	2 861,27 €
Logement 2	408,25 €	571,55 €	979,80 €
	2 151,95 €	1 689,12 €	3 841,07 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement des subventions aux propriétaires bénéficiaires, ayant réalisé les travaux, pour un montant total de 1 689,12 €.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Frank MICHEL

Il s'agit de la poursuite et la fin de l'OPAH-RU 1, j'ai eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises, donc là on achève le programme et avec ces derniers logements, il va encore y en avoir une ou deux fois l'an prochain.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-554

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****MISE À JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES
VOIES COMMUNALES**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La longueur des voiries communales est un des éléments constitutifs de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.).

Cet élément doit être transmis chaque année à la Préfecture qui est en charge du recensement du statut des différentes voies.

Le classement des différentes voies de la Ville de Niort est synthétisé dans le tableau figurant ci-dessous.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver ce tableau.

LONGUEUR DES VOIES en mètres			
VOIE PRIVEE	26754,67	VOIE DEPARTEMENTALE	44865,48
CHEMIN RURAL	54197,00	ROUTE NATIONALE	0,00
PRIVEE VILLE	25362,70		
PRIVEE PRISE EN CHARGE	18566,00	TOTAL	495988,16
VOIE COMMUNALE	296079,31		
VOIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE	30163,00		
CHEMIN DEPARTEMENTAL	0,00		

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Frank MICHEL

Il s'agit d'actualiser le linéaire de voirie afin de rentrer dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-555

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****CLASSEMENT DE DIVERSES PARCELLES DANS LE
DOMAINE PUBLIC**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort est propriétaire de diverses parcelles cédées au titre des alignements ou voirie et espaces verts.

L'ensemble de ces parcelles est listé dans le tableau annexé à la présente délibération.

Il convient de régulariser le statut de ces diverses parcelles en les incorporant dans le domaine public communal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prononcer l'incorporation dans le domaine public communal de l'ensemble des parcelles désignées dans le tableau annexé ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-556

Direction Patrimoine et Moyens**EVOLUTIONS PATRIMONIALES - CLASSEMENT ET
DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC
D'ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort est propriétaire de divers biens immobiliers, bâtis et non bâtis, qui peuvent ne plus répondre aux critères de la domanialité publique ou privée.

Afin de procéder à la mise à jour du référentiel patrimonial de la Ville de Niort, il est souhaitable que l'élément ci-après soit déclassé du domaine public afin d'intégrer le domaine privé de la commune.

Libellé	Adresse	Section cadastrale	N°	Superficie en m ²	Observation
Ancienne station de Monte	Rue des Sources	LD	27 28 30 31	9 850 10 485 15 939 22 961	Il s'agit des terrains de pâture de la station de monte plus utilisés aujourd'hui par cette dernière. Superficie totale : 59 235 m ²

D'autres éléments du patrimoine, décrits dans le tableau ci-après, intègrent les critères de domanialité publique et peuvent ainsi être classés dans le domaine public.

Libellé	Adresse	Section cadastrale	N°	Superficie en m ²	Observation
CTM de la Chamoiserie	24-26 rue de la Chamoiserie	BH	886 888 889	133 239 20	Il s'agit des terrains des maisons d'habitation 20 et 22 rue de la Chamoiserie qui ont été démolies. Ces terrains sont à intégrer dans le CTM de la Chamoiserie dans le cadre de son réaménagement. Superficie totale : 392 m ²
3 kiosques place de la Brèche	Place de la Brèche	BV	242	50,57 36,12 36,12	Suite à la construction de 3 kiosques. Superficie totale : 122,81 m ²

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- acter les évolutions de domanialité comme suit :

- prononcer le déclassement du domaine public de l'élément de patrimoine ci-dessous afin d'intégrer le domaine privé :

Libellé	Adresse	Section cadastrale	N°	Superficie en m ²	Superficie totale
Ancienne station de Monte	Rue des Sources	LD	27	9 850	59 235 m ²
			28	10 485	
			30	15 939	
			31	22 961	

- prononcer le classement dans le domaine public des éléments de patrimoine ci-dessous :

Libellé	Adresse	Section cadastrale	N°	Superficie en m ²	Superficie totale
CTM de la Chamoiserie	24-26 rue de la Chamoiserie	BH	886	133	392 m ²
			888	239	
			889	20	
3 kiosques place de la Brèche	Place de la Brèche	BV	242	50,57 36,12 36,12	122,81 m ²

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à ces évolutions patrimoniales.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Frank MICHEL

Ces 2 délibérations concernent la gestion patrimoniale des voies de l'Espace Public ou de l'Espace Privé.

Si vous avez des questions sur le tableau j'y répondrai.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-557

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****PROTECTION DE LA SOURCE DU VIVIER :
RÉTROCESSION DES PARCELLES AU SYNDICAT
DES EAUX DU VIVIER (SEV)**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Il est rappelé simplement pour mémoire que, selon l'accord convenu entre la Ville de Niort et le S.E.V. en 2009, la Ville a procédé aux acquisitions des parcelles situées dans les périmètres de protection PR1b et PPI de la Source du vivier, dans le but d'assurer la protection de cette dernière conformément aux préconisations de l'hydrogéologue agréé. Une fois ces acquisitions réalisées, il était prévu que ces parcelles soient rétrocédées au S.E.V.

Aujourd'hui, 80 % de ces parcelles sont acquises, et cet ensemble peut être rétrocédé au S.E.V. sans qu'il soit nécessaire d'attendre l'achèvement complet du processus d'acquisition. Les parcelles concernées sont les suivantes :

SECTION CE

Numéros	superficie en m²
59	1370
60	857
289	673
291	3263
278	85
279	321
276	73
319	62
271	6
320	563

Le prix global de cession est de 89 000 €, correspondant à l'avis de France Domaine, duquel il convient de soustraire la valeur de la parcelle n° 58 (14 000 €) qui sera rétrocédée ultérieurement (acte en cours mais succession à régler préalablement par le notaire).

S'agissant d'une opération strictement patrimoniale réalisée dans un but d'intérêt public, cette cession n'est pas soumise au régime de la TVA sur marge.

La recette sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession au S.E.V. des parcelles désignées ci-dessus au prix global de 89 000 €;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits y afférents étant supportés par le S.E.V.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Frank MICHEL

Il s'agit de la rétrocession de parcelles au Syndicat des Eaux du Vivier dans le cadre de la protection de la source, c'est le périmètre rapproché.

Nous avons essentiellement réalisé des acquisitions foncières de prairie ainsi que d'une cressonnière qui est en état de marche tout à fait satisfaisant aujourd'hui, et qui sont rétrocédées au Syndicat des Eaux.

PROCES-VERBAL

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****ACQUISITION DU BÂTIMENT SIS 7 RUE DE LA TOUR
CHABOT (BH 543) DANS LE CADRE DU PRUS POUR
LA RÉALISATION DE LOGEMENTS**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Lors de la séance du 14 mai 2012, le Conseil municipal a décidé de vendre à la SEMIE de Niort, dans le cadre du projet de rénovation urbaine et sociale et plus particulièrement du développement économique du quartier de la Tour Chabot/Gavacherie, des parcelles sises rue Jacques Cartier permettant l'édification de nouveaux locaux pouvant regrouper divers commerces.

En ce sens, il est prévu d'y installer la supérette de la Coop Atlantique occupant actuellement le bâtiment dont elle est propriétaire, excentré et très vieillissant, sis 7 rue de la Tour Chabot (section BH n° 543).

La Coop Atlantique est d'accord pour céder ce dernier à la Ville au prix de 180 000 € conformément à l'avis de France Domaine.

Une fois la Coop réinstallée dans les nouveaux locaux de la rue Jacques Cartier, le bâtiment de la Tour chabot sera démoli conformément au programme du projet de rénovation urbaine et sociale.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition du bâtiment sis 7 rue de la Tour Chabot pour un montant de 180 000 € ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes à intervenir qui seront reçus par notaire à Niort, tous les frais et droits en résultant étant supportés par l'acquéreur.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

Frank MICHEL

Il s'agit d'une acquisition d'un bâtiment à la Tour Chabot dans le cadre du PRUS pour la rénovation de logements.

Marc THEBAULT

Est-ce que parallèlement, on a prévu de rendre ce secteur plus accessible, et trouver une solution au problème du pont Bailey ?

Frank MICHEL

Il s'agit de mieux installer la superette comme vous le savez, place Jacques Cartier, c'est une opération qui a été travaillée en amont avec les commerçants concernés et il y a eu une maîtrise d'œuvre de la SEMIE.

Tout a été fait, ensuite l'accessibilité est tout à fait garantie dans ce quartier, je pense que vous avez pu le constater vous-même.

Josiane METAYER

Par exemple dans ce quartier, la rue de Comporté va être rendue de façon plus accessible grâce aux travaux avec le Conseil de quartier.

Je comprends bien la question de Monsieur THEBAULT, mais en fait le projet n'a rien à voir, c'est seulement un transfert de la Coop.

Madame le Maire

Le pont Bailey n'est pas prévu.

Monsieur THEBAULT, je vous ai dit tout à l'heure que j'attendais des propositions, donc vous retirerez plein d'investissements.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-559

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****RUE DU BAS-PALAIS : CESSIION DE PARCELLES À
HABITAT SUD DEUX-SÈVRES (HSDS) - CL 24 ET 35**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Habitat Sud Deux Sèvres souhaite engager un projet de construction de 80 logements sociaux aux Sablières. Deux parcelles de terrains appartenant à la Ville sont indispensables à la réalisation de cette opération.

Ne présentant pas d'intérêt pour la collectivité, ces parcelles cadastrées section CL n° 24 et 35 de 294 m² et 415 m² peuvent être cédées à HSDS au prix global de 14 000 euros, conformément à l'avis de France Domaine.

La recette sera imputée au budget de l'exercice en cours.

Le prix de vente, fixé à 20 €/m², est soumis à la TVA sur la marge dont le calcul s'établit ainsi :

Superficie globale des deux parcelles :	709 m ²
Prix de vente HT en euros/m ² :	20
Prix global de vente HT/Avis Domaine	14000 €
TVA applicable :	7%
Prix de vente TTC :	14980 €
Prix d'acquisition par la Ville :	Egal à 0
Marge TTC :	14980 - 0 = 14980 €
Marge HT :	14980 : 1,07 = 14000 €
TVA due sur marge :	14000 x 0,07 = 980 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession à Habitat Sud Deux Sèvres des parcelles CL n° 24 et 35 au prix de 14980 € TVA sur la marge incluse, et 14000 € HT ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par l'acquéreur.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Frank MICHEL

Rue du Bas-Palais, cession de parcelles à Habitat Sud Deux-Sèvres (HSDS) afin de mener des opérations de logements.

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012

Délibération n° D-2012-560

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****CESSION DE PARCELLES À CARTONNAGE DU SUD
OUEST**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort est propriétaire de parcelles cadastrée section EK N° 83 pour 33 a 51 ca, section EK N° 98 pour 95 ca, section EK N° 102 pour 3 a 03 ca, soit une superficie totale de 37 a 49 ca.

Ces parcelles sont situées dans la zone d'activités du quartier de Saint Liguairé et sont mitoyennes des installations de la Société Cartonage du Sud Ouest. Cette entreprise souhaitant développer et étendre ses bâtiments, s'est portée acquéreur des trois terrains.

Un accord est intervenu sur la cession de ces parcelles pour le prix global de CENT UN MILLE DEUX CENTS EUROS (101 200,00 €) s'appliquant au terrain EK 83 pour 100 000,00 € et aux terrains EK 98 et 102 pour 1 200,00 € conformément à l'avis de valeur qui avait été délivré par le Service de France Domaine.

Il est précisé qu'il s'agit pour la Ville de Niort, d'une opération strictement patrimoniale, et en conséquence non soumise à TVA.

La recette sera imputée au budget de l'exercice

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- céder à la Société Cartonage du Sud-Ouest les terrains ci-dessus désignés, au prix de 101 200,00 €;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir ;
- préciser que les frais liés à la réalisation de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Frank MICHEL

Il s'agit de céder une parcelle à Cartonnage du Sud-Ouest qui occupe actuellement des bâtiments municipaux, qui va déménager et ainsi nous libérer de cette emprise.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-561

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****CESSION DE PARCELLE DE TERRAIN À LA SCI DE
L'ARRACHIS (HL 182)**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort est propriétaire de parcelles de terrain incluses dans le lotissement communal d'activités sis Avenue de Limoges au lieudit « Champs de l'Arrachis ».

La SCI DE L'ARRACHIS a fait part de son souhait d'acquérir la parcelle HL 182.

Le prix de vente des parcelles dépendant de ce lotissement a été fixé à 37,90 € hors taxe le m² par délibération du Conseil municipal du 16 novembre 2009. Un accord est intervenu sur la cession de ce terrain sur cette base.

En fonction des nouvelles modalités applicables en matière de TVA immobilière, cette cession est soumise à la TVA sur la marge.

Le prix de vente de cette parcelle s'élève à SOIXANTE ET ONZE MILLE SIX CENT DIX HUIT EUROS ET QUATRE VINGT SEPT CENTS (71 618,87 €) TVA sur la marge incluse.

Le prix hors TVA sur la marge s'élève à SOIXANTE ET UN MILLE SEPT CENT TRENTE TROIS EUROS ET TRENTE CINQ CENTS (61 733,35 €)

La marge est égale à CINQUANTE MILLE QUATRE CENT TRENTE SIX EUROS ET TRENTE CINQ CENTS (50 436,35 €) au taux de 19,60 % soit NEUF MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT CINQ EUROS ET CINQUANTE DEUX CENTS (9 885,52 €).

Il est précisé que le terrain objet de la présente vente est soumis à la participation pour voirie et réseaux d'un montant TTC de 16,34 €/m² dont le fait générateur sera la délivrance du permis de construire.

La recette sera imputée au budget principal.

Il est demandé au Conseil municipal, de bien vouloir :

- approuver la cession au profit de la SCI DE L'ARRACHIS au prix de 71 618,87 € TTC ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir ;
- préciser que les frais liés à la réalisation de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-562

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****CESSION DE PARCELLE DE TERRAIN À LA SOCIÉTÉ
RESID WEST (HL 181)**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort est propriétaire de parcelles de terrain incluses dans le lotissement communal d'activités sis Avenue de Limoges au lieudit « Champs de l'Arrachis ».

Par délibération du 7 novembre 2011, le Conseil municipal avait accepté la cession de la parcelle de terrain HL 167 pour 29 a 30 ca au profit de la Société RESID WEST, mais cette cession n'a pu aboutir.

Cette parcelle HL 167 a été divisée en deux parcelles cadastrées section HL 181 pour 13 a 51 ca et HL 182 pour 15 a 80 ca.

La Société RESID WEST a fait part de son souhait d'acquérir la parcelle HL 181.

Le prix de vente des parcelles dépendant de ce lotissement a été fixé à 37,90 € HT le m² par délibération du Conseil municipal du 16 novembre 2009. Un accord est intervenu sur la cession de ce terrain sur cette base.

En fonction des nouvelles modalités applicables en matière de TVA immobilière, cette cession est soumise à la TVA sur la marge.

Le prix de vente de cette parcelle s'élève à SOIXANTE ET UN MILLE DEUX CENT TRENTE HUIT EUROS ET SOIXANTE SEPT CENTIMES (61 238,67 €) TVA sur marge incluse.

Le prix hors TVA sur la marge s'élève à CINQUANTE DEUX MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT CINQ EUROS ET QUATRE VINGT DOUZE CENTIMES (52 785,92 €).

La marge est égale à QUARANTE TROIS MILLE CENT VINGT SIX EUROS ET VINGT SEPT CENTIMES (43 126,27 €) au taux de 19,60 % soit HUIT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE DEUX EUROS ET SOIXANTE QUINZE CENTIMES (8 452,75 €).

Il est précisé que le terrain objet de la présente vente est soumis à la participation pour voirie et réseaux d'un montant TTC de 16,34 €/m² dont le fait générateur sera la délivrance du permis de construire.

La recette sera imputée au budget principal de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération n°20110496 du 7 novembre 2011 ;
- approuver la cession de la parcelle HL 181 au profit de RESID WEST au prix de 61 238,67€TTC ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir ;
- préciser que les frais liés à la réalisation de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Frank MICHEL

Il s'agit de céder des parcelles du lotissement économique dit « de l'Arrachis », en haut de l'avenue de Limoges où il y a déjà un certain nombre de commerçants qui sont installés pour capter les flux entrants et sortants, classique aujourd'hui de toutes les entrées et sorties de Ville, ce sont donc les dernières parcelles mises en vente.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-563

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****CESSION DE DROITS INDIVIS SUR LA PARCELLE BN
N° 415 ET RENONCIATION PAR LA VILLE AU DROIT
DE PASSAGE SUR LA PARCELLE BN N° 616**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

A Bessac, les terrains appartenant à la Ville aménagés pour l'aire de camping-cars du Moulin Neuf sont desservis par le parking de Bessac (accès véhicules et piétons) et par la rue du Pré Leroy (accès piétonnier).

La Ville détient des droits indivis sur la parcelle privée bâtie BN n° 415 et un droit de passage sur la parcelle privée BN n° 616, droits qui ne lui sont d'aucun intérêt depuis qu'elle a aménagé les parkings et l'aire de camping-cars, disposant ainsi d'autres accès directs.

Aussi est-il souhaitable de vendre ces droits au riverain propriétaire des parcelles 415 et 616 au prix de 500 euros conformément à l'avis de France Domaine.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession des droits indivis sur la parcelle BN n° 415 et la renonciation au droit de passage sur la parcelle BN n° 616 moyennant le prix de 500 euros ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits y afférents étant supportés par l'acquéreur.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Frank MICHEL

Il s'agit à la Ville de renoncer à un droit de passage sur une parcelle.

C'est pour l'aire de camping-cars.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-564

Direction Patrimoine et Moyens**BAIL EMPHYTÉOTIQUE ENTRE LA VILLE DE NIORT
ET LE COMITÉ TERRITORIAL POITOU-CHARENTES
DE RUGBY**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Comité Territorial Poitou-Charentes de Rugby occupe depuis le 1^{er} septembre 1989 une ancienne maison d'habitation située 15 route de La Rochelle à Bessines (79) appartenant à la Ville de Niort.

Ces locaux, aujourd'hui vétustes, nécessitent d'importants travaux de rénovation que le Comité Territorial Poitou-Charentes est prêt à financer.

Afin de concilier les attentes réciproques de chacun, je vous propose de mettre à disposition du Comité Territorial Poitou-Charentes de Rugby sous forme d'un bail emphytéotique l'ancienne maison d'habitation et son assiette foncière cadastrées section AM n° 253. Le preneur au bail prendra à sa charge l'intégralité du financement des travaux de rénovation du bâtiment estimée à 75 000,00 € HT.

Conformément à l'évaluation du service France Domaine, le montant de la redevance annuelle est fixé à 3 492,00 € sur une durée de 35 ans.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- consentir au Comité Régional Poitou-Charentes de Rugby un bail emphytéotique pour la rénovation des locaux sis 15 route de La Rochelle à Bessines, cadastrés section AM numéro 253 ;
- fixer une redevance annuelle de 3 492,00 € durant 35 ans ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le bail emphytéotique, les frais d'acte notarié étant supportés par le Comité Régional Poitou-Charentes de Rugby.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Frank MICHEL

Il s'agit de passer un bail emphytéotique entre la Ville et le Comité Territorial de Rugby qui est situé avenue de la Rochelle pour qu'ils puissent réaliser des travaux dans ce local.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-565

Direction Patrimoine et Moyens**AVENANT AU BAIL EMPHYTÉOTIQUE PASSÉ ENTRE
LA VILLE DE NIORT ET LE STADE NIORTAIS RUGBY
CONCERNANT LE STADE ESPINASSOU**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Stade Niortais Rugby et la Ville de Niort ont conclu un bail emphytéotique pour une durée de 50 ans à compter du 1^{er} janvier 1985 concernant les installations du Stade Espinassou dans leur intégralité.

Aujourd'hui, le Stade Niortais Rugby souhaite réaliser et financer l'implantation d'une salle de musculation sur le site même du stade Espinassou, à proximité des vestiaires. Afin de permettre la réalisation de ce projet, je vous propose la mise en place d'un avenant au bail emphytéotique en cours afin de détacher l'assiette foncière supportant ce futur bâtiment et permettre ainsi au Stade Niortais Rugby de retrouver l'intégralité de ses droits et obligations de propriétaire sur cette emprise de terrain.

Pour cela, il est nécessaire de créer une emprise de terrain d'une superficie d'environ 110 m² à partir de la parcelle cadastrée section CD n° 271p. La superficie exacte du terrain sera déterminée ultérieurement par un géomètre expert.

Ce projet d'implantation a fait l'objet d'un arrêté d'urbanisme accordant son installation en date du 2 novembre 2012.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant au bail emphytéotique en date du 8 janvier 1986 entre la Ville de Niort et le Stade Niortais Rugby à intervenir ;
- préciser que les frais de notaire relatifs à la réalisation de l'avenant au bail emphytéotique seront à la charge du Stade Niortais Rugby.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Frank MICHEL

Il s'agit d'un avenant au bail emphytéotique que nous avons avec le stade Niortais de Rugby pour qu'ils construisent une salle de musculation située derrière les vestiaires, sur le terrain du haut.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-566

Direction Patrimoine et Moyens**RÉHABILITATION DE LA VILLA ERNEST PEROCHON
EN UN CENTRE D'ART CONTEMPORAIN - MARCHÉS
DE TRAVAUX - AVENANTS N° 1 AUX LOTS 1, 3, 4, 5,
7 ET 10**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Villa Pérochon a été léguée en 2002 par donation à la Ville de Niort, afin que les lieux soient affectés à des activités culturelles.

Le 24 juin 2011, par décision L.2122-22 de Madame le Maire, le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Villa Pérochon en un Centre d'art contemporain a été attribué au Cabinet d'architecture Beaudouin Engel.

Dans le cadre de cette opération, le Conseil municipal a notamment approuvé :

- le 16 janvier 2012 le Dossier de Consultation des Entreprises des marchés de travaux, ainsi que les estimations de chacun des dix lots de l'opération ;
- le 14 mai 2012 les marchés de travaux des lots 2, 7 et 9.

L'ensemble des lots révélait une enveloppe prévisionnelle de travaux de 530 717,56 € HT pour une estimation de 540 000,00 € HT.

Les lots 1, 3, 4, 5, 6, 8 et 10 ont été notifiés aux entreprises titulaires le 24 avril 2012, et les lots 2, 7 et 9 le 30 mai 2012.

En cours de chantier, des modifications techniques liées à des impondérables doivent être apportées, notamment :

- dans la salle d'exposition, il apparaît nécessaire de modifier les matériaux de doublage des murs. Ce changement de produit nécessite des prestations supplémentaires de peinture (lot 7) ;
- les éclairages muraux initialement prévus doivent être remplacés par des éclairages en plafond (lot 10) ;
- la modification du cheminement extérieur justifiée pour une meilleure viabilité des arbres et arbustes, nécessite une adaptation des éclairages extérieurs (lot 10).

Conformément aux dispositions du Code des marchés publics, ces modifications nécessitent l'établissement d'avenants.

Les montants initiaux des marchés sont ainsi modifiés comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

N°	Lots	Titulaire	Montant marchés initiaux en € TTC	Avenants		Nouveau montant marchés en € TTC
				Montants en € TTC	%	
1	Désamiantage	SNAM	6 734,32	- 1268,96	-18,84	5 465,36

3	Gros œuvre	TROUBAT	227 731,33	- 4 038,94	-1,77	223 692,39
4	Menuiserie extérieure et intérieure bois- plancher	AUDIS	73 533,14	- 2 253,29	- 3,06	71 279,85
5	Cloisons sèches	AUDIS	24 022 ,17	- 896,40	- 3,73	23 125,77
7	Peinture	ARMONIE DECO	8 930,05	3 407,88	38,16	12 337,93
9	Plomberie chauffage ventilation	BRUNET	63 432,25	269,10	0,42	63 701,35
10	Electricité	INEO ATLANTIQUE	83 065,41	10 419,67	12,54	93 485,08

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants n° 1 des lots 1, 3, 4, 5, 7, 9 et 10 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Frank MICHEL

Il s'agit d'avenants techniques dans le cadre de la réhabilitation de la Villa Pérochon dont a parlé Nicolas MARJAULT pour le centre d'art photographique.

Vous avez des lots qui ont fait l'objet d'avenants, notamment dans le cadre du désamiantage, un peu de gros œuvre et de l'aménagement intérieur pour mieux tenir compte de la scénographie voulue par les porteurs de projet une fois les travaux enclenchés.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-567

Direction Patrimoine et Moyens**MAISON DE QUARTIER DE SAINT FLORENT -
DÉPÔT DU PERMIS DE DÉMOLIR DE L'ANCIEN
BLOC SANITAIRE ET DÉPÔT DU PERMIS DE
CONSTRUIRE POUR LES NOUVEAUX SANITAIRES**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La maison de quartier de Saint Florent « Centre social Culturel les Chemins blancs », organise en son sein de nombreuses activités. Les sanitaires de l'équipement, vétustes, ne sont plus adaptés.

Aussi, le conseil de quartier, en concertation avec la maison de quartier a décidé :

- de procéder à la démolition de ceux-ci,
- installer de nouveaux sanitaires par la construction d'un bâtiment adapté.

Lors de sa séance du 28 novembre 2011, le Conseil municipal a instauré l'obligation de déposer un permis de démolir sur tout le territoire communal.

D'autre part, les nouveaux sanitaires auront une SHOB supérieure à 20 m². Par conséquent par application des normes d'urbanisme en vigueur, un permis de construire est nécessaire.

Aussi conformément à ces dispositions, il convient de déposer un permis de démolir pour l'ancien bloc sanitaire, mais aussi de déposer un permis de construire pour la nouvelle construction

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer :

- une demande de permis de démolir pour les sanitaires actuels ;
- une demande de permis de construire pour la nouvelle installation.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Frank MICHEL**

Il s'agit de démolir les toilettes qu'il y a au milieu de la cour de la maison de quartier de Saint-Florent, qui sont dans un état de vétusté extrêmement avancé, afin d'en reconstruire d'autres.

Madame le Maire

Merci. Alors les toilettes de Saint-Florent sont un patrimoine important mais nous sommes dans l'obligation de les abattre pour en faire d'autres.

Jacques TAPIN

Je précise qu'il s'agit d'une initiative du Conseil de quartier qui a mobilisé ses crédits de quartier pour financer cette opération.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-568

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****DÉNOMINATION DE VOIES ET ESPACES PUBLICS -
SUPPRESSION D'UNE DÉNOMINATION**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Les travaux d'aménagement du quartier du Clou Bouchet dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale ont eu pour effet de supprimer la rue Antoine Baume.

Cette voie sur laquelle aucune adresse postale n'avait été attribuée peut donc être supprimée administrativement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- supprimer la dénomination « rue Antoine Baume ».

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Frank MICHEL

Il s'agit de supprimer la dénomination d'une voie qui n'existe plus, dans le Clou Bouchet, dans le cadre du PRUS.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-569

Pôle Vie de la Cité**AIDE AUX ASSOCIATIONS - AIDE AU DÉMARRAGE
POUR UNE MONNAIE LOCALE SOL ANGÉLIQUE À
L'ASSOCIATION CLAS DU SOL ANGÉLIQUE**

Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort a déclaré depuis 2008 son intérêt pour le développement d'une monnaie locale complémentaire pour valoriser les engagements citoyens bénévoles, une économie locale éthique plus durable, la dynamisation des actions d'insertion sociale.

L'association CLAS du SOL Angélique créée cet été a pour objectifs de :

- « .1 Développer une économie locale durable respectueuse des humains et de la nature, liée aux besoins réels et immédiats des habitants de Niort regroupés en réseau (citoyens, entreprises, organisations consulaires, élus de collectivités territoriales, banques et institutions financières...),
.2 Faire dialoguer les parties prenantes par un comité local d'agrément cohérent et représentatif pour décider démocratiquement des agréments et des orientations de ce réseau,
.3 Impulser entre les habitants l'usage d'une monnaie éthique en SOL à partir de cartes de téléphone et de coupons billets ou tout autre support d'échange validé par l'association/Comité Local d'Agrément du SOL Angélique et le mouvement SOL, via des solistes informés et formés à leur usage,
.4 Piloter démocratiquement la circulation du SOL Angélique au bénéfice des habitants de Niort et son agglomération, de ses entreprises et de ses collectivités » ;

Un partenariat entre la Ville et une association de bénévoles telle que celle qui vient de se créer permettrait de poursuivre le projet de monnaie locale.

Pour le démarrage de l'association, il vous est proposé d'attribuer une subvention de 3 000 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2012.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à verser une subvention de démarrage d'un montant de 3 000 € à l'association CLAS du SOL Angélique.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Claude SUREAU

RETOUR SOMMAIRE**Jean-Pierre GAILLARD**

La commission municipale a examinée dans le détail la poursuite du projet SOL lors de sa dernière réunion, donc je vais aller très vite pour dire qu'il se crée une association SOL Angélique à Niort et que nous demandons à Madame le Maire de bien vouloir aider à son démarrage par une subvention de 3 000 €

Marc THEBAULT

Dès 2008, ce dossier était venu en discussion et je crois que l'assemblée avait voté une somme, je ne me rappelle plus, et c'est vrai que depuis 2008, 4 ans se sont écoulés et nous n'avons pas eu beaucoup de bilans ou d'étapes.

C'est pour ça que, compte tenu du peu d'information on nous représente une proposition de subvention, tout en considérant que la démarche est sympathique, même si je sais bien que l'argent ne fait pas le bonheur des gens mais les gens y sont quand même assez attachés malheureusement, et ce n'est pas facile de remplacer l'argent par un autre système d'échange.

En tous les cas nous nous abstiendrons sur ce dossier.

Madame le Maire

Merci. Sauf que partout où c'est mis en place ça marche Monsieur THEBAULT.

Jean-Pierre GAILLARD

Juste pour rappeler que lors de la dernière Commission municipale nous avons largement passé en revue dans tous les sens le projet SOL depuis 2008, nous avons parlé du diagnostic qui avait été fait en 2009 et nous avons donné tous les tenants et aboutissants de ce projet pour aboutir à la création de ce comité local d'agrément SOL et de ce projet Monsieur THEBAULT.

Madame le Maire

Vous n'étiez pas présent Monsieur THEBAULT, désolée, ni les membres de votre groupe.

Il me reste à vous remercier de votre patience et du respect des institutions et de ce Conseil municipal.

Passez une bonne soirée, merci.